# La Cyrénaïque romaine, des origines à la fin des Sévères (96 av. J.-C. – 235 ap. J.-C.)[1]

par ANDRÉ LARONDE, Grenoble – Paris

*Table des matières*



[1] Avertissement: En plus des abréviations couramment utilisées, certaines ouvrages très souvent cités ont leurs titres abrégés de la façon suivante:

AI: Africa Italiana. Rivista di storia e d'arte a cura del Ministero delle Colonie, Bergame, 8 vol. (1927 – 1941).

Bull. Epig.: J. et L. ROBERT, Bulletin épigraphique, REG; on donne à la suite l'année et le n° de l'article; la page n'est indiquée que lorsque l'article comporte plusieurs pages.

DAI: G. OLIVERIO, Documenti antichi dell'Africa Italiana. Cirenaica, Bergame, 2 vol. chacun en 2 fasc., 1932 – 1936.

LA: Libya antiqua. Annual of the Department of Antiquities of Libya, Tripoli, depuis 1964.

Not. Arch.: Ministero delle Colonie, Notiziario archeologico, Rome, 4 vol. (1915 – 1927).

QAL: Quaderni di archeologia della Libia, Rome, depuis 1950.

QAL 4: †G. OLIVERIO, Iscrizioni cirenaiche, Quaderni di archeologia della Libia, 4 (1961), p. 3 – 54.

SECir: †G. OLIVERIO, G. PUGLIESE CARRATELLI et D. MORELLI, Supplemento epigrafico cirenaico, Annuario della scuola archeologica di Atene e delle missioni italiane in Oriente, 39 – 40 (1961 – 62), p. 219 – 375; le nom de l'auteur de chacune des parties du mémoire est toujours indiqué.

SLSR: The Society for Libyan Studies, Annual Report, Londres, depuis 1969 – 70.

Sauf indication contraire, les inscriptions citées sont normalement en langue grecque.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

## *I. L'entrée de la Cyrénaïque dans le monde romain*

### 1. L'héritage d'Apion: tyrans et pirates en Libye

La Cyrénaïque ou, pour utiliser l'expression du temps, la Libye proche de Cyrène[2], fit son entrée dans la vie romaine en tant qu'élément des relations que le Sénat entretenait avec les Lagides, dont la domination était continue depuis 246 sur les cités de Cyrène, Ptolémaïs – qui avait remplacé l'ancienne Barka –, Arsinoé – nouveau nom de Taucheira –, et Béréniké, qui succédait à Euhespérides au prix d'un sensible déplacement du site urbain[3]. Promise aux Romains dès le milieu du IIème siècle av. J.-C. par le testament de Ptolémée Physkon[4], la Cyrénaïque leur fut de nouveau léguée par le dernier Lagide régnant à Cyrène, Ptolémée Apion, qui mourut en 96. Mais ce legs n'entraîna pas la création d'une nouvelle province: le Sénat laissa aux cités

[2] Λιβύη ἡ περὶ Κυρήνην, expression courante qui apparaît par exemple chez Flavius Josèphe, Ant. Jud., XVI, 6, 1, et encore chez Dion Cassius, XLIX, 41; LIII, 12; ἡ Κυρηναικὴ ἐπαρχήα apparaît pour la première fois dans les édits d'Auguste, SEG, IX, 8, l. 46, où l'on trouve encore ἡ κατὰ Κυρήνην ἐπαρχήα, SEG, IX, 8, l. 15.

[3] Les noms résultant de ces métonomasies et refondations sont mentionnés pour la première fois dans la liste delphique des théorodoques, publiée par A. Plassart, BCH, 45 (1921), p. 21, col. IV, l. 15 sq.; la liste est datée avant 188 par L. Robert, Opera Minora Selecta, I, Amsterdam, 1969, p. 335 (BCH, 1946); sur l'apparition tardive du nom d'Apollonia, cf. infra p. 1012 et A. Laronde, Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités africaines), 1987, p. 457 – 461.

[4] Pour le texte de cette fameuse inscription, cf. SEG, IX, 7; pour une vue d'ensemble des questions soulevées par ce document, et une sélection de la bibliographie abondante qui en est résultée, cf. P. Romanelli, La Cirenaica Romana, p. 13 – 21.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

leur liberté[5] et se contenta de prendre possession de l'ancienne terre royale, les *agri regii*.

En devenant *liberae* par le bon vouloir de Rome, les cités ne contractaient probablement aucune obligation stricte, et elles n'étaient astreintes à aucun lien de caractère juridique; mais cette liberté était un *munus* du Sénat et du peuple romain qui pouvaient reprendre ce qu'ils avaient concédé et, en ce sens, les cités de Cyrénaïque se trouvaient désormais dans la dépendance de Rome, tout comme les cités de Grèce en 196.

Pourtant la question demeure de savoir si Rome n'avait pas imposé un tribut aux cités; en effet, Pline l'Ancien[6] atteste que, en 93, l'énorme quantité de trente livres de silphium fut transportée à Rome. S. I. Oost[7] incline à voir là soit un don de Cyrène désireuse de se concilier la bonne volonté romaine, soit un tribut, et il ne retient qu'en seconde hypothèse la solution avancée par P. Romanelli[8] qui voit là le revenu des anciens domaines royaux. En l'absence de toute autre indication dans nos sources, cette dernière solution paraît la plus satisfaisante. Rome, en héritant des domaines royaux, avait recueilli aussi les droits royaux, notamment vis-à-vis des Libyens de la zone subdésertique, qui devaient livrer le silphium au titre de tribut. Cette hypothèse est confortée par le fait que, en 49, César devait trouver dans l'*aerarium* 1500 livres de silphium, ce qui correspond bien à un arrivage moyen de 30 livres par an durant 50 années environ[8bis].

Autrement dit, la solution adoptée par Rome ne signifiait en aucun cas un désintérêt pour la Cyrénaïque. Les cités, bien loin d'être abandonnées à elles-mêmes, entretenaient des rapports étroits avec Rome, et recherchaient pour des raisons fiscales le patronage des hommes politiques en vue, par exemple le consul C. Claudius Pulcher en 92[9], qualifié d'εὐεργέτης et de πάτρων par les Cyrénéens. Rome avait seulement voulu éviter de faire les frais d'une administration dont elle ne voyait pas l'utilité, du moment que la perception des revenus des *agri regii* était remise à des publicains. Leur

[5] Liv., Epit., 70, *Ptolemaeus, Cyrenarum rex, cui cognomen Apionis fuerat, mortuus heredem populum Romanum reliquit, et eius regni civitates senatus liberas esse iussit.*

[6] Pline, N.H., XIX, 40: *C. Valerio M. Herennio cos. Cyrenis advecta Romam publice laserpicii pondo XXX.*

[7] S. I. Oost, Cyrene 96–74 B.C., Cl. Ph., 58 (1963), p. 12sq.

[8] P. Romanelli, La Cirenaica Romana, p. 40.

[8bis] Pline, ibid., *Caesarem vero dictatorem initio belli civilis inter aurum argentumque protulisse ex aerario laserpicii pondo MD*; cf. F. Chamoux, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 251.

[9] Base de statue retrouvée en 1962 par la mission archéologique italienne, et publiée par L. Gasperini, Due nuovi apporti epigrafici alla storia di Cirene romana, QAL, 5 (1967), p. 53–57 (AE, 1967, 532) et Id., dans: S. Stucchi, Cirene 1957–1966, p. 170. Cf. E. Rawson, The Eastern Clientelae of Clodius and the Claudii, Historia, 22 (1973), p. 230, qui rappelle que C. Claudius Pulcher fit paraître des éléphants aux jeux qu'il organisa lors de son édilité, en 99.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

présence est bien attestée par un décret de 67 environ[10], tandis que L. ROBERT[11], étudiant une épitaphe d'Apollonia, a reconnu qu'une jeune esclave appartenait à une compagnie de publicains, δημοσιῶναι, terme qui apparaît dans les inscriptions grecques du Ier siècle av. J.-C.

Comme dans les autres cités de la partie orientale de l'Empire romain, une telle situation favorisait la montée d'hommes puissants et ambitieux. Vers 96, une dédicace honore Aiglanor fils de Démétrios, qui reçut de Ptolémée Apion le titre de συγγενής avant de devenir le bienfaiteur de sa patrie, Cyrène, des autres cités et des tribus sujettes de la Cyrénaïque[12]; CHR. HABICHT[13] reconnaît en Aiglanor le personnage nommé Aiglator[14] par Plutarque[15]. Celui-ci nous conte l'édifiante histoire de sa fille Arétaphila, épousée de force par le tyran Nicocratès, qui avait fait périr son premier mari ainsi que bien d'autres Cyrénéens de haut rang, dont le prêtre d'Apollon; déjouant la méfiance de sa belle-mère, Arétaphila fit assassiner son mari par son beau-frère Léandros avant d'éliminer ce dernier avec l'aide d'un chef libyen. Sans insister sur l'aspect romanesque des faits, il n'en reste pas moins que d'âpres compétitions opposaient les hommes forts de la cité, à qui il manquait souvent fort peu pour être de véritables tyrans. Ces événements doivent se placer entre 88 et 81, selon le témoignage même de Plutarque[16] qui ajoute encore que Lucullus Κυρηναίους καταλαβὼν ἐκ τυραννίδων συνεχῶν καὶ πολέμων ταραττομένους[17] lorsqu'il fit le tour de la Méditerranée orientale dans l'hiver 87 – 86, en vue de rassembler des renforts pour Sylla, occupé alors à assiéger Athènes.

Ces guerres peuvent assurément être dues aux Libyens, tels ceux qui jouèrent un rôle dans l'effondrement de la tyrannie de Léandros. Mais bien plus encore, il doit s'agir des opérations liées au développement de la piraterie en Méditerranée orientale. Déjà en 100, le Sénat avait inclu le roi de Cyrène[18] dans la liste des rois alliés qui avaient à aider les généraux chargés d'organiser les provinces d'Orient, comme l'indique la célèbre inscription de Delphes. En Cyrénaïque même, divers documents attestent l'activité d'un des deux navar-

[10] J. REYNOLDS, Cyrenaica, Pompey and Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, JRS, 52 (1962), p. 98, n° 4 (SEG, XX, 715): *[cives Romani qui Cyre]nis negotiantur.*

[11] L. ROBERT, Enterrements et épitaphes, AC, 38 (1968), p. 436 – 439. L'inscription est republiée par J. REYNOLDS, dans: R. G. GOODCHILD, J. G. PEDLEY et D. WHITE, Apollonia the Port of Cyrene. Excavations by the University of Michigan 1965 – 1967, Tripoli (Libya Antiqua, suppl., 4), s. d. (1978), p. 325, n° 77.

[12] SEG, XX, 729; le même avait déjà été honoré antérieurement sur une base publiée par D. MORELLI, SECir, p. 347, n° 246, comme l'ont vu H. HAUBEN et E. VAN'T DACK, A propos de quelques inscriptions de la Cyrénaïque, Zeitschr. für Papyr. und Epigr., 8 (1971), p. 34 à 39.

[13] CHR. HABICHT, Beiträge zur Prosopographie der altgriechischen Welt, Chiron, 2 (1972), p. 127 sq.

[14] La correction de cette orthographe fautive avait déjà été notée Bull. Epig., 1953, 257, p. 202, à propos d'une épitaphe grecque de Lepcis Magna.

[15] Plut, De Mul. Virt., 19.

[16] ibid., ἐν τοῖς Μιθριδατικοῖς καιροῖς.

[17] Plut., Lucullus, 2, 4; sur la participations des Juifs aux troubles, cf. infra p. 1043 et n. 293.

[18] SEG, III, 378, B l. 9 [τὸν βασιλέα τὸν ἐν Κυ]ρήνῃ βασιλεύοντα.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

ques connus sous le règne de Ptolémée IX Sôter II (116–80 av. J.-C.), l'Athénien Stolos fils de Théon. Deux inscriptions de Cyrène[19] lui donnent les titres d'*archédéatros* et d'ἐπὶ τῶν ἡνιῶν tandis qu'une inscription d'Apollonia publiée par G. PUGLIESE CARRATELLI[20] et réétudiée par H. HAUBEN et E. VAN'T DACK[21] donne quant à elle les titres de συγγενής, d'épistolographe et de navarque. Tous ces documents ont été repris par R. S. BAGNALL[22] qui précise la carrière du personnage à la lumière des documents de Cyrénaïque mais aussi de Délos, qu'il date tous entre 108 et 103. L'activité de Stolos indique que la sécurité maritime était l'objet des soins des maîtres de Cyrène.

Dans ces conditions, le vide causé par la disparition du pouvoir lagide, et la politique romaine laissant les cités sous un régime de protectorat sans présence militaire, expliquent que les pirates aient brusquement redoublé d'activité. Cette recrudescence de la piraterie est confirmée par un décret de Bérénikè retrouvé récemment lors des fouilles anglaises de Sidi Chrebish, à Benghazi[23], qui rappelle l'action des brigands, κακοῦργοι, povoquée par l'insécurité due aux pirates, διὰ τὰν πειρατικὰν ἀναρχίαν et ce, εὐθέως μετὰ τὰν τῶ βασιλεῦς τελευτάν[23bis], donc dès la mort d'Apion en 96. Le même décret indique les mesures prises par un citoyen pour défendre la cité et son territoire.

En écho à ce décret de Bérénikè, Florus note qu'entre 88 et 78 le pirate Isidoros écumait la zone allant de la Cyrénaïque à la Crète et au Péloponnèse[24]. Les côtes de la Cyrénaïque, principalement dans sa partie orientale, entre le cap Chersonèse (actuel Ras-et-Tin) et Phycous (Ras el-Hamama), abondent en rades foraines, en petites criques où l'on peut tirer les navires à sec, mais où l'on peut aussi se poster en embuscade à l'abri d'un cap. Or ces côtes sont longées par la route maritime qui va d'Egypte en Italie[25]; en infestant cette

[19] DAI, I, p. 71, n° 9 (SEG, IX, 62); et ID., QAL 4, p. 31, n° 11 (non repris dans SEG, XX).

[20] G. PUGLIESE CARRATELLI, SECir, p. 334, n° 204.

[21] H. HAUBEN et E. VAN'T DACK, Zeitschr. für Papyr. und Epigr., 8 (1971), p. 33 sq.; Bull. Epig., 1972, 622. J. REYNOLDS, o. l., p. 305 sq., n° 24; cette inscription est reprise dans A. LARONDE, Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités Africaines), 1987, p. 462 et fig. 182.

[22] R. S. BAGNALL, Stolos the Admiral, Phoenix, 26 (1972), p. 358–368.

[23] La découverte est annoncée par J. A. LLOYD, Sidi Krebish Excavations, Benghazi, 1972–73, SLSR, 4 (1972–73), p. 17; le décret est publié par J. M. REYNOLDS, A Civic Decree from Benghazi, SLSR, 5 (1973–74), p. 19–24 et pl. IX–XI; Bull. Epig., 1976, 792; L. MORETTI, Un decreto di Arsinoe in Cirenaica, RFIC, 104 (1976), p. 385, n. 3.

[23bis] Cf. l. 6–8 du décret, pour lesquelles notre lecture diffère parfois de celle de Miss J. REYNOLDS; cf. A. LARONDE, Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités Africaines), 1987, p. 465–472.

[24] Florus, III, 6 (= I, 41), *ac primum duce Isidoro contenti proximo mari Cretam inter atque Cyrenas et Achaiam sinumque Maleum, quod ab spoliis aureum ipsi vocavere, latrocinabantur.*

[25] On sait que les relations entre Euhespérides puis Bérénikè et la Sicile furent particulièrement actives: cf. SEG, XVIII, 772, et les trouvailles de céramique campanienne faites lors des fouilles de Sidi Chrebish; cf. P. M. KENRICK, Sidi Krebish 1971–72; the Pottery, SLSR, 3 (1971–72), p. 11 sq.; ID., Excavations at Sidi Khrebish. Benghazi (Berenice), III, 1, The Fine Pottery, Tripoli (Suppl. to Libya Antiqua, 5), 1985, p. 9–29

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

mer au même titre que la mer de Crète, c'était le bassin méditerranéen que les pirates coupaient en deux. La situation difficile de Bérénikè était loin d'être unique en Libye, comme le montre un décret retrouvé à Tokra, par lequel la cité d'Arsinoé honore un citoyen qui a contribué sur sa fortune à la défense de la cité, et lui a notamment fourni du blé alors que la disette contraignait Arsinoé à s'adresser à Lepcis Magna pour acheter du grain. Ce décret, qui date du milieu du Ier siècle[25bis], traduit l'état de crise des cités grecques de Libye incapables d'assurer la sécurité de leur territoire, que ce soit contre les pirates ou contre les nomades.

Les cités étaient donc incapables de fournir une aide quelconque à Rome, ainsi que Lucullus dut le constater lors de son passage[26]; les mesures de réorganisation interne qu'il prit alors à Cyrène[27] n'apportèrent qu'un remède limité en laissant le fond du problème entier.

## 2. Naissance d'une province

Il fallut attendre l'année 74[28] et la reprise d'une action de grande envergure en Orient, avec la troisième guerre contre Mithridate, pour que Rome entreprît enfin l'effort nécessaire en Cyrénaïque. L'envoi du questeur P. Cornelius Lentulus Marcellinus[29] marqua la réduction de la région en province de rang questorien. Nous ne savons rien de son œuvre, et il est probable que celle-ci dut être d'une efficacité limitée, compte tenu des déboires que Rome rencontra alors en Crète, avant les difficultés qui marquèrent la fin du commandement de Lucullus en Asie.

Comme dans tout l'Orient, l'œuvre de Pompée se révéla très supérieure. La Cyrénaïque se trouvait englobée dans le rayon d'action du grand commandement créé à son intention par la loi Gabinia, en 67, et Pompée la confia à

et 514; ID., Patterns of Trade in Fine Pottery at Berenice, in: G. BARKER, J. LLOYD et J. REYNOLDS, Cyrenaica in Antiquity, BAR International Series 236, 1985, p. 251 sq.; ID., Patterns of Trade at Berenice: the Evidence of the Fine Wares, Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta 25 – 26 (1987), p. 137 – 154. Les fouilles françaises d'Apollonia donneront lieu à la publication d'un matériel comparable.

25bis J. M. REYNOLDS, A Civic Decree from Tocra in Cyrenaica, Archeologia Classica, 25 – 26 (1973 – 74) paru en 1976, p. 622 – 630 et pl. 97 – 98; Bull. Epig., 1977, 594; L. MORETTI, Un decreto di Arsinoe in Cirenaica, RFIC, 104 (1976), p. 385 – 398; ce décret est réédité avec un commentaire dans A. LARONDE, Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités Africaines), 1987, p. 472 – 477.

26 Cf. supra p. 1009 et n. 17.

27 Plut., Lucullus, 2, 4, κατεστήσατο τὴν πολιτείαν.

28 Cf. Salluste, Hist., II, 43, ed. MAURENBRECHER; Appien, B. C., I, 111, 517 – 518; le premier date l'événement du début de 75, tandis que le second place la formation de la province en 74; G. PERL, Die römischen Provinzbeamten in Cyrenae und Creta zur Zeit der Republik, Klio, 52 (1970), discute la question p. 321 – 324.

29 P. ROMANELLI, La Cirenaica Romana, p. 47 n. 1, discute la question de la parenté, voire de l'identité, – douteuse –, avec le légat Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, qui était très certainement un frère plus jeune de Publius.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus[30] avec le titre nouveau de *legatus pro praetore*[31].

Les nombreux témoignages de l'activité de Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus ont été rassemblés et analysés par J. REYNOLDS[32]. Un document bilingue[33] trouvé à Ptolémaïs indique l'établissement de colons qui sont certainement d'anciens pirates. Le fragment d'un ἐπίκριμα[34] montre que le légat eut aussi à arbitrer un conflit entre Cyrène et la nouvelle cité d'Apollonia, dont nous avons ici mention pour la première fois. Il est certain que la réorganisation du statut des cités du littoral dut tenir une large place dans les préoccupations des Romains soucieux d'une pacification définitive de la mer. Enfin l'action de Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus dut présenter un caractère assez complet de remise en ordre pour valoir à son auteur les qualificatifs de πάτρων et de εὐεργέτης de la part des Cyrénéens, qui lui élevèrent deux statues dans le sanctuaire d'Apollon[35].

## 3. La Cyrénaïque dans les guerres civiles

Les liens ainsi établis furent la cause de graves difficultés lorsque la Cyrénaïque, comme le reste du monde oriental, se trouva engagée dans les luttes entre les *imperatores*. Du blé fut fourni à Pompée[36] mais, à l'heure de la défaite, et en dépit des liens ancestraux avec les Cornelii Lentuli[37] qui adhéraient à la cause pompéienne, le mouillage cyrénéen de Phycous refusa

[30] Appien, Mithr., 95; Florus, III, 6, 3 et 9; sur ce personnage, cf. RE, IV, 1389 sq., s. v. Cornelius n° 228 (F. MÜNZER) [1900].

[31] Πρεσβευτὰς ἀντιστράταγος dans les inscriptions parallèles Syll.³, 750, et SEG, IX, 56.

[32] J. REYNOLDS, Cyrenaica, Pompey and Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, JRS, 52 (1962), p. 97–103.

[33] Ibid., p. 99, n° 7 (en latin) et p. 101, n° 8 (en grec).

[34] Mentionné par G. OLIVERIO, AI, 2 (1929), p. 142 sq.; L. V. BERTARELLI, Libia, 1937, p. 417; P. ROMANELLI, La Cirenaica Romana, p. 49; publié par J. REYNOLDS, o. l., p. 99, n° 6 (SEG, XX, 709); cf. Bull. Epig., 1964, 560. L'inscription est republiée par J. REYNOLDS, dans: R. G. GOODCHILD, J. G. PEDLEY et D. WHITE, Apollonia the Port of Cyrene. Excavations by the University of Michigan 1965–1967, Tripoli (Libya Antiqua, suppl., 4), s. d. (1978), p. 301, n° 10 et pl. 60.

[35] Cf. supra et n. 31 pour le texte identique des deux bases; R. M. SMITH et E. A. PORCHER, History of the Recent Discoveries at Cyrene, Londres, 1864, p. 93 et pl. 65, ont attribué à Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus une tête retrouvée par eux avec une des dédicaces; il est reconnu aujourd'hui qu'il ne peut s'agir du légat, mais d'un prince hellénistique de la première moitié du Ier siècle av. J. C.; cf. E. ROSENBAUM, A Catalogue of Cyrenaican Portrait Sculpture, p. 40, n° 11 et pl. XI, 3–4, et les remarques de F. CHAMOUX dans son compte-rendu, JRS, 52 (1962), p. 211. J. HUSKINSON, Roman Sculpture from Cyrenaica in the British Museum, Londres, 1975, p. 33 sq., n° 63 et pl. 26.

[36] César, B. C., III, 5.

[37] Ambassade de Cn. Cornelius Lentulus à Cyrène en 162/61: cf. Polybe, XXXI, 20; sur ce personnage, cf. RE, IV, col. 1366, s. v. Cornelius n° 177 [1901]; sur sa parenté avec les Lentuli Marcellini, cf. ibid. col. 1359 sq., stemma des Cornelii Lentuli: une tradition familiale qui n'aurait rien d'exceptionnel serait à l'origine de ce patronage.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

d'accueillir les Pompéiens en fuite sous la conduite de Caton, après Pharsale. Ceux-ci durent aborder à Paliuros, dans le golfe de Bomba[38], avant de gagner Cyrène où l'accueil fut meilleur, encore que la cité ait fermé d'abord ses portes à l'avant-garde de Labiénus[39]. Et c'est de là que Caton partit pour la province d'Afrique, qu'il gagna en trente jours[40] d'une marche immortalisée par Lucain[41].

Dans ces conditions, il parait difficile de faire remonter à l'action de Pompée et de son légat Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus l'établissement d'un ordre provincial durable. Les monnaies portant KPHT et KYPA avec les représentations de la tête d'Athéna et de l'abeille attesteraient, selon E. S. G. Robinson[42] suivi par P. Romanelli[43] que, dès 67, la Cyrénaïque ne forma qu'une province avec la Crète. L'étude de la question a été reprise par G. Perl[44] sur des bases prosopographiques; le savant allemand constate que, dans les années 52 – 49 et 44 – 43, la séparation de la Crète et de la Cyrénaïque est le régime normal, et il propose de placer le groupe des émissions KPHT/KYPA entre 40 et 34, sous la domination d'Antoine. Il est plus difficile de suivre G. Perl quand il considère que la Cyrénaïque relevait normalement d'un gouverneur de rang prétorien: le cas de C. Cassius Longinus, préteur en 44, et qui ne gagna jamais la Cyrénaïque[45] est à mettre à part; inversement, on connaît plusieurs questeurs dans cette province, comme M. Iuventius Laterensis en 61[46], A. Pupius Rufus avant 40 ou vers 30[47].

En revanche, G. Perl considère que, de 40 à 34, Antoine réunit les provinces de Cyrénaïque et de Crète. On peut discuter l'argument que ce savant tire de l'absence de la Crète dans la donation de la Cyrénaïque faite par Antoine à Cléopâtre Séléné en 34[48] pour en déduire une nouvelle séparation des deux régions. Mais, dans l'état actuel de notre documentation, il semble donc prudent de ne pas placer avant Antoine l'union de la Cyrénaïque et de la Crète.

[38] Lucain, Pharsale, IX, 36 – 44.

[39] Plut., Caton le Jeune, 56.

[40] Sur cette durée de l'expédition, cf. J. Leclant, Par Africae sitientia, BIFAO, 49 (1950), p. 236, n. 4, qui commente Strabon, XVII, 3, 20.

[41] Lucain, Pharsale, IX, 294 – 949; cf. J. Aumont, Caton en Libye (Lucain, Pharsale, IX, 294 – 949), REA, 70 (1968) p. 304 – 320; Id., Sur l'épisode des reptiles dans la Pharsale de Lucain (IX, 587 – 937), BAGB, 1968, p. 103 – 119.

[42] E. S. G. Robinson, BMC Cyrenaica, p. CCII.

[43] P. Romanelli, La Cirenaica Romana, p. 50 sq.

[44] G. Perl, Die römischen Provinzbeamten in Cyrenae und Creta zur Zeit der Republik, Klio, 52 (1970), p. 319 – 354; Id., Nachträge, Klio, 53 (1971), p. 369 – 379.

[45] Appien, B.C., III, 8; Plut., Brutus, 19; Cicéron, Phil., II, 38, 97 et XI, 12, 27.

[46] Ciceron, Pro Plancio, 63. Cl. Nicolet m'a signalé oralement qu'il conviendrait de reconnaître le même personnage dans le décret de Ptolémaïs publié par G. Pugliese Carratelli, SECir, p. 338, n° 211, l. 16, où ce savant lisait T. Σεξ]τ̣ίου Λατερα̣[νοῦ bien que ce *cognomen* fût inconnu par ailleurs à la fin de la République.

[47] Cf. G. Perl, o. l., p. 349.

[48] Dion Cassius, XLIX, 41; et le témoignage des monnaies, E. S. G. Robinson, BMC Cyrenaica, p. CCXXI sq.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Ce regroupement provincial devait durer jusqu'à Dioclétien et marqua véritablement l'organisation de la Cyrénaïque en tant que province romaine. Il est moins étrange qu'il ne peut paraître à première vue; comme l'a fortement marqué F. CHAMOUX[49], la distance entre les ports de Cyrène et la Crète est de l'ordre de 300 km, ce qui n'est pas supérieur à la distance qui sépare Darnis (Derna) de Bérénikè (Benghazi). Strabon[50] atteste l'existence de relations entre les ports cyrénéens et crétois. Au contraire, la difficulté des communications avec l'Egypte est grande, que ce soit par terre, à travers les plateaux arides de la Marmarique, ou par mer, sur les hauts-fonds qui bordent cette côte inhospitalière, qui s'étend sur 800 km de Darnis à Alexandrie. Les communications avec la province d'Afrique n'étaient pas moins incommodes, le long des rivages désolés de la grande Syrte, sur plus de 900 km entre Bérénikè et Lepcis Magna. Ophellas en 308, et Caton en 47[51] en firent la dure expérience.

Au cœur de la Méditerranée, la nouvelle province de Crète et de Cyrénaïque constituait une base navale de premier ordre, et une brillante étude de A. ALFÖLDI[52] a attiré l'attention sur les nombreuses émissions monétaires faites dès l'époque de César à l'usage de la marine de guerre par les *praefecti classis* C. Clovius (46–45) et Q. Oppius (41–40), et en a restitué la frappe à l'atelier de Cyrène. A. ALFÖLDI a en particulier élucidé la contradiction apparente entre les deux types monétaires utilisés par un même magistrat qui, en sa qualité de *quaestor pro praetore*, avoit droit tantôt au *subsellium*, avec la *hasta* et le *sacculus* – en rapport avec sa juridiction civile –, mais aussi à la *sella castrensis* et aux deux faisceaux avec haches, qui se rapportaient à ses fonctions militaires: ainsi en va-t-il des émissions du questeur A. Pupius Rufus et, encore sous Octave-Auguste, de celles de Vettius (ou Magulnius) Scato. Antoine maintint une flotte en Cyrénaïque, pour laquelle le légat L. Lollius frappa un abondant monnayage de bronze[53]. Quatre légions stationnaient aussi sous le commandement de L. Pinarius Scarpus[54].

Antoine manifesta encore sa domination par une politique d'alliance avec un certain nombre de familles aristocratiques assez puissantes pour lui assurer, ici comme dans le reste de l'Orient[54bis], la docilité de la région et des approvisionnements. Cette politique se justifiait avant tout par la valeur stratégique de la Cyrénaïque dans la lutte contre Octave. L'attribution de la cité romaine sanctionnait ce rapprochement, et J. REYNOLDS[55] a relevé un certain nombre

[49] F. CHAMOUX, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 12–14.

[50] Strabon, XVII, 3, 22.

[51] Cf. supra p. 1013 et n. 40.

[52] A. ALFÖLDI, Commandants de la flotte romaine stationnée à Cyrène sous Pompée, César et Octavien, Mélanges Carcopino, Paris, 1966, p. 25–43.

[53] Daté de 39 ou de 35; cf. E. S. G. ROBINSON, BMC Cyrenaica, p. XXIII sq. et, en dernier lieu, A. ALFÖLDI, o. l., p. 30 n. 3 et p. 33.

[54] Il fit défection après Actium; cf. Plut., Antoine, 69; Dion Cassius, LI, 5, 6; Orose, Adversus Paganos, VI, 19.

[54bis] Sur les Antonii en Asie Mineure, cf. L. ROBERT, Les Inscriptions, dans: Laodicée du Lycos, le Nymphée, Québec–Paris, 1969, p. 308.

[55] J. REYNOLDS, Four Inscriptions from Roman Cyrene, JRS, 49 (1959), p. 97 et n. 18; EAD., Inscriptions of Roman Cyrenaica, Libya in History, p. 189, n. 1, indique aussi la possibilité d'avoir affaire à une famille d'immigrants italiens.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

d'Antonii qui occupent tous de hautes situations au Ier siècle ap. J.-C., en particulier la prêtrise d'Apollon. Mais la famille la plus remarquable est celle de M. Antonius Flammas, qui fournit à chaque génération des prêtres d'Apollon, depuis la première moitié du Ier siècle ap. J.-C. jusqu'à la fin du IIème siècle[56]; c'est à cette famille qu'il faut sans doute rattacher le premier sénateur cyrénéen, entré dans la Curie sous Néron[57].

Ainsi donc, le dernier siècle de la République fut, en Cyrénaïque, une période difficile: Rome semble ne s'être intéressée à la région que dans la mesure où celle-ci jouait un rôle dans ses plans militaires. La vie des cités en souffre et les vieilles institutions aristocratiques sont en crise généralisée. L'œuvre de Pompée apparaît trop vite interrompue et Antoine, dont l'action fut très large, manqua de temps. L'action d'Auguste n'en prit que plus d'importance.

## II. *L'action d'Auguste et de ses successeurs*

La victoire d'Actium marque le point de départ de l'ère provinciale en Cyrénaïque[58], et ce fait symbolise bien la profondeur et la durée de l'œuvre d'Octave-Auguste.

### 1. L'administration provinciale

En 27, lors du partage des provinces entre le Sénat et le Prince, la Cyrénaïque, désormais unie durablement à la Crète, fut rendue au Sénat[59]. La province fut remise à un proconsul[60] qui est normalement de rang prétorien; le proconsulat de Crète et de Cyrénaïque représente, au IIème siècle ap. J.-C.,

[56] Cf. les remarques de J. Reynolds, o.l., et le stemma partiel dressé par G. Pugliese Carratelli, SECir, p. 359 à l'aide des inscriptions inédites qu'il publie dans le même mémoire.

[57] Connu par Tacite, Hist., IV, 45, qui rappelle sa condamnation pour concussion en 70; cf. infra p. 1016 et n. 76.

[58] Sur l'ère provinciale et la datation des inscriptions, cf. J. Reynolds, Inscriptions of Roman Cyrenaica, Libya in History, p. 184 sq.

[59] Dion Cassius, LIII, 12, confirmé par Strabon, XVII, 25.

[60] 'Ανθύπατος mais plus simplement στρατηγὸς dans les édits d'Auguste; cf. SEG, IX, 8, l. 33; H. Dessau, ILS, III, 1, p. 401, donne une liste non exhaustive de proconsuls, que l'on peut compléter, pour les apports récents de l'épigraphie, avec J. Reynolds, Cyrenaica 1962–1972, Arch. Reports for 1971–72, p. 45 n. 185, et surtout avec W. Eck, Über die prätorischen Prokonsulate in der Kaiserzeit. Eine quellenkritische Überlegung, Zephyrus, 23–24 (1972–73), p. 244–251; j'ai eu l'occasion de revoir et de compléter cette liste à l'occasion de l'établissement de ma prosopographie cyrénéenne (à paraître); cf. M. A. W. Baldwin, Fasti Cretae et Cyrenarum. Imperial Magistrates of Creta and Cyrenaica during the Julio-Claudian Period, Ph. D., University of Michigan, 1983 (Univ. Microfilm Int., 3592).



Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

le troisième, voire même le quatrième poste prétorien, après une charge de curateur de cité[61], celle de *praefectus frumenti dandi*[62], de légat[63], de *juridicus* d'Italie[64]; plusieurs poursuivent leur carrière avec un commandement de légion[65], le gouvernement d'une province impériale telle que l'Aquitaine[66] ou la Pannonie inférieure[67] avant d'accéder, plus rarement, au consulat[68]. Dans l'ensemble les proconsuls de Crète et de Cyrénaïque font des carrières solides, mais non brillantes; la forte proportion de gouverneurs originaires de l'Afrique est soulignée par J. M. REYNOLDS[69]. Tout à fait normalement, le gouverneur est assisté d'un questeur[70] dont le plus illustre fut assurément Vespasien, en poste avant 38[71].

Si un certain nombre d'inscriptions retrouvées en Libye nous font connaître des gouverneurs honorés par leurs clients ou par des obligés, les sources littéraires ne les mentionnent que dans les cas de concussion. Ainsi Caesius Cordus fut accusé en 21 et condamné un an plus tard[72], Cestius Proculus acquitté en 56[73], Pédius Blaesus exclus du Sénat en 59 pour avoir pillé le trésor de l'Asklépieion de Balagrai[74], et Antonius Flammas[75] condamné pour concussion en 70[76]. Ces cas n'ont rien de particulier et témoignent du soin avec lequel le Prince veillait sur le comportement des gouverneurs, en Cyrénaïque comme ailleurs.

Par dessus le gouvernement sénatorial, l'intervention impériale s'est manifestée d'abord pour des questions financières. On connait plusieurs procurateurs de Crète[77], mais aucun d'eux n'est connu en Cyrénaïque, ce qui semble démentir l'affirmation de H.-G. PFLAUM[78] selon laquelle les procurateurs de Crète et de Cyrénaïque s'appellent *procuratores provinciae Cretae*[79]; il semble bien plutôt que les procurateurs de Crète n'avaient pas à intervenir en Cyrénaïque, ce qui confirme le particularisme persistant entre les deux régions compo-

61 H. DESSAU, ILS, 1153, 8981.
62 H. DESSAU, ILS, 1048, 1084, 8981.
63 H. DESSAU, ILS, 1096, 1179, 8981.
64 H. DESSAU, ILS, 1084, 1153.
65 H. DESSAU, ILS, 1096, 1153, 1179.
66 H. DESSAU, ILS, 1096.
67 H. DESSAU, ILS, 1153.
68 AE, 1963, 142; H. DESSAU, ILS, 1153, 8819.
69 J. M. REYNOLDS, Four Inscriptions from Roman Cyrene, JRS, 49 (1959), p. 100 et n. 21.
70 Dion Cassius, LVII, 14, 4; cf. la liste non exhaustive donnée par H. DESSAU, ILS, III, 1, p. 409.
71 Suétone, Vesp., 2.
72 Tacite, Ann., III, 38 et 70.
73 Tacite, Ann., XIII, 30.
74 Tacite, Ann., XIV, 18.
75 Sur sa famille cf. supra p. 1015 et n. 56.
76 Tacite, Hist., IV, 45.
77 Cf. la liste établie par H.-G. PFLAUM, Les Carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain, Paris, 1960/61, t. III, p. 1071.
78 H.-G. PFLAUM, o.l., t. I, p. 104.
79 Idée déjà avancée par P. ROMANELLI, La Cirenaica Romana, p. 70 n. 2.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

sant la province. En fait, le premier procurateur connu en Cyrénaïque, C. Pomponius Cordus, n'apparaît pas avant l'époque sévérienne[80].

Comme l'a montré L. Gasperini[81], les procurateurs prirent la suite des publicains dans l'administration des *agri regii* qui furent la cause de nombreuses controverses entre les Cyrénéens et le Prince. Rome en effet, même durant les années troublées de la fin de la République, n'avait pas laissé prescrire ses droits sur les *agri Apionis*, auxquels Rullus faisait allusion dans sa proposition de loi agraire en 63[82]. La question rebondit sous Claude lorsque ce Prince envoya L. Acilius Strabo en qualité d'arbitre, afin de récupérer les biens-fonds de l'héritage d'Apion indûment usurpés par les Cyrénéens[83]. Il est intéressant de remarquer que L. Acilius Strabo agissait en qualité de légat impérial, aux lieu et place du proconsul[84]. Néron valida ses sentences mais, devant les plaintes des Cyrénéens, il leur abandonna les biens usurpés, selon Tacite[85]; en réalité, il semble que Néron avait seulement renonçé à poursuivre la mission confiée à L. Acilius Strabo, car deux cippes à son nom, datant de la première année du principat, ont été découverts à l'Quest de Cyrène, à Gasr Taurguni, et à Apollonia[86]. Pourtant Vespasien, qui connaissait bien la Cyrénaïque[87], envoya à son tour un légat, Q. Paconius Agrippinus qui, de 71 à 73[88], reprit la tâche entreprise[89].

[80] Cf. R. G. Goodchild et J. M. Reynolds, Some Military Inscriptions from Cyrenaica, PBSR, 30 (1962), p. 37 sq. Ces conclusions ne sont pas démenties par J. M. Reynolds, Two equites romani at Balagrae in Cyrenaica, LA, 8 (1971), p. 43 – 45 et pl. 14, qui publie deux dédicaces, l'une d'un procurateur d'époque sévérienne dont seul le *cognomen* Λούκουλλος est conservé; l'autre dédicace, contemporaine, est en latin et émane de Julius Democritus *eques romanus*.

[81] L. Gasperini, dans: S. Stucchi, L'Agora, t. I, p. 334.

[82] Cicéron, De Lege Agraria, II, 19, 51.

[83] Tacite, Ann., XIV, 18, *Acilium Strabonem, praetoria potestate usum et missum disceptatorem a Claudio agrorum, quos regis Apionis quondam avitos et populo Romano cum regno relictos proximus quisque possessor invaserant, diutinaque licentia et injuria quasi jure et aequo nitebantur*. Un cippe bilingue retrouvé en 1952 à Beit Thamir, à l'Est de Cyrène, atteste l'action de ce légat en 53: J. M. Reynolds, New Boundary Stones from the Public Land of the Roman People in Cyrenaica, LA, 8 (1971), p. 47 – 49, n° 1.

[84] Cf. H.-G. Pflaum, Légats impériaux à l'intérieur de provinces sénatoriales, Mélanges Grenier, Coll. Latomus 58, Bruxelles, 1962, t. III, p. 1232 – 1242.

[85] Tacite, ibid.

[86] SEG, IX, 352 (Gasr Taurguni); le cippe bilingue provenant d'Apollonia est publié par J. M. Reynolds, New Boundary Stones from the Public Land of the Roman People in Cyrenaica, LA, 8 (1971), p. 50 sq., n° 3. – Deux autres cippes ont été retrouvés depuis, l'un publié par G. Pugliese Carratelli, SECir, p. 323, n° 190 et fig. 139, l'autre encore inédit.

[87] Cf. supra p. 1016 et n. 71.

[88] La date de 71 est assurée par les inscriptions citées infra n. 89, et on sait par Flavius Josèphe, Bell. Jud., VII, 11, 1 – 4, qu'un autre gouverneur était en poste en 73 – 74.

[89] Cf. SEG, IX, 165 – 167 (cippes de bornage du deuxième semestre de 71), SEG, IX, 360 (cippe du deuxième semestre de 72) ainsi qu'une inscription de Ras el-Hilal annoncée par J. M. Reynolds et R. G. Goodchild, The City-lands of Apollonia in Cyrenaica, LA, 2 (1965), p. 106 n. 6, et publiée par J. M. Reynolds, New Boundary Stones from the Public Land of the Roman People in Cyrenaica, LA, 8 (1971), p. 49 sq., n° 2.



Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

L'intervention impériale revêtit un caractère quelque peu différent quand, en 88 – 89, Domitien chargea le proconsul C. Pomponius Gallus Didius Rufus de restituer des terres usurpées à la cité de Ptolémaïs[90]. Déjà Vespasien avait chargé le proconsul C. Arinius Modestus d'intervenir dans la conclusion de baux de location pour des terres appartenant à la cité d'Apollonia[91]. Les finances des Apolloniates devaient être en mauvais état, puisque des *socii* sont mentionnés avec la cité, tandis que l'intervention impériale annonce celles du IIème siècle, lors de l'institution des *curatores*.

Si, pour des raisons financières, le pouvoir impérial eut à dicter sa conduite au gouverneur envoyé par le Sénat, ou même à substituer son autorité à la sienne, ses interventions se produisirent dans les mêmes formes pour des raisons de défense.

## 2. La défense de la Cyrénaïque

La frontière orientale de la Cyrénaïque était fixée depuis 321 au moins[92] au Grand Catabathmos[93], c'est à dire l'actuel golfe de Solloum, qui représente une limite vraiment historique. Du côté de l'Occident, il y avait eu quelques variations: la limite, d'abord fixée au fort d'Automalax[94], avait été portée par Ptolémée Sôter ou Ptolémée Evergète au fort d'Euphrantas[95] avant de revenir à sa position antérieure: Strabon indique que, de son temps, la limite entre la Tripolitaine et la Cyrénaïque s'établissait aux Autels des Philènes, le fort d'Automalax étant le premier point d'appui pourvu d'une garnison permanente en Cyrénaïque[96]. La localisation précise de ces sites revient au mérite de R. G. Goodchild[97], qui a identifié le fort d'Euphrantas avec la moderne Syrte[98], tandis que, exploitant des renseignements d'origine italienne, il retrouvait des restes de constructions romaines, – dont un monument à colonnes tu temps de la Tétrarchie –, à l'emplacement des Autels des Philènes, au Sud de Bir Umm el Garanigh, sur les pentes du Djebel Ala; de même, le promontoire de

[90] AE, 1954, 188; texte déjà transcrit et commenté par P. Romanelli, La Cirenaica Romana, p. 102 et n. 3.

[91] Cippe de bornage publié par J. M. Reynolds et R. G. Goodchild, The City-lands of Apollonia in Cyrenaica, LA, 2 (1965), p. 103 – 107 et pl. XL (AE, 1967, 531).

[92] SEG, IX, 1. l. 3 (diagramma de Ptolémée Sôter).

[93] Strabon, XVII, 1, 13 et 3, 22: cf. P. Romanelli, Il confine orientale della provincia romana di Cirene, Rend. Pont. Acc. Arch., 16 (1940), p. 215 – 223.

[94] SEG, IX, 1, l. 3.

[95] Strabon, XVII, 3, 20; cf. A. Laronde, Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités Africaines), 1987, p. 350 – 352.

[96] Strabon, ibid.

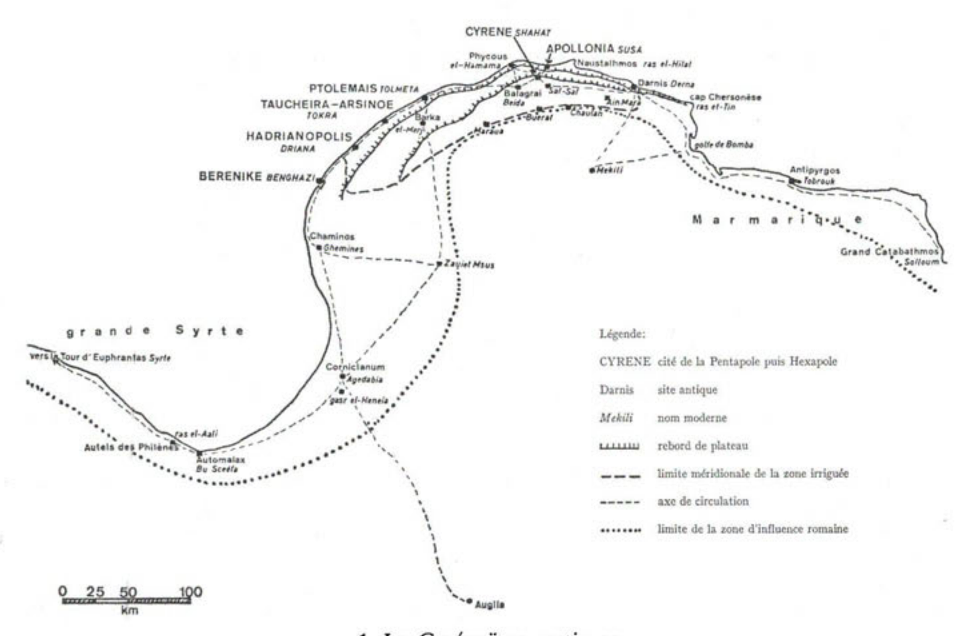
[97] Sur ses recherches de géographie historique, cf. R. G. Goodchild, Mapping Roman Libya, The Geographical Journal, 118 (1952), p. 142 – 152 = Id., Libyan Studies, p. 145 – 154.

[98] Ibid., p. 146.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Bu Sceéfa, à 8 km à l'Ouest d'El Agheila, conserve des vestiges romains qui correspondent à Automalax[99] (cf. carte n° 1).

Mais, en direction de l'intérieur, la situation était beaucoup plus confuse du fait des tribus libyennes avec lesquelles les rapports des Grecs avaient déjà été difficiles[100]. Or, la disparition de la puissance lagide et la faiblesse dans laquelle se trouvèrent les cités et la nouvelle province durant le Ier siècle av. J.-C. favorisèrent sans aucun doute l'activité des nomades libyens. Des précautions avaient cependant été prises[100bis]. Des graffiti sur les remparts indiquent que des garnisons occupaient Taucheira dès les premières années de l'ère d'Actium[101] et, pendant une période plus courte, Ptolémaïs[102]. A une date




1. La Cyrénaïque antique

[99] R. G. Goodchild, Arae Philenorum and Automalax, PBSR, 30 (1952), p. 94 – 110 et pl. XVIII et XIX.

[100] Cf. F. Chamoux, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 228; P. Romanelli, dans: La Città e il suo territorio, Atti del Settimo Convegno di Studi Della Magna Grecia, Tarento, 1967, Naples, 1968, p. 168 sq.

[100bis] C'est à des opérations militaires de la fin de la République que se rapporte l'intervention de … ius Lateranus rappelée dans une inscription très mutilée de Ptolémaïs: G. Pugliese Carratelli, SECir, p. 338, n° 211 et fig. n° 154; cf. J. M. Reynolds, Cyrenaica 1962 – 72, Archaeological Reports for 1971 – 72, p. 45; cf. supra p. 1013, n. 46.

[101] DAI, II 2, p. 167 – 196 (SEG, IX, 419 – 556); il s'agit de blocs remployés dans les remparts byzantins; la plus ancienne inscription DAI, II 2, p. 186, n° 239 (SEG, IX, 500) remonte à 29 av. J.-C.

[102] DAI, II 2, p. 247 – 249 (SEG, IX, 378 – 390); inscriptions sur la porte occidentale, datées entre 31 av. J.-C., DAI, II 2, p. 248, n° 495 (SEG, IX, 379), et 19 av. J.-C., DAI, II 2, p. 249, n° 501, 502, 506 (SEG, IX, 385, 386, 389).

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

postérieure à 12 av. J.-C., le proconsul Q. Lucanius Proculus fit restaurer les remparts de l'Acropole de Cyrène, comme l'indique l'inscription de la porte[103]. Mais ces mesures ne devaient pas compenser le départ des forces laissées par Antoine, et les Libyens se livrèrent à des incursions dont Strabon s'est fait l'écho[104]. Tout un ensemble de textes littéraires et d'inscriptions, sur lesquels J. DESANGES a récemment attiré l'attention[105], permet à présent, sinon de suivre le déroulement chronologique précis des faits, du moins d'en retrouver l'enchaînement général. Comme, dans les édits d'Auguste, qui datent de 6 et de 4 av. J.-C., rien ne semble indiquer une situation exceptionnelle, J. DESANGES[106] propose de placer aussitôt après le début de ce qui fut une véritable guerre, Μαρμαρικὸς πόλεμος[107]. Un décret en l'honneur de Phaos fils de Cléarchos, honoré du titre de Philopatris[108], nous montre ce grand personnage, deux fois prêtre du dieu César (Auguste), partir à Rome en plein hiver pour demander des secours[109]. A la même époque, un autre décret honore Aleximachos fils d'Aiglanor[110] qui prit le commandement de la lutte pour défendre Cyrène et les autres cités[111], et qui s'illustra en tuant de nombreux Libyens, et en faisant des prisonniers[112].

L'action des forces locales[113] dut rester cependant insuffisante et l'intervention romaine fut décisive, comme l'indique un passage de Dion Cassius

[103] *[Imp(eratore)] Caesare Augusto pont(ifice) max(imo), / Q(uintus) Lucanius Proculus proco(n)s(ul) / muros ar[c]is reficiend(os) cur(avit)*, sur de grands blocs répartis en trois séries, DAI, I, p. 181 et pl. XXXV et, en dernier lieu, L. GASPERINI dans: S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 211 et n. 3; la mention du grand pontificat d'Auguste interdit de placer le proconsulat de Q. Lucanius Proculus avant 12 av. J.-C.

[104] Strabon, XVII, 3, 22.

[105] J. DESANGES, Un drame africain sous Auguste, le meurtre du proconsul L. Cornelius Lentulus par les Nasamons, Mélanges Renard, Bruxelles, 1969, II, Coll. Latomus 102, p. 197–213.

[106] J. DESANGES, o. l., p. 207 sq.

[107] OGI, 767, l. 7 sq.

[108] Le personnage fut également prêtre d'Apollon à une date qui ne peut être précisée, cf. la liste publiée par L. GASPERINI, Due nuovi apporti epigrafici alla storia di Cirene romana, QAL, 5 (1967), p. 58 et 60, et ID., dans: S. STUCCHI, Cirene 1957–1966, p. 175, n° 38 et fig. 220, qui permet de restituer correctement le patronyme dans OGI, 767 b, l. 6. Sur le titre Philopatris, cf. O. MASSON, Remarques d'onomastique cyrénéenne: quelques noms masculines en -ις, QAL, 12 (1987), p. 248 n. 24.

[109] OGI, 767, l. 7–12; le texte procuré par W. DITTENBERGER est périmé, et il convient de se reporter pour l'établissement du texte à L. ROBERT, Opera Minora Selecta, t. II, p. 1123 sq. (Rev. Philol., 1929) et ID., Etudes épigraphiques et philologiques, Paris, 1938, p. 39 n. 2; pour le commentaire, cf. L. VITALI, Fonti per la storia della religione cyrenaica, Padoue, 1932, p. 25, n° 76, et surtout L. ROBERT, Hellenica II, p. 144 sq., et J. DESANGES, o. l., p. 204.

[110] Inscription publiée par G. PUGLIESE CARRATELLI, SECir, p. 280–283, n° 105; cf. Bull. Epig., 1964, 567, pour la restitution de plusieurs passages importants.

[111] Ibid., l. 12–13 et 23.

[112] Ibid., l. 18–19.

[113] Leur existence est attestée aussi par le décret de Bérénikè (cf. supra p. 1010 et n. 23), l. 9, qui mentionne des νεανίσκοι; sur le sens de ce terme, cf. L. ROBERT, Etudes anatoliennes, Recherches sur les inscriptions Grecques de l'Asie mineure, Paris, 1937, p. 107.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

longtemps mal compris en raison d'une lacune initiale, et auquel J. DESANGES a donné un excellent commentaire[114]. L'attaque, en 1 av. J.-C., fut menée par les Marmarides, habitant l'actuelle Marmarique, mais aussi l'ensemble des zones subdésertiques du Sud de la Cyrénaïque[115]. Le proconsul de la province *inermis* de Cyrénaïque dut faire appel aux forces des provinces voisines et l'emploi de ἑτέρους indique certainement l'intervention antérieure d'un détachement de la *III Augusta* venu d'Afrique. Les Marmarides les repoussèrent comme ils repoussèrent ensuite les troupes venues d'Egypte. C'est dans cette situation de crise que Phaos alla demander de l'aide à Rome. Le Prince enleva alors la province au Sénat pour la confier à un tribun du prétoire avec le titre de prolégat[116]. L'heureuse issue de ces opérations est confirmée, en l'an 33 de l'ère d'Actium (2 ap. J.-C.) par le relief inscrit qu'offrit L. Orbius en l'honneur du prêtre d'Apollon Pausanias. L'inscription qualifie Pausanias de λυσιπόλεμος. L. ROBERT[117] a montré que Pausanias n'a pas dirigé d'actions militaires, mais qu'il a assumé le plus haut sacerdoce de la cité en une année bénéfique pour celle-ci: le dieu Apollon a donné le succès à Cyrène à cause de la piété de son prêtre.

Pourtant l'accalmie ne fut que temporaire, et les troubles reprirent avec une grande ampleur dans toute la zone allant de la Cyrénaïque à la Maurétanie. L'épisode le plus dramatique eut lieu au fond de la grande Syrte, quand le proconsul d'Afrique L. Cornelius Lentulus fut traîtreusement mis à mort par les Nasamons à la faveur d'une entrevue[118]. On sait d'autre part que, à une date indéterminée sous le principat d'Auguste[119], P. Sulpicius Quirinius vainquit les Marmarides que soutenaient les Garamantes[120]. Le texte précédent de Dion Cassius rend impossible une datation antérieure à 2 ap. J.-C. et, comme d'autre part Florus place dans son récit la campagne de Cossus contre les Musulames et les Gétules en 6 ap. J.-C., en même temps ou un peu avant l'action de Quirinius, il convient de placer celle-ci dans les années 6 ou 7 ap. J.-C.

Ces troubles suspendirent pour longtemps l'activité du gouverneur sénatorial en Cyrénaïque: dans les dernières années du principat d'Auguste et au

114 Dion Cassius, LV, 10 a, 1 (I. MELBER), [– – –] ἑτέρους ἐκ τῆς Αἰγύπτου ἐπιστρατεύσαντάς σφισιν ἀπεώσαντο, οὐ πρότερόν τε ἐνέδοσαν πρὶν χιλίαρχόν τινα ἐκ τοῦ δορυφορικοῦ ἐπ' αὐτοὺς πεμφθῆναι. καὶ ἐκεῖνος δὲ ἐν χρόνῳ τὰς καταδρομὰς αὐτῶν ἐπέσχεν, ὥστε ἐπὶ πολὺ μηδένα βουλευτὴν τῶν ταύτῃ πόλεων ἄρξαι.

115 Cf. les témoignages rassemblés DAI, II 1, p. 101 – 103.

116 Cf. J. DESANGES, o. l., p. 208.

117 L. ROBERT, Hellenica I, p. 7 – 17; ID., Hellenica II, p. 142 – 145 et pl. II avec d'importantes corrections au texte édité dans SEG, IX, 63; cf. ID., Hellenica XI – XII, p. 542 – 555. F. CHAMOUX, La dédicace de L. Orbius à Cyrène, Recueil Plassart, Paris, 1976, p. 47 – 57, apporte une correction importante à la lecture de ce texte (cf. J. & L. ROBERT, Bull. Epig., 1977, 589).

118 Eustathe, Commentaire à la périégèse de Denys, v. 209 – 210, GGM, ed. C. MUELLER, t. II, p. 253, 'Ανεῖλον γὰρ δόλῳ ⟨Λ⟩έντουλον στρατηγόν τινα 'Ρωμαίων ἐκαῖ ἀφιγμένον, ce texte ignoré jusqu'ici a été relevé et commenté par J. DESANGES, o. l., p. 198.

119 Cf. la discussion par J. DESANGES, o. l., p. 208 – 212.

120 Florus, IV, 12 (= II, 31), *Marmaridas atque Garamantas Quirinio subigendos dedit. Potuit et ille redire Marmaricus, sed modestior in aestimanda victoria fuit.*

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

tout début de celui de Tibère, M. Sufenas Proculus exerce une activité variée, à la fois dans les domaines militaire et civil; une dédicace en l'honneur de Tibère retrouvée sur l'Agora le mentionne à la tête de la *cohors I Lusitanorum Cyrenaica*[121], tandis qu'il restaure, dans les dix dernières années du principat d'Auguste, le propylée Sud du Caesareum[122] et, au début du principat de Tibère, le Strategeion[123], où il fait la dédicace d'une statue du Prince[124]. J. M. REYNOLDS[125] considère que M. Sufenas Proculus exerçait des activités normalement du ressort du proconsul alors limité à la Crète.

Nous ne savons pas jusqu'à quand cette situation se prolongea. Outre la présence au Ier siècle ap. J.-C. de la *cohors I Lusitanorum Cyrenaica*[126], on note la présence au IIème siècle de la *cohors II Hispanorum scutata Cyrenaica*[127] et, au début du IIIème siècle, celle de la *cohors I Macedonica*, attestée par une inscription datée du règne conjoint de Septime-Sévère et de ses deux fils, entre 209 et 211[128].

Inversement, la Cyrénaïque participa au recrutement de forces pour le reste de l'Empire, comme l'indique à Cyrène l'inscription faite en l'honneur d'un tribun militaire par les centurions et soldats des légions *III Cyrenaica* et *XXII Deiotariana*, venus d'Alexandrie pour procéder à une levée d'hommes[129]. La question de l'origine de la légion *III Cyrenaica* reste obscure[130]. On connaît aussi un Cyrénéen dans la légion *II Adiutrix*, et un autre dans la *III Augusta*[131].

121 L. GASPERINI, dans: S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 327 et pl. LIX, 8, *[T]i(berius) Iulius, Aug[usti filius,] / Divi nepos, Cae[sar---] / M(arcus) Sufenas, M(arci) f(ilius) P[roculus praefectus* ou *tribunus?] / coh(ortis) Lusitanoru[m---]*; texte repris par ID., dans: S. STUCCHI, Cirene 1957–1966, p. 173 sq. et fig. 216.

122 L. GASPERINI, Le iscrizioni del Cesareo e della basilica di Cirene, QAL, 6 (1971), p. 5 sq. qui reprend un texte déjà publié, AE, 1960, 267.

123 G. OLIVERIO, AI, 3 (1930), p. 198; cf. I. GISMONDI, Il restauro dello Strategheion di Cirene, QAL, 2 (1951), p. 7.

124 L. POLACCO, Il volto di Tiberio, Padoue, 1955, p. 55 et pl. IV, 2, *Ti(berio) Caesari Augusti f(ilio) / co(n)s(uli) imp(eratori) trib(unicia) pot(estate) / Sufenas Proculus / f(aciendum c(uravit)*; sur la prétendue statue de Tibère mise en rapport avec cette base, cf. E. ROSENBAUM, A Catalogue of Cyrenaican Portrait Sculpture, p. 45 sq., n° 20.

125 J. M. REYNOLDS, dans: J. B. WARD PERKINS et M. H. BALLANCE, The Caesareum at Cyrene and the Basilica at Cremna, PBSR, 26 (1958), p. 160 sq.

126 Cf. P. ROMANELLI, La Cirenaica Romana, p. 192, et les diplômes militaires CIL, XVI, 45 (99 ap. J.-C.), 50 (105 ap. J.-C.), et 83 (?) (138 ap. J.-C.).

127 Cf. AE, 1915, 111 (inscription funéraire latine sans le numéro de la cohorte) et CIL, XVI, 110 (diplôme militaire de 159 ap. J.-C.); cf. E. RITTERLING, Military Forces in the Senatorial Provinces, JRS, 17 (1927), p. 28 sq.

128 R. G. GOODCHILD et J. M. REYNOLDS, Some Military Inscriptions from Cyrenaica, PBSR, 30 (1962), p. 37–39, n° 1.

129 E. BIRLEY, The Durham University Journal, 40 (1948), p. 79–83 (AE, 1951, 88), l. 8–11, *centuriones et milites legionis III Cyr(enaicae) et leg(ionis) / [X]XII missi in provinciam / Cyrenensium dilectus caussa* (règne de Trajan); cf. G. FORNI, Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano, Pavie (Publ. Fac. Filosofia e lettere d. Univ., vol. 5), Milano, 1953, p. 24 et n. 1, et p. 77.

130 Cf. C. H. KRAELING, Ptolemais, p. 15 sq.

131 Cf. G. FORNI, o. l., p. 218 et 220.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Pour la défense des zones subdésertiques, on note la présence de soldats syriens à Corniclanum (actuelle Agedabia) dès le deuxième quart du Ier siècle ap. J.-C.[132]; peut-être s'agissait-il de la *cohors I Apamenorum*[133]. A la rencontre de la route du littoral et de celle qui menait à Augila, Corniclanum occupait une position stratégique centrale, face à des tribus redoutables telles que celle des Nasamons[134], dans une zone dépourvue de défenses naturelles, où seuls comptent les points d'eau. Le Sud-Ouest de la Cyrénaïque constituait la véritable porte des attaques indigènes venues de la grande Syrte. En l'absence de toute donnée littéraire antérieure au règne de Justinien, seules des enquêtes approfondies sur le terrain pourront préciser nos connaissances. Les recherches menées par R. G. GOODCHILD demeurent à cet égard exemplaires et tracent un programme[135]. Le savant anglais a montré que la défense romaine fut particulièrement développée dans ce secteur, et il a reconnu un certain nombre de points fortifiés[136] répartis depuis les Autels des Philènes et le Sud d'Agedabia (à Gasr el-Heneia) jusqu'aux derniers rebords du Djebel en direction du désert, à Zauiet Msus, à environ 80 km à l'Est de Ghemines; la présence d'un fort romain du Ier siècle ap. J.-C., avec des graffiti comparables à ceux d'Agedabia, s'explique par le point d'eau qui fait de Zauiet Msus une position vitale pour le contrôle de l'hinterland[137]. Il est plus difficile de dater les nombreux forts 'romano-libyens' que l'on trouve dans la plaine littorale entre Benghazi et Agedabia, particulièrement autour de Ghemines; ces constructions sont l'œuvre, à une date beaucoup plus tardive, de tribus passées sous le contrôle de Rome, et qui imitaient les fermes fortifiées romaines. Dans la partie centrale de la Cyrénaïque, R. G. GOODCHILD[138] considère que la limite méridionale de l'occupation sédentaire gréco-romaine est représentée par la route allant de Maraua à Buerat, Chaulan et Ain Mara, à la limite séparant la zone arborescente encore alimentée en eau de source de la zone steppique où seules existent les citernes; plus au Sud, aucun vestige attribuable à l'époque romaine n'a pu être retrouvé à Mekili, en dépit de son importance stratégique tout à

132 SEG, IX, 773 – 795, graffiti dont les plus anciens (788, 793 et 794) sont datés de 39 ap. J.-C., tandis que 795 date de 46, et que 775 et 776 sont datés de 51; plusieurs soldats sont originaires d'Apamée de Syrie (775, 776, 781).

133 Cf. F. CUMONT, Soldats Syriens dans l'armée romaine de Cyrénaïque, Syria, 8 (1927), p. 84.

134 Les Nasamons furent anéantis sous le règne de Domitien; cf. Zonaras, XI, 19 (ed. de Bonn, t. 2, p. 500).

135 R. G. GOODCHILD, Mapping Roman Libya, The Geographical Journal, 118 (1950), p. 142 – 152 = ID., Libyan Studies, p. 145 – 154.

136 R. G. GODDCHILD, Libyan Forts in South-West Cyrenaica, Antiquity, 25 (1951), p. 131 – 144 = ID., Libyan Studies, p. 173 – 186.

137 Cf. R. G. GOODCHILD, The Roman and Byzantine Limes in Cyrenaica, JRS 43 (1953), p. 68 = ID., Libyan Studies, p. 197, les graffiti sont donnés en appendice p. 76 (AE, 1954, 122; SEG, XIII, 620); en 1969, J. M. REYNOLDS a pu relever environ 60 nouveaux graffiti dont un choix a été publié: J. M. REYNOLDS, Zawiet Msus, LA, 8 (1971), p. 39 – 42 (sans fig.).

138 R. G. GOODCHILD, Mapping Roman Libya, The Geographical Journal, 118 (1952), p. 149 = ID., Libyan Studies, p. 151.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

fait comparable à celle de Zauiet Msus[139]. Et, en opposition avec l'ampleur des défenses dans la zone syrtique, les défenses apparaissent beaucoup plus légères face à la Marmarique[140] sans doute pourvue de centres indigènes de moindre importance. Il apparaît aussi que, contrairement à ce qui se passa dans la province d'Afrique, la zone contrôlée par Rome ne varia pas beaucoup; il en résulte que les mêmes sites n'ont cessé d'être utilisés, non seulement dans l'Antiquité, mais jusqu'à nos jours, avec l'installation de zauias senoussis et même de forts italiens lors de la période coloniale du début du XXème siècle, ce qui complique forcément les recherches.

A l'intérieur de la zone ainsi définie, les routes romaines s'organisaient d'Est en Ouest, avec une convergence en direction de Cyrène[141]. L'action de Claude[142], de Vespasien[143] et de Trajan[144] paraît particulièrement importante (pl. VI, 2).

### 3. Les édits d'Auguste

L'action d'Auguste à Cyrène est surtout célèbre en raison des fameux édits retrouvés par les archéologues italiens sur une stèle de l'Agora[145]. Cette inscription comporte d'abord quatre édits, rendus lors d'une ambassade des cités de Cyrénaïque[146] en février–mars 6 av. J.-C.[147]. Ces édits concernent

139 R. G. Goodchild, The Roman and Bynzantine Limes in Cyrenaica, JRS, 43 (1953), p. 72 = Id., Libyan Studies, p. 103.

140 R. G. Goodchild, ibid.

141 Cf. R. G. Goodchild, Tabula Imperii Romani, Sheet H. I. 34, Cyrene, The Society of Antiquaries of London, 1954; Id., Roman Milestones in Cyrenaica, PBSR, 18 (1950), p. 83–91; Id., The Roman Roads of Libya and their Milestones, Libya in History, p. 165–171, avec un choix de milliaires, certains inédits; A. Laronde, Kainopolis de Cyrénaïque et la géographie historique, CRAI, 1983, p. 67–85.

142 Milliaire latin indiquant la réparation de la route allant de Cyrène à Ptolémais, publié par R. G. Goodchild, Roman Milestones in Cyrenaica, PBSR, 18 (1950), p. 85 (AE, 1951, 207); Id., The Roman Roads in Libya and their Milestones, Libya in History, p. 169; milliaire bilingue de la route de Cyrène à Apollonia, publié par E. Ghislanzoni, Not. Arch., 2 (1916), p. 160 (SEG, IX, 250).

143 Milliaire grec inédit de la route de Cyrène à Ptolémaïs, annoncé par R. G. Goodchild, The Roman Roads in Libya and their Milestones, Libya in History, p. 169 sq. (traduction anglaise de l'inscription, qui n'est pas décrite ni reproduite).

144 Fragment en latin d'un milliaire de la route de Cyrène à Apollonia, D. M. Robinson, Inscriptions from Cyrenaica, AJA, 17 (1913), p. 174, n° 39; un autre milliaire bilingue de la même route, E. Ghislanzoni, Not. Arch., 1 (1915), p. 175 (SEG, IX, 251); milliaire latin de la route de Cyrène à Ptolémaïs, R. G. Goodchild, The Roman Roads of Libya and their Milestones, Libya in History, p. 170.

145 F. de Visscher, Les édits d'Auguste découverts à Cyrène, Louvain, 1940, réed. anastatique, 1965, dispense de citer l'immense bibliographie suscitée par cette inscription.

146 SEG, IX, 8, l. 52.

147 Ces quatre édits sont datés de la 17ème année de la puissance tribunicienne d'Auguste, soit entre le 1er Juillet 7 et le 30 Juin 6, mais on sait que le Sénat réservait le mois de Février à la réception des ambassades; cf. F. de Visscher, o. l., p. 35 et n. 1.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

l'organisation judiciaire de la Cyrénaïque, et la situation des Hellènes dotés de la cité romaine. Le cinquième édit, très bref, ordonne la promulgation dans tout l'Empire d'un sénatus-consulte dont le texte suit, et qui a trait aux procès en concussion intentés aux magistrats et pro-magistrats romains.

Comme il s'agit d'une province sénatoriale, les envoyés des cités se sont adressés au Sénat, et c'est à celui-ci qu'Auguste se substitue pour répondre; il émet seulement un avis, rendu impératif par son *auctoritas* et son *imperium majus*, « en attendant que le Sénat prenne une décision à ce sujet »[148] et, en s'adressant au gouverneur, il reprend les termes mêmes que le Sénat adoptait pour transmettre ses instructions: « ceux qui gouvernent la province de Crète et de Cyrénaïque agiront bien et sagement ... »[149].

En matière de justice, le gouverneur ne juge pas lui-même les procès capitaux, mais il les défère à un jury, selon la procédure des *quaestiones* de Rome[150]. Des jurys mi-partie sont constitués, dans lesquels les Hellènes entrent en nombre égal aux Romains, à condition d'être âgés de 25 ans au moins et de posséder un cens de 7500 deniers, chiffre qui pourra être réduit de moitié si on ne trouve pas un nombre suffisant de personnes possédant cette fortune[151]. Le fonctionnement des jurys ne présente pas de question difficile; toutefois le groupe des Hellènes et celui des Romains restent constamment séparés, et le gouverneur compte le total des votes des deux groupes[152].

En l'absence d'une action publique, ce sont toujours des particuliers qui engagent les procès. Or un Romain ne peut se porter accusateur d'un Hellène[153], afin d'éviter des manœuvres suspectes; la justice ne peut en souffrir puisque c'est un devoir sacré pour les parents des victimes de porter accusation[154]. Une exception est pourtant prévue en faveur des Hellènes dotés de la cité romaine[155], par respect pour le droit grec, et pour ne pas priver les citoyens romains d'origine grecque d'une obligation morale et religieuse impérieuse. C'est là un point de vue hellénique qui contrevient aux règles du droit romain, et qui ne vaut que pour le meurtre d'un parent ou d'un concitoyen.

Enfin, il est remarquable que, dans le domaine criminel, les tribunaux de type romain se soient entièrement substitués à la justice des cités. Là dessus, le quatrième édit apporte des indications: dans tous les procès autres que capitaux, qu'ils soient de nature pénale (petits délits) ou civile, le gouverneur constitue un jury formé d'Hellènes seulement, sauf demande contraire du

[148] SEG, IX, 8, l. 12, ἄχρι ἂν ἡ σύνκλητος βουλεύσηται περὶ τούτου.
[149] SEG, IX, 8, l. 13–14, δοκοῦσί μοι καλῶς καὶ προσηκόντως ποιήσειν οἱ τὴν Κρητικὴν καὶ Κυρηναϊκὴν ἐπαρχήαν καθέξοντες; SEG, IX, 8, l. 36, ὀρθῶς καὶ προσηκόντως κτλ.; cf. F. de Visscher, o. l., p. 46–47.
[150] SEG, IX, 8, l. 4–21 (premier édit).
[151] SEG, IX, 8, l. 15–20.
[152] SEG, IX, 8, l. 21–33.
[153] SEG, IX, 8, l. 38–39.
[154] SEG, IX, 8, l. 33–34.
[155] SEG, IX, 8, l. 39–40.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

défendeur ou de l'accusé[156]. S'agit-il de dépouiller totalement les tribunaux des cités, qui restent par ailleurs vivants dans tout l'Orient grec? Ou bien l'édit ne s'applique-t-il qu'aux Hellènes de cités différentes? Mais cette dernière hypothése est contredite par le texte même qui spécifie bien ὑπὲρ δὲ τῶν λοιπῶν πραγμάτων πάντων[157]. F. DE VISSCHER a proposé une solution très convaincante[158] en considérant que, dans cet édit, le gouverneur romain ne faisait que recueillir le droit, qui avait appartenu aux Lagides comme à tous les souverains hellénistiques, d'envoyer dans les cités qui le demandaient des juges étrangers, qu'il s'agisse de procès civils ou pénaux, opposant des parties de la même cité ou de cités différentes[159]. Une telle procédure garantissait les Hellènes contre le risque de partialité, tout en respectant le droit et les coutumes locales. L'obligation rappelée par Auguste de ne désigner que des Hellènes comme juges laisse à penser qu'il était arrivé que des gouverneurs aient désigné des Romains.

S'il peut y avoir une critique voilée de l'action du gouverneur dans le quatrième édit, il n'en va pas de même dans le deuxième édit, qui éclaire les méthodes de police et d'instruction des affaires. Trois citoyens romains, qui avaient déclaré à P. Sextius Scaeva[160] détenir des informations sur une conspiration, ont été envoyés prisonniers à Rome; sans doute, P. Sextius Scaeva n'a-t-il pas voulu recevoir des renseignements sur une affaire de sûreté de l'Etat, qui relevait essentiellement du Prince. Celui-ci renonce à tout procès[161] tout en approuvant l'initiative de P. Sextius Scaeva. Il faut croire que les trois Romains préparaient une accusation mensongère contre des Hellènes, car les envoyés des cités répliquent par une dénonciation très grave d'outrage aux effigies du Prince[162] et, sur cette dernière accusation, le Prince réserve son jugement.

Tout au long de ces édits, une animosité profonde se manifeste entre Hellènes et Romains. Par Hellènes, il convient, avec L. WENGER[163] d'entendre tous ceux qui bénéficient du régime juridique grec, qu'il s'agisse des citoyens résidant dans les villes mêmes ou dans les κῶμαι qui en dépendent, des étrangers provenant d'autres cités grecques extérieures à la Libye, ou de ceux

[156] SEG, IX, 8, l. 63–71.
[157] SEG, IX, 8, l. 67.
[158] F. DE VISSCHER, o. l., p. 125–130.
[159] Sur le rôle des souverains hellénistiques dans l'envoi de juges étrangers, cf. L. ROBERT, Les juges étrangers dans la cité grecque, XENION. Festschrift für Pan. J. Zepos, Athènes – Fribourg – Cologne, 1973, t. I, p. 780 sq.
[160] Il n'est pas dit dans le texte qu'il s'agit du proconsul, mais F. DE VISSCHER, o. l., p. 78 sq. le considère comme tel, ce qui n'est pas entièrement certain; cf. les réserves de P. ROMANELLI, La Cirenaica Romana, p. 83 n. 1.
[161] SEG, IX, 8, l. 50–51, ἐλευθερωθέντας αὐτοὺς ἐκ τῆς παραφυλακῆς ἀφείημι.
[162] SEG, IX, 8, l. 52–53.
[163] Cf. J. STROUX et L. WENGER, Die Augustus-Inschrift auf dem Marktplatz von Kyrene, Anhandl. der Bayer. Akad., Phil.-Hist. Kl., 34, 2 (1928), p. 45 sq.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

qui, quelle que fût leur origine ethnique, avaient été agrégés aux communautés helléniques en participant aux activités du gymnase. Le critère n'est pas de race ou de civilisation, mais de nature juridique et politique; il exclut une grande part de la population libyenne, et l'élément juif[164]. Ces Hellènes, et surtout les plus riches d'entre eux, étaient en butte aux intrigues des résidents romains qui formaient contre eux des conjurations[165] contre lesquelles les envoyés des cités s'étaient énergiquement élevés.

Cette situation est en rapport avec la composition sociale du groupe des résidents romains; dans toute la Cyrénaïque, seulement 215 Romains de tout âge possédaient un cens supérieur à 2500 deniers, soit 10 000 sesterces[166], ce qui représente une fortune très réduite: à Rome, les trois premières décuries de juges nécessitaient un cens de 400 000 sesterces, et la quatrième encore 200 000 sesterces; à titre de comparaison, G. Ch. Picard estime entre 50 000 et 100 000 sesterces la somme nécessaire au IIème siècle pour figurer sur l'album municipal de cités moyennes de l'intérieur de l'Afrique[167]. Dans cette population romaine peu nombreuse et pauvre, les aventuriers attirés par une province peu exploitée ne devaient pas manquer. Les trois Romains mentionnés dans le deuxième édit sont très caractéristiques de ce point de vue: l'un est un affranchi d'origine orientale; les deux autres portent le nom des Stlaccii, peut-être originaires de Puteoli, et largement répandus dans tout l'Orient[168]. Les Hellènes en général, et ceux-là mêmes qui, dans l'aristocratie, bénéficiaient de la cité romaine, n'étaient pas à l'abri de leurs convoitises.

C'est encore aux Hellènes pourvus de la cité romaine que s'intéresse Auguste dans le troisième édit: les nouveaux citoyens romains de Cyrénaïque sont tenus de s'acquitter des liturgies personnelles, ce qui impliquait une participation à l'administration de leur cité natale, par l'exercice des fonctions publiques[169]. Il est certain que les nouveaux citoyens romains restaient assujettis aux liturgies patrimoniales pesant sur les biens qu'ils possédaient dans leur cité d'origine, et dont Auguste ne parle pas. L'édit répond plutôt à leur prétention à se soustraire aux *munera personalia*, moins bien considérés en raison des droits et devoirs découlant de leur statut de citoyen romain. A cette obligation, Auguste apporte une exception par le biais de l'immunité, limitée aux biens possédés lors de sa concession, les biens acquis ultérieurement étant soumis aux impôts correspondants[170]. Ainsi la cité romaine est-elle compatible

[164] Sur les Juifs, cf. infra p. 1043 sq.
[165] SEG, IX, 8, l. 7, συνωμοσίαι.
[166] SEG, IX, 8, l. 4–6.
[167] G. Ch. Picard, La civilisation de l'Afrique romaine, Paris, 1959, p. 118 sq.
[168] Cf. J. G. C. Anderson, Augustan Edicts from Cyrene, JRS, 17 (1927), p. 39, et F. de Visscher, o.l., p. 115 n. 1, et les remarques de J. Reynolds, Inscriptions of Roman Cyrenaica, Libya in History, p. 188.
[169] SEG, IX, 8, l. 56–58; cf. F. de Visscher, o.l., p. 90–99, qui discute le sens de l'expression λειτουργεῖν τῷ σώματι.
[170] SEG, IX, 8, l. 58–62.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

avec la cité locale. Mais l'édit ne concerne pas les citoyens romains d'origine italienne, qui restent exempts des charges locales, par un trait de la conception augustéenne de la supériorité de Rome et de l'Italie sur les provinces.

Il faut mettre à part le dernier édit ainsi que le sénatus-consulte qu'il introduit, sur la nouvelle juridiction du Sénat en matière de concussion[171]: l'intérêt d'Auguste pour la défense des provinciaux s'y manifeste en étroite association avec le Sénat, et là-dessus, les procès dont nous avons connaissance[172] montrent que les Julio-Claudiens et les Flaviens ne s'écartèrent pas de cette ligne de conduite. La rapidité de la procédure est remarquable: le jury est constitué en un jour, les récusations ne peuvent excéder deux jours, et le jugement doit être rendu dans les trente jours[173].

Le souci de remise en ordre dont témoignent les édits d'Auguste suffirait à lui seul à expliquer que la vie des cités ait connu un renouveau très sensible.

## *III. La vie politique et religieuse*

### 1. Les institutions civiques

Les inscriptions apportent de nombreux témoignages sur la vie civique de Cyrène sans qu'il soit possible, cependant, de discerner dans quelle mesure les institutions définies dans le *diagramma* de Ptolémée[174] restaient en vigueur au début de l'époque impériale. Les modifications constitutionnelles furent très certainement nombreuses non seulement à travers les vicissitudes de l'époque hellénistique, mais aussi après la disparition des Lagides; nous connaissons au moins la réforme introduite par Lucullus lors de son passage en 87 – 86[175]. Le prêtre d'Apollon reste le plus haut magistrat de la cité et a toujours le privilège de l'éponymie, comme l'indiquent de très nombreuses inscriptions[176]; plusieurs listes de prêtres (pl. I, 2) ont permis à G. Pugliese Carratelli de dresser une liste des prêtres de date certaine[177]; la découverte

[171] Cf. l'abondant commentaire de F. de Visscher, o. l., p. 137 – 210.

[172] Cf. supra, p. 1016.

[173] SEG, IX, 8, l. 106, 121, 134.

[174] SEG, IX, 1; cf. Ed. Will, Hist. pol. monde hell.², Nancy, 1979, tome I, p. 38, pour un état de la bibliographie récente; pour la date, cf. A. Laronde, REG, 85 (1972), p. XIII sq.; Id., Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités Africaines), 1987, p. 85 – 91.

[175] Cf. supra p. 1011 et n. 27.

[176] Cf. les remarques de L. Robert, Hellenica I, p. 10 – 15, à propos de l'inscription en l'honneur du prêtre Pausanias. A. Laronde, Prêtres d'Apollon à Cyrène au Ier siècle ap. J.C., in: A. Mastino, L'Africa romana, Atti del IV Convegno di studio, Sassari, 1986 (1987), p. 469 – 484, avec une prosopographie des prêtres d'Apollon.

[177] G. Pugliese Carratelli, SECir, p. 367.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

de nouvelles listes[178] ne dément pas les observations faites par G. PUGLIESE CARRATELLI[179] qui note que la prêtrise d'Apollon reste l'apanage de quelques familles haut placées, sans qu'une alternance des tribus soit observée. Faire partie du collège des prêtres d'Apollon reste donc l'honneur suprême que la cité peut exceptionnellement accorder à ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'accéder à cette prêtrise comme, en 17/6 av. J.-C., l'évergète Barkaios fils de Theuchrestos[180].

Parmi les magistrats connus grâce au *diagramma*, seuls les nomophylaques réapparaissent avec une certaine fréquence[181]. Dans l'une des inscriptions, qui semble être la plus ancienne[182], leur nombre est de six; ils sont de nouveau neuf, conformément aux dispositions du *diagramma*[183], dans deux inscriptions de la fin du Ier siècle av. J.-C.[184]. Une inscription du Ier siècle ap. J.-C. distingue six nomophylaques et trois secrétaires[185]. Il est donc certain que le nombre des nomophylaques, réduit à une date indéterminée, fut rendu à nouveau conforme à la tradition au début du principat d'Octave-Auguste, et qu'une distinction fut à nouveau introduite par la suite sans modifier l'effectif du collège[186]; à travers ces réformes, l'effectif reste toujours en rapport avec celui des trois tribus doriennes. Toutes ces inscriptions proviennent du Nomophylakeion qui a été retrouvé au Sud de l'Agora: cette salle comportait sur au moins un de ses côtés un mur garni de niches rectangulaires destinées à recevoir les documents; on y a retrouvé aussi plus de 4000 *cretulae*, qui servaient à sceller les documents. Leur grand nombre a induit E. GHISLANZONI[187] à considérer que les nomophylaques de l'époque impériale conservaient non seulement les actes officiels, mais aussi les actes privés tels que les testaments, les donations, etc.[188].

[178] Cf. L. GASPERINI, Due nuovi apporti epigrafici alla storia di Cirene romana, QAL, 5 (1967), p. 57 – 61, qui publie une liste de la première moitié du Ier siècle ap. J.-C.

[179] G. PUGLIESE CARRATELLI, o. l., p. 359.

[180] Cf. L. ROBERT, Opera Minora Selecta, t. II, p. 1309 – 1316 (Rev. Philol., 1939) qui corrige le texte publié dans DAI, II 2, p. 270 sq. et repris dans SEG, IX, 4, l. 31 – 33, et qui restitue: τὰν δὲ αὐτὰν καὶ τὸς ἱαρὲς τῶι Ἀπόλ[λωνος εὐ]ωχέσθαι γενέσιον ἁμέραν ἐπικλαρόν τε [αὐτὸν ἐς τὸ]ς ἱαρέ[ς] τῶι Ἀπόλλωνος.]

[181] SEG, IX, 131 à 135, dédicaces à Ἀγαθὰ Τύχα, à Apollon Nomios, à Ἀφροδείτα Νομοφυλακίς et à Ὁμόνοια.

[182] SEG, IX, 131.

[183] SEG, IX, 1, l. 32.

[184] SEG, IX, 132 et 133, datée de 17/16 av. J.-C. par la mention du prêtre d'Apollon et de celui du dieu César Auguste.

[185] SEG, IX, 135.

[186] Neuf noms apparaissent sur une dédicace de 60 – 61 ap. J.-C., SEG, XX, 737.

[187] E. GHISLANZONI, I nomophylakes di Cirene, Rend. R. Acc. Lincei, cl. Sc. Mor., n. s., I (1925), p. 408 – 432; cf. la description des *cretulae* faite par G. MADDOLI, ASA, 41 – 42 (1963 – 64), p. 39 – 64 et le catalogue des *cretulae* p. 65 – 145; cf. Bull. Epig., 1967, 61.

[188] Cf. les remarques de G. DE SANCTIS, La Magna Charta della Cirenaica, RFIC, 54 (1926), p. 167 et, en dernier lieu, celles de L. ROBERT, Les inscriptions, dans: Laodicée du Lycos, le Nymphée, Québec – Paris, 1969, p. 269 sq., sur le nomophylaque en Asie à l'époque impériale.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Mais surtout les institutions éphébiques apparaissent en pleine vitalité[188bis]. Une dédicace de 3/4 ap. J.-C. avec un catalogue complet[189] nous fait connaître 80 éphèbes, ainsi que les magistrats et dignitaires, soit quatre τριακατιάρχαι, un ἀπορυτιάζων[190], trois gymnasiarques et un τῶν πρεσβυτέρων. On sait qu'à Cyrène les τριακάτιοι représentent le corps des éphèbes[191] et que, depuis le IIIème siècle av. J.-C.[192], les mêmes personnages apparaissent à leur tête. L'institution semble avoir considérablement évolué sous l'Empire, puisqu'une dédicace et un catalogue de l'année 161[193] nous font connaître un ἐφήβαρχος τριακατιάρχας, deux στραταγοὶ γυμνασιαρχέντες καὶ δεκαδαρχέντες et un ἀκαδήμαρχος. Les particularismes cyrénéens tendent à s'effacer et les 68 noms qui suivent sont donnés comme ceux des ἔφηβοι. Une étape de plus est franchie sous Sévère-Alexandre, en 224, quand une dédicace et un catalogue de 60 éphèbes mentionnent deux éphébarques, un stratège et deux gymnasiarques[194].

Toutes ces dédicaces sont adressées très normalement à Hermès et Héraklès. Il est question du gymnase dans le décret en l'honneur de l'évergète Barkaios qui laissait par testament à Hermès et Héraklès le ʽchamp de Mnaséas', sans doute pour l'achat d'huile[195]. Un décret récemment publié de la fin du Ier siècle av. J.-C.[196] montre que le gymnase s'appelait aussi Πτολεμαῖον avant d'être redédié à César (ou Auguste?) divinisé et de prendre le nom de *Caesareum*, dans la dernière décennie du principat d'Auguste[197]. Quant aux fonctions de gymnase, elles furent transférées dans l'*insula* de Jason Magnus, au Sud de la rue Droite[198]. S. Stucchi[199] a montré que ce transfert fut progressif: lorsque le quadriportique du gymnase devint *Caesareum* et qu'il

[188bis] La même vitalité est attestée à Ptolémaïs par une inscription datée de 4/3 av. J.-C.; outre la liste des magistrats, cette inscription fournit un catalogue d'éphèbes, dont l'onomastique est important; cf. J. M. Reynolds et O. Masson, Une inscription éphébique de Ptolemaïs (Cyrénaïque), ZPE, 20 (1976), p. 87–100 et 23 (1976), p. 210.

[189] SEG, XX, 741.

[190] Sur cette magistrature originale de Cyrène, cf. G. Oliverio, AI, 3 (1930), p. 189, qui voit en lui le responsable de l'ἀλειπτήριον; le terme est maintenant expliqué de façon très satisfaisante par C. Dobias-Lalou, Recherches sur le dialecte des inscriptions grecques de Cyrène (à paraître), qui voit là un « instructeur de cavalerie », se situant dans la hiérarchie entre les « commandants des éphébes » et les « instructeurs du gymnase ».

[191] Hésychius, s. v. τριακάτιοι· οἱ ἔφηβοι καὶ τὸ σύστημα αὐτῶν.

[192] SEG, IX, 51, du IIIème siècle av. J.-C., et SEG, XX, 739, du Ier siècle av. J.-C.

[193] SEG, XX, 742.

[194] SEG, IX, 128.

[195] SEG, IX, 4, l. 8–9, et les remarques de L. Robert, Opera Minora Selecta, t. II, p. 1310 sq. (Rev. Philol., 1939).

[196] Cf. L. Gasperini, Le inscrizioni del Cesareo e della basilica di Cirene, QAL, 6 (1971), p. 3; G. Paci, Frammeto di decreto onorario da Cirene, Università di Macerata, Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia, 19 (1986), p. 369–375 et pl. h.-t.

[197] L. Gasperini, o. l., p. 3–4; sur ce type de monument, cf. R. Martin, Agora et Forum, MEFRA, 84 (1972), p. 917–921.

[198] Cf. P. Mingazzini, L'insula di Giasone Magno a Cirene, pass.

[199] S. Stucchi, Cirene 1957–1966, p. 110–115.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

reçut également les fonctions de Forum, certaines activités pédagogiques du gymnase furent transférées dans l'*insula* de Jason Magnus, tandis que les activités athlétiques continuaient à se dérouler dans le *xystos*, connu sous le nom de 'portique des Hermès', en raison des pilastres ornés alternativement des haut-reliefs d'Hermès et d'Héraklès[199bis] qui encadrent ses fenêtres. Ce transfert n'est pas antérieur à l'époque de Trajan, comme le confirme une inscription latine engagée dans les fondations de la Basilique[200].

Pendant ce temps, le gymnase continuait à bénéficier de la générosité d'évergètes; ainsi les Cyrénéens élevèrent une statue à Claudia Arata, petite-fille et petite-nièce des prêtres d'Apollon Pausanias[201] et Philiskos, et mère de Claudia Olympias qui avait accepté la gymnasiarchie à vie[202].

De cette vie civique intense, à laquelle les grandes familles participaient en rivalisant de générosité, le décret en l'honneur de Barkaios nous conserve un tableau caractéristique[203]: Barkaios fils de Theuchrestos avait laissé en mourant le 'champ de Mnaséas' à Hermès et Héraklès, donc pour l'entretien du gymnase, et le 'champ d'Epistratos' à Apollon, Artémis et à d'autres dieux, et pour les prêtres. La cité consacre une partie du décret à protéger le legs[204] et règle d'autre part les honneurs à rendre au défunt; on voit en particulier l'ensemble des magistrats de la cité[205] prendre place dans le cortège funèbre, avec toute la population, fournissant ainsi une image vraiment vivante de la cité entière (pl. V).

## 2. Promotion sociale et romanisation

Ce rôle privilégié revenait à un petit nombre de familles aristocratiques, héritières de celles qui avaient dominé Cyrène républicaine du Vème au IIIème siècle av. J.-C. Par un fait nouveau qui remonte au principat d'Auguste, l'adoption vient encore renforcer les liens familiaux. L'une des familles les plus notables peut être présentée sous la forme du stemma[206] suivant:

199bis Ces sculptures ne peuvent être antérieures au milieu du IIème siècle ap. J.-C., comme M. F. CHAMOUX me le fait remarquer; ce qui implique la reconstruction de la façade sous les Antonins.

200 Cf. S. STUCCHI, Cirene 1957 – 1966, p. 100 sq. et fig. 77.

201 Cf. supra p. 1021.

202 SEG, IX, 58.

203 SEG, IX, 4, et les remarques et corrections de L. ROBERT, Opera Minora Selecta, t. II, p. 1121 – 1123 (Rev. Philol., 1929), et p. 1309 – 1316 (Rev. Philol., 1939).

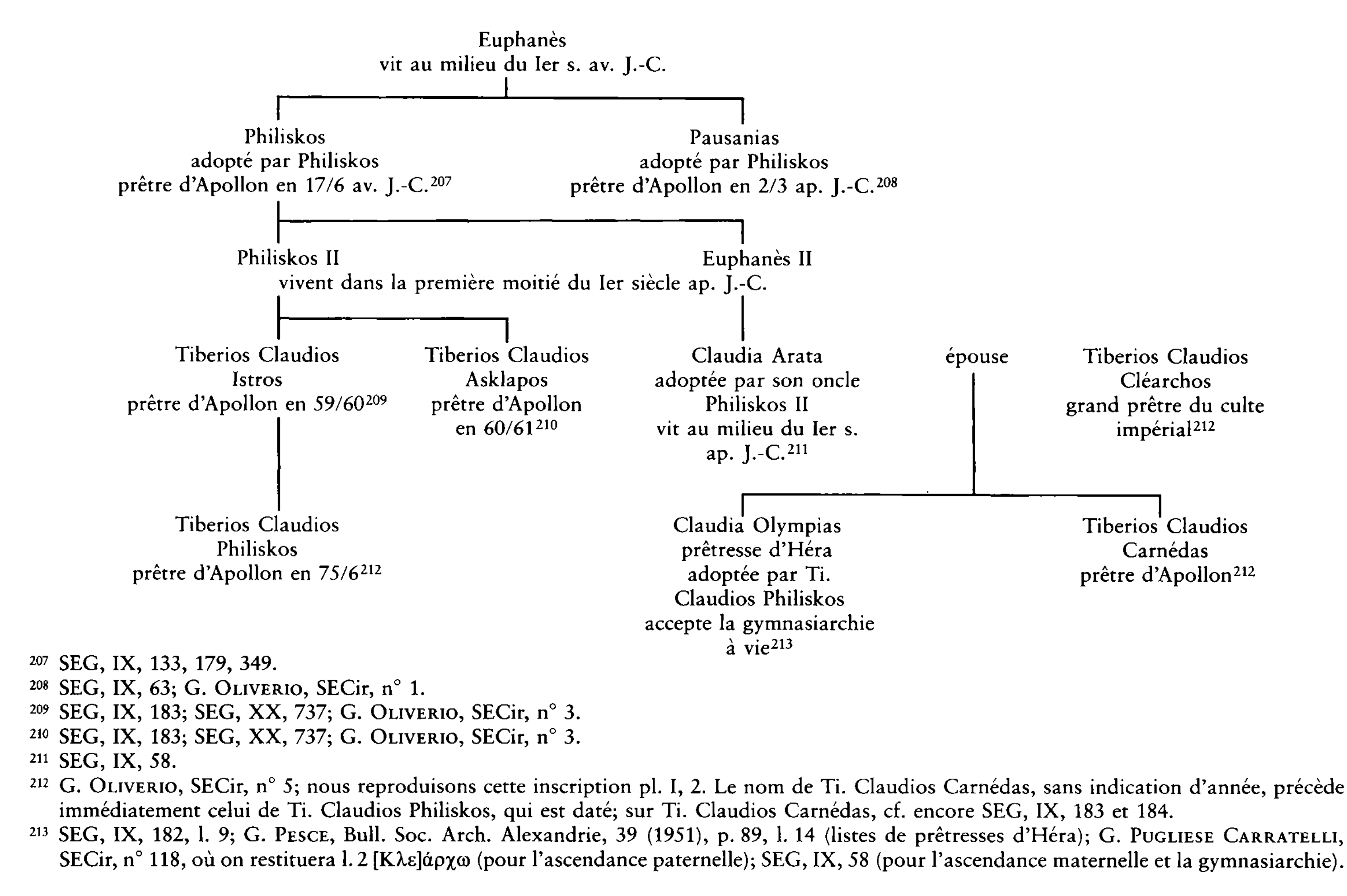
204 Ibid., l. 34 – 51.

205 Ibid., l. 17 – 18, τὰς [συναρχί]/ας παίσας, restitution due à L. ROBERT, Opera Minora Selecta, t. II, p. 1054 sq. (Rev. Philol., 1927).

206 Ce stemma s'appuie sur ceux dressés par G. DE SANCTIS, RFIC 54 (1926), p. 168, et par G. PUGLIESE CARRATELLI, SECir, p. 359, avec des modifications.



Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM




207 SEG, IX, 133, 179, 349.

208 SEG, IX, 63; G. Oliverio, SECir, n° 1.

209 SEG, IX, 183; SEG, XX, 737; G. Oliverio, SECir, n° 3.

210 SEG, IX, 183; SEG, XX, 737; G. Oliverio, SECir, n° 3.

211 SEG, IX, 58.

212 G. Oliverio, SECir, n° 5; nous reproduisons cette inscription pl. I, 2. Le nom de Ti. Claudios Carnédas, sans indication d'année, précède immédiatement celui de Ti. Claudios Philiskos, qui est daté; sur Ti. Claudios Carnédas, cf. encore SEG, IX, 183 et 184.

213 SEG, IX, 182, l. 9; G. Pesce, Bull. Soc. Arch. Alexandrie, 39 (1951), p. 89, l. 14 (listes de prêtresses d'Héra); G. Pugliese Carratelli, SECir, n° 118, où on restituera l. 2 [Κλε]άρχῳ (pour l'ascendance paternelle); SEG, IX, 58 (pour l'ascendance maternelle et la gymnasiarchie).

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Il est intéressant d'observer ici la romanisation qui se produit au milieu du Ier siècle ap. J.-C. Si l'on excepte le groupe des Antonii, peu nombreux, mais puissants, dont nous avons déjà parlé[214], il ne semble pas que César ni Octave-Auguste aient particulièrement favorisé les Cyrénéens par l'attribution de la cité romaine; J. REYNOLDS[215] avait noté la surprenante absence des Julii en Cyrénaïque en l'attribuant au fait que la région avait été pompéienne avant de devenir antonienne. En revanche, les Claudii sont très nombreux; parmi les prêtres datés avec précision de la seconde moitié du Ier siècle ap. J.-C., 5 sur 11 sont des Claudii. Il y a donc eu une attribution massive de la cité romaine aux magistrats de Cyrène sous Claude, et le mouvement s'est poursuivi sous les Flaviens[216].

De même, des Cyrénéens gratifiés de la cité romaine furent admis dans les ordres privilégiés de l'Empire, et en particulier dans l'ordre sénatorial[216bis]. Nous avons déjà vu[217] le cas du sénateur Antonius Flammas. Une liste de prêtres publiée par J. REYNOLDS[218] nous fait connaître la carrière du petit-fils de M. Antonius Flammas[219], P. Sestius Pollio, qui exerça à Rome la questure, l'édilité curule[220], le proconsulat de Crète et de Cyrénaïque, et qui devint aussi prêtre d'Apollon en 111/2; sa carrière sénatoriale dut, selon J. REYNOLDS[221] débuter sous Domitien. Dans l'ensemble, peu de Cyrénéens figurent au Sénat, et ce fait rapproche la Cyrénaïque de certaines provinces de l'Asie Mineure, comme la Pisidie ou la Galatie; ici comme là, la société rurale comptait peu de très grandes fortunes.

Si la romanisation se produit en ce qui concerne le statut juridique des personnes, elle se marque aussi dans la langue. Contrairement à l'idée longtemps répandue selon laquelle les Autels des Philènes auraient représenté une frontière linguistique tranchée entre les domaines latin et grec[222], les publications récentes d'inscriptions et les découvertes encore inédites renforcent la certitude d'une forte diffusion du latin, qui est plus utilisé que le grec pour les inscriptions officielles sous le principat de Tibère[223], et qui se trouve à égalité sous ses successeurs jusqu'au milieu du IIème siècle, comme le montre le lexique des inscriptions latines de la Cyrénaïque établi par G. GIAMBUZZI[224].

214 Cf. supra p. 1014 sq. et n. 55.
215 R. REYNOLDS, Four Inscriptions from Roman Cyrene, JRS, 49 (1959), p. 97 et n. 16.
216 Cf. les indices de SEG, IX.
216bis J. REYNOLDS, Senators originating in the Provinces of Egypt and of Crete and Cyrene, Tituli, 5 (1982), p. 671 – 683.
217 Cf. supra p. 1015 et n. 57.
218 J. REYNOLDS, o. l., p. 96, n° 2 (SEG, XVIII, 744) (AE, 1960, 199); cf. Bull. Epig., 1960, 437; l'inscription est publiée aussi par G. OLIVERIO, SECir, p. 227, n° 9 et fig. 10.
219 L. 9, ἄμναμμος, terme très rare; cf. Bull. Epig., l. l. et L. ROBERT, Annuaire du Collège de France, 1962, p. 348.
220 L. 11, ἀγ[ορα]νόμος κορούλης, expression sur laquelle Bull. Epig., l. l., attire l'attention.
221 J. REYNOLDS, o. l., p. 97 n. 18.
222 Bull. Epig., 1953, 257, p. 201.
223 Cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 40.
224 G. GIAMBUZZI, Lessico delle iscrizioni latine della Cirenaica, QAL, 6 (1971), p. 44 – 104.


Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Ces faits sont certainement à mettre en relation avec l'action des autorités romaines, mais ils traduisent aussi l'augmentation de la population de langue latine, après l'année 6 av. J.-C., puisque le premier édit d'Auguste enrégistre, cette année-là encore, un faible nombre de citoyens romains[225]. Or, une inscription attribuable au proconsul C. Clodius Vestalis indique que la construction d'un escalier donnant accès à l'Agora, du côté Nord, entre l'Augusteum et le portique B 5, fut accomplie avec l'aide de vétérans d'Auguste[226] dont nous avons ici pour la première fois connaissance[227].

La même pénétration de la langue latine se remarque aussi à Ptolémaïs. Les fouilles encore très partielles ne permettent pas de se faire une idée d'ensemble de la vie de la cité au début de l'Empire. Mais il semble bien que Ptolémaïs ait, comme Cyrène, connu une activité édilitaire importante. C'est durant le Ier siècle de l'Empire que le complexe des citernes fut surmonté d'un nouveau portique en remplacement de celui de l'époque hellénistique, toujours dans le style dorique (pl. X,2), mais avec des proportions qui interdisent de le faire remonter avant Auguste[228]. Comme à Cyrène, une aristocratie aisée dominait à Ptolémaïs; c'est à elle qu'appartenait le fameux 'Palais des Colonnes', alors complété d'un second *oecus* et de sa partie thermale[229]; une villa à péristyle rhodien (pl. III,2), plus récemment fouillée par une mission américaine, a été attribuée au troisième quart du Ier siècle ap. J.-C.[230].

## 3. Les cultes

Les cultes ne bénéficièrent pas à un moindre degré de l'ordre augustéen et, dans la mesure où l'autorité romaine avait définitivement enlevé aux cités une large part de leurs anciennes attributions, les aspects religieux de la vie civique se trouvèrent privilégiés, car ils symbolisaient plus encore que dans les siècles précédents l'existence des cités.

Le sanctuaire d'Apollon fut le premier à être l'objet de travaux, dans le secteur sacré entre tous de la source d'Apollon. La source proprement dite est captée par un canal qui s'enfonce à 300 m sous la colline de l'Acropole; l'eau se déverse d'abord dans un bassin taillé sous la falaise, puis dans un bassin extérieur (pl. II,2); la façade, taillée dans la roche, s'ornait d'un portique[231].

[225] Cf. supra p. 1027 et n. 166.

[226] L. Gasperini, dans: S. Stucchi, L'Agora, t. I, p. 230 sq. (AE, 1968, 538), *C(aius) Clodius Vesta?]li[s?], / [praet(or), p]roco(n)s(ul) / [per veter]anos August[i] / [----] fac(iend-) cur(avit).*

[227] Pour le repeuplement de la région par des vétérans, après la révolte juive, cf. infra, p. 1049.

[228] Cf. S. Stucchi, First Outline for a History of Cyrenaican Architecture during the Roman Period, Libya in History, p. 223, repris et dévelopé dans: Id., Architettura Cirenaica, p. 204.

[229] Cf. G. Pesce, Il „Palazzo delle Colonne" in Tolemaide di Cirenaica, p. 107 sq.

[230] C. H. Kraeling, Ptolemais, p. 119–139.

[231] Cf. L. V. Bertarelli, Libia, 1937, p. 401 sq.; G. Oliverio, Scavi recenti di Cirene, VI.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Une inscription gravée dans le rocher indique que la remise en état fut l'œuvre du prêtre Dionysios fils de Sôtas, en 18/7 av. J.-C.[232]. Une autre inscription incisée sur la paroi du bassin externe de distribution atteste sa restauration par M. Antonios Kaskellios, de l'importante famille de M. Antonius Flammas[233], à une date qui ne peut être antérieure à la deuxième moitié du Ier siècle ap. J.-C.[234]. L'eau se déversait dans des vasques situées le long de la falaise, à l'Ouest et surtout à l'Est où un canal, tantôt creusé entièrement dans la roche en place, tantôt découvert sur l'avant, recueillait les eaux d'infiltration et de ruissellement pour les déverser dans deux séries de vasques[235]; l'ensemble fut restauré par le proconsul C. Clodius Vestalis qui, dans une inscription bilingue (pl. I,1) consacra l'ensemble à Auguste sous le nom d'*aqua Augusta*[236].

C'est dans ce contexte de rénovation qu'il faut placer la destruction du second Apollonion, édifié au IVème siècle av. J.-C., et son remplacement par le troisième Apollonion, qui conserve une *persistasis* et un *naos* de mêmes dimensions, mais qui bouleverse complétement les dispositifs et les niveaux intérieurs, comme l'a indiqué S. STUCCHI[237], qui place ces travaux avant la fin de la dynastie julio-claudienne.

Apollon reste donc au centre de la vie religieuse de Cyrène et, par une volonté archaïsante de renouer avec les origines mêmes de la cité[238] qui ne fera que se développer au IIème siècle[239], il se voit donner l'épiclèse nouvelle de Κτίστης que nous trouvons pour la première fois dans une dédicace pour la victoire et le salut de Néron et de sa maison[240]. Dans une dédicace analogue,

Internationaler Kongreß für Archäologie, Berlin 21 – 26. August 1939, p. 455 – 459 et pl. 46 – 47; S. STUCCHI, Architettura Cirenaica, p. 582 – 587.

232 SEG, IX, 169, Ἔτους ιγ'. Διονύσιος Σώτα / ἱερειτεύων τὰν κράναν / ἐπεσκεύασεν; il est intéressant de remarquer que cette inscription fut la première de Cyrène à être lue par le premier voyageur qui nous ait laissé une relation, le consul de France à Tripoli Le Maire, qui se rendit en 1703 « dans les montagnes de Derne », et dont le mémoire est reproduit par PAUL LUCAS, Voyage du sieur Paul Lucas fait par ordre du Roi dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique, t. II, Paris, 1712, p. 110 – 134, et p. 417 pour l'inscription qui nous intéresse; sur Cl. Le Maire, cf. H. OMONT, Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIème et XVIIIème s., Paris, 1902, p. 312 – 338, et surtout p. 1037 – 1050, avec la publication d'un mémoire inédit de Cl. Le Maire sensiblement plus développé que la relation publiée en 1712; l'inscription figure p. 1040.

233 G. PUGLIESE CARRATELLI, SECir, p. 285, n° 112; sur cette famille, cf. supra p. 1015 et n. 56, sur ces travaux cf. S. STUCCHI, o. l., p. 588.

234 S. STUCCHI, ibid., publie deux autres inscriptions qui attestent de nouvelles remises en état par deux prêtres dont l'un, M. Antonios Maximos, était le frère de M. Antonios Kaskellios; cette inscription avait été signalée par G. OLIVERIO, o. l., p. 457.

235 Cf. L. V. BERTARELLI, l. l. et G. OLIVERIO, l. l.; S. STUCCHI, o. l., p. 213 sq.

236 ὕδωρ Σεβαστὸν en grec, G. PUGLIESE CARRATELLI, SECir, p. 318, n° 170 et fig. 132; sur le sens de cette expression, cf. Bull. Epig., 1954, 278, p. 188, et 1964, 573.

237 S. STUCCHI, Le fasi costruttive dell'Apollonion di Cirene, QAL, 4 (1961), p. 70 sq. et fig. 20.

238 Sur le rôle du dieu de Delphes dans la fondation de la colonie, cf. F. CHAMOUX, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 94 sq.

239 Cf. infra p. 1058 et n. 427.

240 SEG, IX, 99.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Apollon reçoit aussi, en sa qualité de protecteur du débarquement des fondateurs, l'épiclèse d'"Αποβατήριος[241] dont L. ROBERT[242] a rappelé la portée.

Les autres divinités présentes dans le sanctuaire d'Apollon continuent d'être honorées; Artémis est adorée seule[243] ou bien avec son frère à l'occasion de la victoire de Trajan sur Décébale[244] dans une inscription placée sur le temple d'Hécate, sans doute consacré à cette date (107 ap. J.-C.)[244bis].

Sur la colline orientale, le temple de Zeus fit l'objet d'une restauration sous Auguste ou Tibère; c'est à cette reconstruction que R. G. GOODCHILD et J. M. REYNOLDS ont attribué les colonnes doriques curieusement cannelées du pronaos et de l'opisthodome (pl. II,1)[245] tandis que l'édifice était reconsacré à Jupiter Augustus[246]. Le culte d'Héra conserve, quant à lui, sa vitalité, comme l'attestent les listes de prêtresses datant du Ier et du début du IIème siècles[247].

Hors des remparts de Cyrène, les autres zones sacrées situées à proximité de la ville ou dans la *chôra* ne sont pas moins fréquentées. Le sanctuaire de Déméter situé face à la colline de l'Acropole, sur le versant méridional du wadi Bil Gadir, continue d'attirer les femmes de Cyrène comme au temps où Callimaque composait son hymne à Déméter[248]. Une dédicace latine inédite honore au début de l'Empire Cérés Augusta. Les fouilles conduites depuis 1969 par la mission américaine sous la direction de D. WHITE montrent que le sanctuaire, reconstruit à l'époque hellénistique[249] s'orne de statues de

[241] IGR, I, 1034 (cf. J. & L. ROBERT, Bull. Epig., 1978, 559); alors que K. R. BRADLEY, Two Neronian Inscriptions from Cyrene, GRBS, 16 (1975), p. 305 – 307, en reste à l'hypothèse d'un lien avec le voyage de Néron en Grèce: cf. A. LARONDE, Néron, Apollon et Cyrène, Mélanges Senghor, Dakar, 1977, p. 201 – 213.

[242] L. ROBERT, Opera Minora Selecta, t. III, p. 1509 (REA, 1963).

[243] IGR, I, 1037.

[244] J. M. REYNOLDS, Lunch at Cyrene in A.D. 106 and the closing incidents of Trajan's Second Dacian War, SLSR, 7 (1975 – 76), p. 11 – 18, qui republie l'inscription GIBM, IV 2, 1057 – 1058; cf. Bull. Epig., 1977, 590.

[244bis] SEG, IX, 101.

[245] R. G. GOODCHILD et J. M. REYNOLDS, The Temple of Zeus at Cyrene, PBSR, 26 (1958), p. 38.

[246] Inscription gravée sur la façade orientale et publiée par R. G. GOODCHILD et J. M. REYNOLDS, ibid., [.. c. 10 ..] *S* [.. c. 7 .. *P*]*ROCOS IOVI AUGUSTO* (AE, 1960, 263).

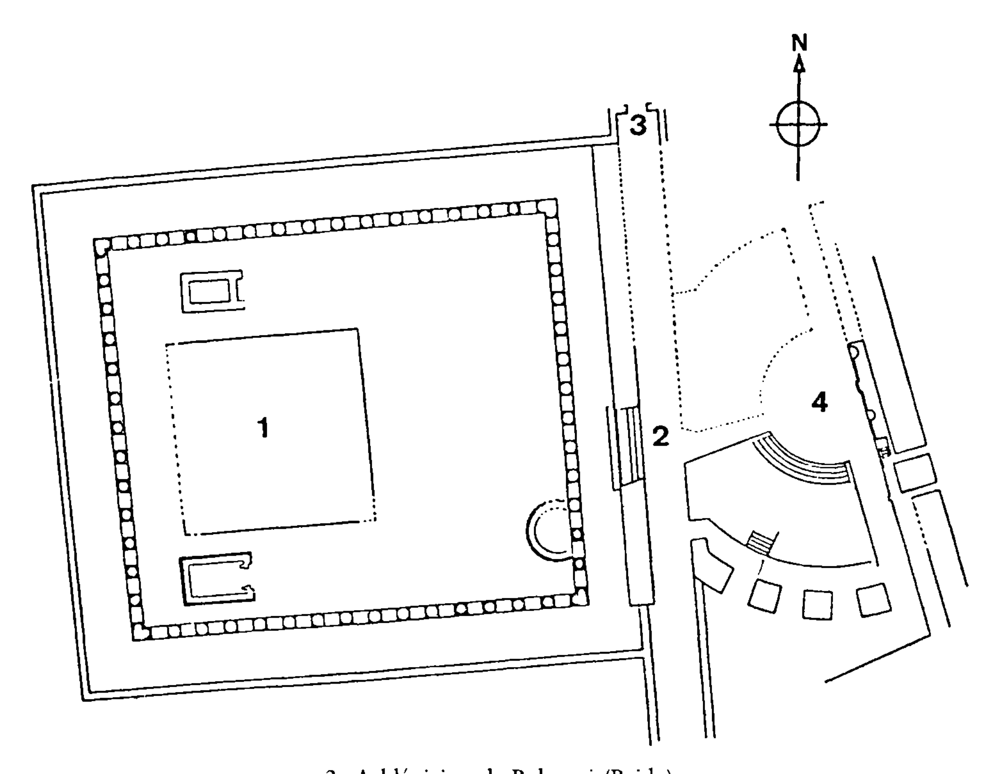
[247] SEG, IX, 181 (Ier – IIème siècles ap. J.-C.) et 182 (102 ap. J.-C.); A. LARONDE, Prêtresses d'Héra à Cyrène, in: A. MASTINO, L'Africa romana, Atti del V Convegno di studio, Sassari, 1987 (1988, sous presse).

[248] Cf. F. CHAMOUX, Callimaque et Cyrène, REG, 73 (1960), p. XXXIII sq.; A. LARONDE, Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités Africaines), 1987, p. 363 – 365.

[249] Pour une présentation générale et les résultats des premières campagnes de fouilles, cf. D. WHITE dans R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 156 – 164 et fig. 116 – 124; ID., Excavations of the Demeter Sanctuary at Cyrene 1969. A Preliminary Report, LA, 8 (1971), p. 85 – 105 et pl. 33 – 42; ID., Excavations in the Demeter Sanctuary of Cyrene 1971. Second Preliminary Report, LA, 9 – 10 (1972 – 73), p. 171 – 195 et pl. 73 – 95; ID., Excavations in the Sanctuary of Demeter and Persephone at Cyrene 1973. Third Preliminary Report, LA, 9 – 10 (1972 – 73), p. 197 – 219 et pl. 96 – 109; ID., Excavations in the Sanctuary of Demeter and Persephone at Cyrene. Fourth Preliminary Report, AJA, 80 (1976), p. 165 – 181 et pl. 24 – 31; cf. la publication définitive citée infra, p. 1062.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

prêtresses et de *togati*; la campagne de fouilles de 1971 a permis de retrouver la base d'une statue d'Octavie, sœur d'Auguste, ainsi qu'un fragment de tête d'un prince julio-claudien[250]. Le sanctuaire continua d'être fréquenté durant tout le IIème siècle, comme en témoignent notamment une belle tête de Libyen, du deuxième quart du siècle[250bis], ainsi que la construction du 'Propylée' de l'angle N. O. de la terrasse inférieure[250ter].




2. Asklépieion de Balagrai (Beida)

Légende:

| | |
|---|---|
| 1 site du temple | 3 porte |
| 2 rue dallée | 4 théâtre |

[250] Cf. M. Vickers, Cyrenaica 1962 – 1972, Arch. Reports for 1971 – 72, p. 35 sq. D. White, Excavations in the Demeter Sanctuary at Cyrene 1971. Second Preliminary Report, LA, 9 – 10 (1972 – 73), p. 185 et pl. 79 a (base d'Octavie), p. 189 et pl. 83 (*togati*), et Id., Excavations in the Sanctuary of Demeter and Persephone at Cyrene 1973, Third Preliminary Report, AJA, 79 (1975), p. 33 – 48 et pl. 4 – 11; S. Kane, Sculpture from the Cyrene Demeter Sanctuary in its Mediterranean Context, dans: G. Barker, J. Lloyd et J. Reynolds, Cyrenaica in Antiquity, BAR International Series 236, 1985, p. 237 – 247.

[250bis] D. White, Excavations in the Sanctuary of Demeter and Persephone at Cyrene 1973. Third Preliminary Report, LA, 9 – 10 (1972 – 73), p. 203 et pl. 98 b et c.

[250ter] D. White, Excavations in the Sanctuary of Demeter and Persephone at Cyrene. Fourth Preliminary Report, AJA, 80 (1976), p. 178 sq. et pl. 30 fig. 47.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

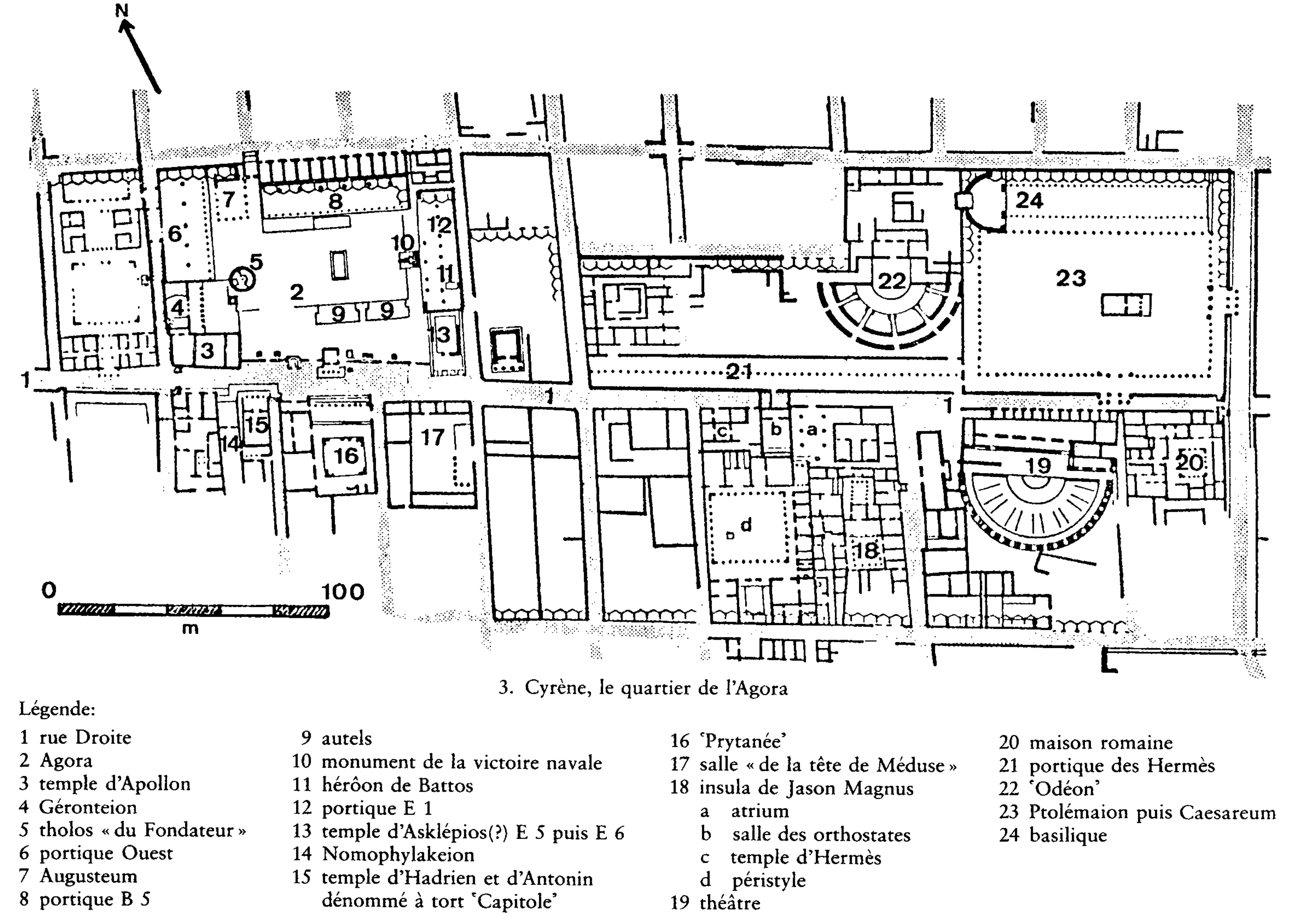
Comme dans le reste du monde romain, l'Asklepieion de Balagrai (à la sortie Ouest de l'actuelle Beida, à environ 20 km de Cyrène) profite de la vogue grandissante des cures divines. Succursale de celui d'Epidaure, l'Asklépieion de Balagrai donna à son tour naissance à celui de Lébéna en Crète[251]. La réclamation des Cyrénéens contre le pillage de trésor par Pédius Blaesus[252] confirme encore l'importance du sanctuaire. Des fouilles malheureusement inachevées et trop peu publiées[253] montrent que le sanctuaire se présentait sous l'aspect classique des Asklépieia (cf. plan n° 2), avec un temple entouré d'un quadriportique. Des inscriptions monumentales inédites, et le style très provincialisant des chapiteaux des portiques datent cet ensemble de la deuxième moitié du IIème siècle ap. J.-C., époque à laquelle fut aussi gravée une loi sacrée[254]. A l'Est, une rue fermée par des portes séparait le quadriportique d'un petit théâtre, d'époque romaine également. Le sanctuaire a encore livré des statues d'enfants tenant des animaux (pigeon ou tortue), qui sont des ex-votos d'époque commodienne (pl. IV,2)[255].

Non seulement la cité ne désertait pas ses cultes traditionnels, mais il apparaît nettement qu'en les protégeant, elle eut le souci d'y associer constamment le Prince et sa famille, attirant ainsi l'intervention bienveillante de l'autorité romaine.

Cette tendance est très nette sur l'Agora qui, tout autant que le sanctuaire d'Apollon, représentait un centre essentiel de la vie religieuse de la cité (cf. plan n° 3). C'était là que s'élevait la tombe du fondateur Battos, longtemps identifiée avec la principale des deux *tholoi* situées à l'Ouest de la place[256]; mais S. STUCCHI[257] propose de reporter cette identification à la tombe à tumulus située à l'Est de l'Agora[258], et qu'un hérôon encore visible remplaça dans la seconde moitié du IVème av. J.-C.[259]; cet hérôon fut abandonné lors de la révolte juive de 115 – 117, ce qui paraît surprenant quand on sait le soin avec lequel Cyrène releva alors ses sanctuaires[260]; dans l'attente de la suite de la publication de l'Agora par S. STUCCHI, il est impossible de préciser nos connaissances sur les deux *tholoi* et de proposer un état de la question du culte du Fondateur. C'était aussi sur l'Agora que l'on trouvait un autre temple d'Apollon, longtemps pris à tort pour un temple de Déméter[261], et de multiples

251 Pausanias, Périégèse, II, 26, 9.
252 Cf. supra, p. 1016 et n. 74.
253 Cf. H. SICHTERMANN, AA, 1959, col. 325 – 335 et fig. 89; S. STUCCHI, Architettura Cirenaica, p. 263 – 266.
254 SEG, IX, 347.
255 Cf. E. ROSENBAUM, A Catalogue of Cyrenaican Portrait Sculpture, n° 28, p. 49 sq. et n° 72, p. 66, et pl. XLVI.
256 Cf. F. CHAMOUX, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 131 et 286.
257 S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 58 – 65, et ID., Cirene 1957 – 1966, p. 50 – 55.
258 S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 111 – 114.
259 ID., o. l., p. 139 – 143.
260 Cf. infra, p. 1051 sq.
261 S. STUCCHI, Cirene 1957 – 1966, p. 79 – 81.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM




3. Cyrène, le quartier de l'Agora

Légende:

1 rue Droite
2 Agora
3 temple d'Apollon
4 Géronteion
5 tholos « du Fondateur »
6 portique Ouest
7 Augusteum
8 portique B 5
9 autels
10 monument de la victoire navale
11 hérôon de Battos
12 portique E 1
13 temple d'Asklépios(?) E 5 puis E 6
14 Nomophylakeion
15 temple d'Hadrien et d'Antonin dénommé à tort 'Capitole'
16 'Prytanée'
17 salle « de la tête de Méduse »
18 insula de Jason Magnus
 a atrium
 b salle des orthostates
 c temple d'Hermès
 d péristyle
19 théâtre
20 maison romaine
21 portique des Hermès
22 'Odéon'
23 Ptolémaion puis Caesareum
24 basilique

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

sanctuaires et autels qui attendent une publication détaillée[262]; notons cependant la reconstruction, à l'époque de Claude, du temple E 5 situé à l'angle Sud-Est de l'Agora[263]. Une base monumentale de marbre associait Λιβύα Κυράνα et Ἀπόλλων[264]; si le culte de la nymphe Cyrène n'est pas spécialement attesté durant le Ier siècle de l'Empire[265], Libya fut par contre honorée alors sur l'Agora d'une statue dont la dédicace en latin nous est parvenue[266].

Dès le principat d'Auguste, les témoignages de la vénération des Cyrénéens pour le Prince s'accumulent. Il ne serait pas impossible que le monument commémorant une victoire navale, édifié au milieu du côté Est de l'Agora[267] soit à mettre en rapport avec la victoire d'Actium; des détails de la proue qui sert de soubassement à une Athéna-Niké ne s'opposent pas à cette datation sensiblement plus basse que celles qui ont généralement été proposées[268].

Le grand portique Nord connu des archéologues sous le nom de portique B 5 est reconsacré à Zeus, à Rome et à Auguste[269], du vivant même de ce dernier, et il prit le nom de *porticus Augusta*, attesté par une dédicace des travaux de restauration du proconsul Vestalis[270]. Mais surtout, la couverture monumentale élevée à l'époque hellénistique sur le puits situé au Nord de l'Agora[271] fut transformée radicalement: le puits fut comblé, le mur du fond fut repoussé vers le Nord afin d'agrandir l'espace intérieur, tandis que des cloisons hautes de 2,49 m furent placées entre les colonnes des longs côtés Est et Ouest, ne laissant dégagées que les colonnes de la façade[272]. L'édifice devint ainsi un Augusteum (pl. III,1), aux frais d'un proconsul en qui L. GASPERINI pense reconnaître très probablement Q. Lucanius Proculus[273]. Rien d'étonnant

262 Cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 93–104.

263 Cf. S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 235–237.

264 Inscription signalée à diverses reprises; cf. E. GHISLANZONI, Santuario delle divinità alessandrine, Not. Arch., 4 (1927), p. 200; L. VITALI, Fonti per la storia della religione cyrenaica, Padoue, 1932, p. 93, n° 242; P. ROMANELLI, La Cirenaica Romana, p. 214; publiée par G. PUGLIESE CARRATELLI, SECir, p. 303, n° 155.

265 Sur le culte de Cyrène au IIème siècle, cf. infra, p. 1058.

266 Cf. P. ROMANELLI, Un nuovo governatore della provincia di Creta e Cirene, QAL, 4 (1961), p. 97–100 (AE, 1963, 142), *Libuae Sacrum / pro salute P(ublii) Pomponi Secundi / proco(n)s(ulis) M(anius) Messius Atticus cliens* (entre 37 et 44 ap. J.-C.).

267 Où il a été remonté en 1966 par les soins de la mission archéologique italienne; cf. S. STUCCHI, Cirene 1957–1966, p. 87–93; ID., Architettura Cirenaica, p. 189, l. 1.

268 Cf. ibid. pour un état de la question. A. L. ERMETI, L'Agora di Cirene, III, 1, Il Monumento navale, Rome (Monografie di archeologia libica, 16), 1981, 1 vol. texte et 1 vol. dessins; sur le lien entre ce monument et la bataille d'Actium, cf. G. CAPUTO, Augusto, Apollo, la ninfa Cirene e la battaglia navale d'Azio, Faustino, Rivista d'arte e di cultura, 2, Vérone, s.d., p. 4–7.

269 Ζηνὶ σωτῆρι καὶ Ῥώμ[αι αἰωνίαι (?) καὶ– – –] αι Σε[βαστῶι Θεῶι (?) Καίσαρι (?), lecture proposée par L. GASPERINI, dans: S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 219 (AE, 1968, 533), qui corrige la lecture donnée dans SEG, IX, 127.

270 L. GASPERINI, dans: S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 222–225 et fig. 136 (AE, 1968, 537); sur les autres travaux de ce proconsul, cf. supra, p. 1020.

271 Cf. S. STUCCHI, o. l., p. 191–204.

272 S. STUCCHI, o. l., p. 207–210.

273 L. GASPERINI, dans: S. STUCCHI, o. l., p. 211–212.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

à ce que deux inscriptions latines gravées sur les parois nous indiquent le culte d'Apollon Auguste, de Diane Auguste[274] et de deux autres divinités Augustes. Plus discutable parait cependant l'interprétation d'une inscription mal conservée où L. Gasperini[275] reconnaît un *sevir Augustalis*, qui serait ainsi le seul connu à Cyrène, ce qui demande confirmation.

La cité établit donc fort tôt le culte d'Auguste. Dès 17/6 av. J.-C., nous connaissons un prêtre d'Auguste qui partage, en deuxième place, le privilège de l'eponymie avec le prêtre d'Apollon[276]. Ce sacerdoce annuel pouvait être obtenu à plusieurs reprises[277].

Cyrène ne le cédait donc en rien aux autres cités de l'Orient pour les honneurs divins rendus au Prince. Les membres de la famille impériale furent aussi honorés, telles Livie[278] ou Octavie, sœur d'Auguste[279]. La fille de celle-ci, Antonia Minor, épouse de Drusus, est honorée à Ptolémaïs[280]. Une très belle tête (pl. VII,1) « à l'expression si noblement mélancolique »[281] est généralement attribuée à Agrippine l'Ancienne, bien que E. Rosenbaum incline à l'identifier avec sa fille Agrippine la Jeune[282].

Exception faite d'une lettre d'Antonin, aucun document n'était jusqu'ici venu confirmer l'hypothèse vraisemblable et maintes fois avancée[283] d'un κοινόν formé des délégués des cités réunis pour célébrer le culte provincial de Rome et d'Auguste, à l'image du κοινὸν τῶν Κρηταιέων.

Cyrène adoptait le culte impérial avec d'autant plus de facilité qu'elle avait participé aux honneurs divins rendus aux Lagides. C'est encore à une époque bien antérieure qu'elle avait accueilli le culte des divinités égyptiennes. La plus connue est naturellement Ammon, que les Cyrénéens avaient assimilé à Zeus[284] et qui continue d'être honoré à l'époque romaine, que ce soit par

274 L. Gasperini, dans: S. Stucchi, o.l., p. 212–213 (AE, 1968, 532 [Diane Auguste] et 534); Id., dans: S. Stucchi, Cirene 1957–1966, p. 172, n° 27–30.

275 L. Gasperini, dans: S. Stucchi, L'Agora, t. I, p. 214sq. (AE, 1968, 542) et Id., dans: S. Stucchi, Cirene 1957–1966, p. 172, n° 30.

276 Dans une dédicace des Nomophylaques, SEG, IX, 133 (17/6 av. J.-C.) et aussi dans l'inscription éphébique, SEG, XX, 741 (3/4) ap. J.-C.).

277 Cf. OGI, 767a, l. 4–5, à propos de Phaos fils de Clearchos, deux fois prêtre du dieu César Auguste, ce qui rend peu vraisemblable l'hypothèse d'un sacerdoce à vie avancée par A.-J. Festugière, Le monde gréco-romain au temps de Notre-Seigneur, t. II, Paris, 1935, p. 25 n. 3.

278 CIL, III, 1, 8 (IGR, I, 1033, qui réunit abusivement deux inscriptions différentes bien distinguées dans CIL); nouvelle publication par G. Oliverio, SECir, p. 250, n° 53, inscription latine datant du principat de Tibère, entre 14 et 29.

279 Cf. supra, p. 1037 et n. 250.

280 CIG, III, 5186.

281 Cf. F. Chamoux, JRS, 52 (1962), p. 212.

282 E. Rosenbaum, A Catalogue of Cyrenaican Portrait Sculpture, p. 43, n° 16; mais R. G. Goodchild, Kyrene und Apollonia, pl. 7, reproduit cette tête avec son attribution traditionnelle.

283 Cf. P. Romanelli, La Cirenaica Romana, p. 75; il faut sans doute mettre en relation avec le culte provincial le titre d'ἀρχιερεύς porté par Tiberios Claudios Cléarchos dans une liste de prêtres d'Apollon publiée par G. Oliverio, SECir, p. 226, n° 5, que nous reproduisons pl. I, 2. Cf. infra p. 1060 et n. 451.

284 Cf. F. Chamoux, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 331–339.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

des statues[285] ou sur les monnaies locales[286]. Dès l'époque d'Hérodote, le culte d'Isis était observé par les femmes de Cyrène qui se soumettaient à un tabou alimentaire imposé par cette déesse[287]. A l'époque hellénistique et impériale, son sanctuaire s'élevait en bordure de l'Acropole, dans un renfoncement des remparts; fouillé en 1916 et en 1935, ce sanctuaire n'a jamais fait l'objet d'une publication complète[288].

Ainsi se dessine devant nous le visage religieux de la cité, fidèle à ses cultes ancestraux, et qui ne subit pas plus l'influence égyptienne que n'importe quelle autre cité grecque d'Orient, tandis que la romanisation fait sentir aussi ses effets, bien au delà du cadre du culte impérial adopté dès les débuts du principat d'Octave-Auguste. Ce panorama des cultes resterait cependant incomplet sans le judaïsme qui présente des implications beaucoup plus vastes que le seul aspect religieux.

285 Statue de Zeus Ammon provenant du temple d'Apollon, J. Huskinson, Roman Sculpture from Cyrenaica in the British Museum, Londres, 1975, p. 27, n° 52 et pl. 22. – CIG, III, 5142 (J. Franz) (SGDI, 4849): ---τῶ Ἄμμωνος, [τ]ὸ ἄγαλμα / τῶ Ἄμμωνος, ἐ[π]ιστρατεύοντος καὶ ἀφι[ε]ρώσαντος / Φλαβίω Πούδ[εντ]ος Πομπω/νιανῶ τῶ κ[ρατίστ]ω ἀνθ[υπάτω] nous proposons la restitution des deux derniers mots à la place de celle de J. Franz dans CIG τῶ κ[αλῶς ἀπο]θανό[ντος] (SGDI indique plus prudemment τῶ κ.... θανο----) qui ne convient manifestement pas; la copie en majuscules donnée par CIG porte: ΤΩΚ ΘΑΝΟ; P. Flavius Pudens Pomponianus est connu pour avoir été proconsul de Crète et de Cyrénaïque (H. Dessau, ILS, 8981, inscription de Timgad, où ce personnage fut encore honoré pour des libéralités, cf. H. Dessau, ILS, 2937); pour des parallèles à notre restitution, cf. SEG, 174, 175 (dédicaces de l'époque de Marc-Aurèle ou de Caracalla), et AE, 1960, 262; cf. RE, VI, 2 (1909), col. 2609, s. v. Flavius n° 157 (Kappelmacher); PIR$^2$, t. III, n° 346, p. 165 sq. où le personnage est daté de l'époque sévérienne; nous reconnaissons ainsi pour la première fois une trace de l'action de ce proconsul dans la province, où il était ignoré jusqu'à présent: A. Laronde, De Cyrène à Timgad: P. Flauius Pudens Pomponianus et sa famille, Università di Macerata, Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia, 18 (1985), p. 49–69.

286 Je puis maintenant restituer à Cyrène tout un abondant monnayage au type de Zeus Ammon, frappé sous Trajan, Hadrien et Marc-Aurèle, et qui était jusque là attribué érronément à Césarée de Cappadoce; cf. W. Wroth, Catalogue of the Greek Coins in the British Museum, XX. Galatia, Cappadocia and Syria, Londres, 1899, p. 53, n° 54–57; p. 56, n° 76; p. 59, n° 112–116; p. 68 sq., n° 183–191; les émissions faites sous Trajan sont très abondamment représentées dans un trésor conservé au musée de Shahat (Cyrène), dont je prépare la publication avec C. Auge.

287 Hérodote, IV, 186; cf. F. Chamoux, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 341.

288 Pour la première campagne de fouilles, et les trouvailles de sculpture qui furent alors faites, cf. E. Ghislanzoni, Santuario delle divinità alessandrine, Not. Arch., 4 (1927), p. 149–206; pour une vue d'ensemble de l'état actuel du sanctuaire, cf. R. G. Goodchild, Kyrene und Apollonia, p. 105–108 et fig. 11 et R. A. Wild, The Known Isis-Sarapis Sanctuaries of the Roman Period, ANRW, II, 17, 4, éd. par W. Haase, Berlin–New York, 1984, p. 1770–1772; c'est de là que proviennent deux hymnes, l'un du Ier siècle av. J.-C. (SEG, IX, 193; cf. S. Ferri, Il telesterio isiaco di Cirene, article de 1927 réédité dans: Studi classici e orientali, 12 [1963], p. 5–15), et l'autre, mieux conservé, de 103 ap. J.-C. (SEG, IX, 192; cf. A. J. Festugière, A propos des arétalogies d'Isis, article de 1949 reproduit dans: Id., Etudes de religion grecque et hellénistique, Paris, 1972, p. 162).

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

## *IV. La tragique et brillante époque des Antonins et des Sévères*

### 1. La question juive et son tragique dénouement

Selon Flavius Josèphe[289], la colonie juive de Libye remontait à Ptolémée Sôter qui se servit d'elle pour assurer sa domination sur le pays. Profitant des bonnes dispositions manifestées généralement par les Lagides, l'élément juif se développa en Cyrénaïque comme en Egypte, et il obtint un statut comparable dans ces deux régions de la monarchie. Strabon[290] indique que, avec les Grecs, les métèques et les γεωργοί, les Juifs formaient une des quatre catégories juridiques de la population de la Cyrénaïque. S. APPLEBAUM[291] a souligné le parallélisme de cette répartition avec celle qui existait en Egypte, où les Juifs formaient un des πολιτεύματα accordés aux étrangers, à côté des Grecs des cités, des Grecs de la *chôra* et des λαοί égyptiens. Strabon[292] ajoute que les Juifs de Cyrénaïque continuaient d'observer leurs lois nationales. Et c'est en fonction de cette organisation que s'explique la part prise par les Juifs dans les désordres internes des cités en 87/6 av. J.-C.[293]. Des litiges moins violents mais non moins âpres continuèrent d'opposer le πολίτευμα juif à la cité de Cyrène, comme en témoigne la lettre adressée à cette dernière par Agrippa[294]: le gendre d'Auguste ordonnait aux Cyrénéens de laisser passer la contribution envoyée par les Juifs de Cyrène au Temple de Jérusalem, qui avait été confisquée par la cité sous le prétexte que des taxes dues par les Juifs n'avaient pas été acquittées. Le caractère général de la mesure prise par la cité rend peu plausible l'hypothèse selon laquelle des Juifs dotés du droit de cité à Cyrène auraient refusé de s'acquitter de leurs liturgies patrimoniales; il est ici beaucoup plus probable que le corps entier des Juifs devait verser un μετοίκιον. Par delà cette querelle, c'était le problème de la place de l'élément juif face à la cité qui était posé. Et le problème était d'autant plus aigu que les πολιτεύματα juifs de Cyrénaïque étaient puissants.

La vie du πολίτευμα juif de Bérénikè est particulièrement bien connue grâce à trois inscriptions, deux décrets honorifiques datant de l'époque augustéenne et du milieu du principat de Tibère[295], et une liste des donateurs ayant

[289] Flavius Josèphe, Contre Apion, II, 4.
[290] Strabon, ap. Flavius Josèphe, Ant. Jud., XIV, 7, 114.
[291] S. APPLEBAUM, Jewish Status at Cyrene in the Roman Period, La Parola del Passato, 19 (1964), p. 297; ID., Jews and Greeks in Ancient Cyrene, Leyde (Studies in Judaism in Late Antiquity), 1979, 1 vol. XVI – 367 p. utile pour l'ensemble de la question.
[292] Strabon, ap. Flavius Josèphe, l. l., χρώμενα τοῖς πατρίοις τῶν Ἰουδαίων νόμοις.
[293] Strabon, Geogr., VII, 2, 114; cf. supra, p. 1009 et n. 17, p. 1011 et n. 27.
[294] Flavius Josèphe, Ant. Jud., XVI, 6, 5, 169 – 170, entre 23 et 13 av. J.-C.; cf. S. APPLEBAUM, o. l., p. 298 – 301.
[295] Cf. J. et G. ROUX, Un décret du politeuma des Juifs de Bérénikè en Cyrénaïque au Musée lapidaire de Carpentras, REG, 62 (1949), p. 281 – 296, qui republient deux inscriptions, CIG, III, 5361 et 5362, parvenues au début du XVIIIème siècle dans la

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

contribué à la réparation de la synagogue en 56 ap. J.-C.[296]. L'organisation de ce πολίτευμα était très proche de celle qui régissait le πολίτευμα d'Alexandrie depuis Auguste. Des archontes en nombre variable[297] exécutaient les décisions de l'assemblée[298]. Outre la synagogue, le πολίτευμα disposait d'un local nommé ἀμφιθέατρον; le décret de Carpentras remercie le bienfaiteur qui avait fait stuquer le sol et peindre en outre les murs[299]; et c'est dans cet édifice que le décret de Toulouse comme celui de Carpentras devaient être exposés. J. et G. Roux[300] inclinent à voir dans ce bâtiment un édifice de réunion de forme elliptique, muni de gradins; G. Caputo[301] considère au contraire qu'il s'agit de l'amphithéâtre de la cité, que les Juifs utilisaient et à l'entretien duquel ils participaient, et il est suivi par E. Gabba[302]. Cette dernière interprétation impliquerait que les Juifs entretenaient avec les autres communautés des rapports plus étroits qu'on ne le pensait généralement. Mais le décret de Toulouse, en l'honneur du proconsul M. Tittius, souligne les qualités d'humanité du représentant de Rome, et il fut pris non au cours d'une réunion ordinaire, mais en la fête des Tabernacles, ce qui indique que la communauté juive de Bérénikè lui devait la solution d'un des nombreux conflits qui devaient surgir entre les diverses communautés.

Les inscriptions funéraires de Taucheira révèlent également une importante population juive[303].

collection Cardin Le Bret et conservées aujourd'hui, l'une à Carpentras et l'autre à Toulouse, au Musée Saint-Raymond; sur l'histoire de ces pierres, cf. E. Michon, Mémoires Soc. Nat. Ant. France, t. 63 (1900), p. 323–328 et Id., Bull. Soc. Nat. Ant. France, 1904, p. 329 sq.; l'inscription CIG, III, 5361, actuellement conservée à Toulouse et en excellent état, a été publiée à diverses reprises: IGR, I, 1024, et E. Gabba, Iscrizioni greche e latine per lo studio della Bibbia, Turin 1958, n° 19, p. 62–67. L'inscription est republiée par J. M. Reynolds dans les fouilles britanniques de Benghazi à Sidi Krebish, p. 293 sq., n° 17 de tome I (cité infra, p. 1062).

296 G. Caputo, La sinagoga di Berenice in una iscrizione greca inedita, La Parola del Passato, 12 (1957), p. 132–134 (SEG, XVII, 823); cf. Bull. Epig., 1959, 514. L'inscription est republiée par J. M. Reynolds dans les fouilles britanniques de Benghazi à Sidi Krebish, p. 292 sq., n° 16 de tome I (cité infra, p. 1062).

297 Sept dans le décret de Carpentras (époque augustéenne); neuf dans le décret de Toulouse (25 ap. J.-C.); dix dans l'inscription de Bérénikè (époque néronienne); sur les archontes dans les communautés juives, cf. L. Robert, Inscriptions grecques de Sidé, Rev. Philol., 32 (1958), p. 40.

298 σύνοδος, l. 16 du décret de Carpentras et l. 24 du décret de Toulouse; sur l'expression des votes, cf. J. et G. Roux, o. l., p. 294; pour d'autres exemples d'unanimité, cf. L. Robert, Opera Minora Selecta, t. III, p. 1501 et n. 5 (REA, 1963).

299 l. 10–11, ἐκονίασεν τοῦ ἀμφιθεάτρου / τ[ὸ ἔδα]φος καὶ τ[οὺς τ]οίχους ἐζωγράφησεν.

300 J. et G. Roux, o. l., p. 293. Je note qu'une telle disposition se retrouve à Cyrène dans le Géronteion, sur le côte Ouest de l'Agora (fig. 3, n° 4).

301 G. Caputo, Note sugli edifici teatrali della Cirenaica, Anthemon, Miscellanea C. Anti, Florence, 1954, p. 281–291 et pl. 25–27; cf. Bull. Epig., 1955, 278.

302 E. Gabba, o. l., p. 64 sq. qui considère que le sol stuqué est celui de la palestre de l'amphithéâtre.

303 DAI, II, 2, p. 164–195 (SEG, IX, 436–724); J. Gray, dans: A. Rowe, Cyrenaican Expedition of the Univ. of Manchester 1952, Manchester, 1956, p. 43–59, publie 43 épitaphes, dont 10 déjà éditées par G. Oliverio dans DAI; cf. Bull. Epig., 1958, 541; le

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

En ce qui concerne Cyrène, la documentation n'offre pas une vue aussi caractérisée. S. APPLEBAUM[304] a tenté d'identifier la synagogue de Cyrène avec les vestiges apparents d'une grande construction située en dehors des remparts, sur le haut du versant méridional du wadi Bil Gadir. Mais surtout, des Juifs apparaissent dans les inscriptions grecques de Cyrène; ils portent des noms typiquement juifs, comme certains éphèbes de l'année 3/4 ap. J.-C.[305], parmi lesquels S. APPLEBAUM[306] relève Βαρθύβας Βαρθύβρα (*sic*)[307], Βαρθύβας Βαρθύβα[307bis], Ἐλάσζαρ Ἐλάζαρος[308]; Ἀγαθοκλῆς Ἐλάζαρος[309], Ἰούλιος Ἰησοῦτος[310], et peut-être Σίμων Πόθωνος[311]; parmi les noms gravés à diverses dates, à la suite, apparaissent Χαιρέας Ἰούδα[312], Σίμων Ὠρίωνος[313], mais il faut rejeter de ce groupe Ἰθαλλάμμων (Ἰθάλλαμμωνος)[314] repris par G. GARBINI[315] dans sa liste de noms sémitiques de Cyrénaïque, et dont O. MASSON[316] montre le caractère indigène. Un Juif apparaît aussi parmi les nomophylaques de 60 – 61 ap. J.-C., Ἐλάζα[ρ Ἰ]άσωνος[317]. Le patronyme de ce personnage appartient au groupe de ces bons noms grecs que les Juifs hellénisés choisissent volontiers, en raison de leur hellénisme bien accusé, et aussi parce que le sens leur convient, comme par exemple le nom Δωσίθεος[318]. Certains Juifs avaient donc reçus au gymnase une formation purement hellénique, et ils avaient réussi à s'élever, non seulement en obtenant le droit de cité, mais en gérant des magistratures. La place tenue par ce groupe alla grandissante au cours du Ier siècle ap. J.-C., au point que Flavius Josèphe[319] atteste qu'il y avait 3000 Juifs fortunés à Cyrène en 73 ap. J.-C.

travail de J. GRAY a été jugé sévèrement aussi par R. G. GOODCHILD et J. M. REYNOLDS, JRS, 47 (1957), p. 272 sq.

304 S. APPLEBAUM, A Lamp and Other Remains of the Jewish Community of Cyrene, Israel Expl. Journal, 7 (1957), p. 154 – 162; cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 41 n. 52.

305 SEG, XX, 741.

306 S. APPLEBAUM, Jewish Status at Cyrene in the Roman Period, La Parola del Passato, 19 (1964), p. 292.

307 I, l. 34.

307bis II, l. 47.

308 II, l. 48.

309 II, l. 49.

310 I, l. 57.

311 II, l. 39.

312 (c), l. 13.

313 (c), l. 18 sq.

314 (c), l. 3.

315 G. GARBINI, Graeco-Semitica, Stud. Pagliaro, t. 2, 1969, p. 147 sq.

316 O. MASSON, Grecs et Libyens en Cyrénaïque d'après les témoignages de l'épigraphie, Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien, Travaux du VIème Congrès international d'Etudes classiques, Madrid, Septembre 1974, Bucarest et Paris, 1976, p. 377 – 387, repris sous le même titre avec plus de détails par ID., Antiquités Africaines, 10 (1976), p. 49 – 62; cf. Bull. Epig., 1977, 585.

317 SEG, XX, 737, l. 8, noté par S. APPLEBAUM, o. l., p. 293.

318 Cf. les remarques de L. ROBERT, CRAI, 1968, p. 435.

319 Flavius Josèphe, Bell. Jud., VII, 11, 2, 445.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Les Juifs τῆς Λιβύης τῆς περὶ Κυρήνην se rendaient nombreux à Jérusalem[320], par exemple lors de la fête juive de la Pentecôte[321]. Sur la communauté juive originaire de Cyrenaïque à Jérusalem, et son onomastique, d'intéressants renseignements sont données par la tombe rupestre d'une famille, retrouvée intacte dans la vallée du Cédron en 1941[221bis] et qui date du Ier siècle ap. J.-C.: sur douze noms, huit sont grecs, trois sont des transcriptions grecques de noms hébreux, et un nom est hébreu; on remarque une femme originaire de Ptolémaïs, et un Ἀλέξανδρος Σίμωνος qu'il serait tentant de rapprocher du personnage nommé par Marc[322]. Témoins de tous les mouvements qui agitent la Judée, les Juifs cyrénéens font partie de la synagogue des 'Hellénistes' avec laquelle Etienne controverse[322bis], d'autres s'agrègent aux premiers groupes judéo-chrétiens, pour aller évangéliser les Grecs à Antioche[323].

Dans ces conditions, les événements de 66 – 70 en Judée ne pouvaient pas ne pas avoir de retentissement en Cyrénaïque[324]. La chute de Jérusalem en 70 entraîna l'arrivée en Libye d'un groupe de *sicarii* sous la conduite d'un certain Ἰωνάθης; celui-ci trouva appui auprès de la fraction la plus desheritée de la Diaspora, tandis que l'aristocratie juive se tint sur la réserve[325] et le dénonça au proconsul. Le chef rebelle vite capturé trouva alors une attention complaisante de la part de ce gouverneur dans ses accusations contre les notables juifs de la région, qui se virent condamnés tandis que leurs biens étaient confisqués: il y eut deux mille victimes[326]. L'épisode se termina à Rome devant le tribunal de l'Empereur quand le proconsul tenta d'impliquer des Juifs d'Alexandrie et de Rome, dont Flavius Josèphe lui-même[327]: Vespasien conclut l'affaire par un non-lieu, excepté pour Jonathas, qui fut condamné à mort. L'épisode révèle l'inquiétude que faisait naître le nombre des Juifs en Libye, et les revendications des plus pauvres, tandis que la prospérité d'une minorité excitait l'envie; des abus comme celui-ci contribuaient à souder tout l'élément juif dans sa rancune et sa volonté de défense. Nous ne connaitrions sans doute pas cette affaire si elle n'avait dépassé le cadre local, mais nous ne devons pas douter de l'alourdissement du climat des relations entre Juifs, Grecs et Romains, alors que des incidents ne devaient cesser d'éclater, depuis ceux qu'avait résolu

[320] C'est un Juif de Cyrène, Simon, qui vient en aide à Jésus lors de son supplice; cf. Marc. XV, 21 (qui donne les noms de ses fils, Alexandros et Rufus), Luc, XXIII, 26, Matthieu, XXVII, 32.

[321] Luc, Actes des Apôtres, II, 10, des Juifs de Cyrène assistent à la première prédication des Apôtres.

[321bis] N. Avigad, A Depository of Inscribed Ossuaries in the Kidron Valley, Israel Expl. Journal, 12 (1962), p. 1 – 12; cf. Bull. épig., 1963, 285.

[322] Cf. supra, n. 320.

[322bis] Luc, Actes des Apôtres, VI, 9.

[323] Luc, Actes des Apôtres, XI, 20.

[324] Flavius Josèphe, Bell. Jud., VII, 11, 1 – 4.

[325] Pour des tendances comparables des classes supérieures juives d'Alexandrie, cf. V. Tcherikower, Corpus Papyrorum Judaicarum, t. I, p. 59 sq.

[326] Flavius Josèphe, Vie, 76, 424.

[327] Flavius Josèphe, Vie, 76, 425.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

l'intervention d'Agrippa[328]. Depuis Auguste en effet, le Prince et ses collaborateurs avaient fait montre de sollicitude pour les Juifs. Que celle-ci paraisse se relâcher dans un contexte plus tendu, et le pas qui séparait la revendication de la révolte se trouverait franchi.

C'est ainsi que les Juifs de Cyrénaïque donnèrent le signal de la grande révolte qui embrasa l'Orient de 115 à 117[329]. C'est dans la première moitié de 115[330] que le mouvement se déclancha sous la conduite d'un chef du nom d'Andreas[331] ou Loucouas[332]; celui-ci rallia les Juifs d'Egypte, – à l'exception de ceux d'Alexandrie –, à la fin de 115 ou au début de 116; il n'est pas possible de discerner quels liens unirent ce mouvement à ceux de Chypre et de Mésopotamie[333]. La révolte se prolongea jusque dans la seconde moitié de l'année 117, quand Q. Marcius Turbo vainquit les Juifs d'Egypte et de Cyrène[334].

La révolte frappe en Cyrénaïque par son caractère total, que résume bien Orose[335]. L'archéologie et l'épigraphie[336] confirment amplement ce jugement: le temple d'Apollon[337] et les autres constructions du sanctuaire[338], les thermes construits par Trajan[339] sont ruinés dans la révolte[340]. Les constructions de

[328] Cf. supra, p. 1043 et n. 294.

[329] Sur la révolte, cf. D. Diringer, La grande sommossa giudaica nell'antica Cirenaica e le sue cause, Atti del primo congresso di studi coloniali, Florence, 1931, t. 2, p. 94 – 104; S. Applebaum, The Rebellion of the Jews of Cyrenaica in the Time of Trajanus, Zion, 19 (1954), p. 23 – 56, et Id., Three Additionnal Remarks on the Jewish Rebellion in Cyrene under Trajan, Zion, 22 (1957), p. 81 – 85; J. M. Reynolds, The Jewish Revolt of A.D. 115 in Cyrenaica, Proceedings of the Cambridge Philological Society, 5 (1958 – 59), p. 24 – 28; A. Fuks, Aspects of the Jewish Revolt in A.D. 115 – 117, JRS, 51 (1961), p. 98 – 104.

[330] Eusèbe, Hist. Eccl., IV, 2, 1 et Jérôme, ad. Chron. Euseb., II, 165, et Corpus Papyrorum Judaicarum, n° 435 (édit du Préfet d'Egypte Rutilius Lupus, en date du 13 Octobre 115, sur les événements d'Alexandrie).

[331] Dion Cassius, LXVIII, 32.

[332] Eusèbe, Hist. Eccl., IV, 2, 2. [333] Cf. A. Fuks, o.l., p. 102 sq.

[334] Eusèbe Hist. Eccl., ibid.; cf. A. Fuks, The Jewish Revolt in Egypt (A.D. 115 – 117) in the Light of the Papyri, Aegyptus, 33 (1953), p. 131 – 158, qui discute la chronologie.

[335] Orose, Adversus Paganos, VII, 12, 6, *incredibili deinde motu sub uno tempore Iudaei quasi rabie efferati per diversas terrarum partes exarserunt, nam et per totam Libyam adversus incolam atrocissima bella gesserunt; quae adeo tunc interfectis cultoribus desolata est, ut, nisi postea Hadrianus imperator collectas illuc aliunde colonias deduxisset, vacua penitus terra abraso habitatore mansisset.*

[336] Cf. S. Applebaum, The Jewish Revolt in Cyrene and the Subsequent Recoloniasation, Journ. of Jew. Stud., 2 (1951), p. 177 – 186.

[337] ἐκ πολέμοιο χαμαιριφῆ, SEG, IX, 189, épigramme dédicatoire du temple reconstruit.

[338] SEG, IX, 168 (temple d'Hécate), dédicace bilingue; pour le temple d'Artémis, cf. L. Pernier, AI, 4 (1931), p. 216 sq. et 227 sq.

[339] L'inscription dédicatoire des Thermes (datée entre janvier 98 et janvier 100) est publiée par J. Reynolds, Four Inscriptions from Roman Cyrene, JRS, 49 (1959), p. 95 sq., n° 1, (AE, 1960, 198) et de nouveau par G. Oliverio, SECir, p. 250, n° 54 et fig. 50.

[340] *balineum / cum porticibus et sphaeristeris / ceterisque adiacentibus quae / tumultu iudaico diruta et / erant,* G. Oliverio, Campagna di scavi a Cirene nel 1925, AI, 1 (1927), p. 321, dédicace des travaux de reconstruction dus à Hadrien (AE, 1928, 2).



Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

l'Agora sont toutes gravement endommagées, que ce soit le Nomophylakeion[341] ou les constructions maintenant bien connues des côtés Nord et Est[342]. Il en va de même du Caesareum[343] et de la basilique édifiée sous Trajan le long du côté Nord du quadriportique[344] ainsi que du temple voisin d'Hermès[345]. Mais rien ne témoigne mieux de l'acharnement des Juifs à tout détruire que les efforts qu'ils déployèrent pour jeter bas le colossal temple de Zeus, sur la colline orientale. Les colonnes de la *peristasis* avaient beau mesurer 1,94 m de diamètre à la base pour 8,94 m de hauteur, elles furent systématiquement minées afin que le coin de bois ainsi introduit à la base fasse éclater la pierre en brûlant[346]. Le réseau routier n'échappa pas davantage à cette rage de destruction, comme le montre un milliaire de la route de Cyrène à Apollonia[347].

La ruine matérielle s'accompagna d'un déchainement de violences et de cruautés, que Dion Cassius[348] évoque en un passage célèbre, corroboré par Orose[349]. Même en faisant la part d'un état d'esprit hostile aux Juifs chez ces auteurs, qui traduisent aussi la psychose des contemporains[350], il n'en demeure pas moins une volonté exceptionnelle de dépopulation et de destruction de la part des Juifs, comme le note A. FUKS[351]. Ce qui traduit non seulement une haine profonde des Grecs, mais aussi le projet des Juifs de quitter sans espoir de retour cette terre, une fois qu'ils auraient tiré une vengeance aussi complète que possible[352]. De fait, les Juifs de Libye se joignirent aux Juifs de la *chôra*

341 Cf. supra, p. 1029 et n. 187; les *cretulae* étudiées par G. MADDOLI, o. l., ont été retrouvées dans une couche de charbons et de cendres, et l'Auteur, p. 53, pense que les Juifs avaient intérêt à faire disparaître des actes qui devaient leur être défavorables.

342 Cf. S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 241.

343 SEG, XVII, 804, inscription bilingue datant des restaurations d'Hadrien.

344 Cf. S. STUCCHI, First Outline for a History of Cyrenaican Architecture during the Roman Period, Libya in History, p. 224.

345 P. MINGAZZINI, L'insula di Giasone Magno, p. 95.

346 Cf. R. G. GOODCHILD et J. M. REYNOLDS, The Temple of Zeus at Cyrene, PBSR, 26 (1958), p. 33 et 41.

347 SEG, IX, 252, *viam quae tumultu / Iudaico eversa et / corrupta erat re/[stituit]*, inscription d'Hadrien (118/9 ap. J.-C.). J'ai montré ailleurs que la route grecque, qui fut alors détruite, passait sensiblement à l'Est de la route romaine, puis actuelle, et empruntait le fond du wadi al-Libayed, au prix d'aménagements importants dont l'entretien devait se révéler couteux; une reconnaissance effectuée en Mai 1978 m'a permis de retrouver les traces de ces aménagements et de constater leur vulnérabilité. A. LARONDE, Première reconnaissance de la route grecque entre Cyrène et son port, Apollonia, LA, 15–16 (1978–79) (1988), p. 187–198 et pl. 59–65.

348 Dion Cassius, LXVIII, 32, 1–2, καὶ ἐν τούτῳ οἱ κατὰ Κυρήνην Ἰουδαῖοι Ἀνδρέαν τινὰ προστησάμενοι σφῶν, τούς τε Ῥωμαίους καὶ τοὺς Ἕλληνας ἔφθειρον, καὶ τάς τε σάρκας αὐτῶν ἐσιτοῦντο καὶ τὰ ἔντερα ἀνεδοῦντο τῷ τε αἵματι ἠλείφοντο καὶ τὰ ἀπολέμματα ἐνεδύοντο, πολλοὺς δὲ καὶ μέσους ἀπὸ κορυφῆς διέπριον· θηρίοις ἑτέρους ἐδίδοσαν καὶ μονομαχεῖν ἄλλους ἠνάγκαζον, ὥστε τὰς πάσας δυὸ καὶ εἴκοσι μυριάδας ἀπολέσθαι.

349 Orose, Adversus Paganos, VII, 12, 6; cf. supra, n. 335.

350 Cf. Corpus Papyrorum Judaicarum, n° 437, lettre d'un stratège d'Egypte qui manifeste la crainte que son fils ne soit rôti par les Juifs s'il tombe entre leurs mains.

351 A. FUKS, Aspects of the Jewish Revolt in A. D. 115–117, JRS, 51 (1961), p. 102.

352 Cf. A. FUKS, o. l., p. 103 sq. qui étudie en particulier l'expression ἀνόσιοι Ἰουδαῖοι qui devint après la révolte une sorte d'expression officielle en Egypte.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

égyptienne avant d'être défaits sur le sol égyptien par Q. Marcius Turbo envoyé tout exprès par Trajan[353].

Certes les sources nous renseignent sur la permanence juive en Libye jusqu'à l'époque byzantine[354], mais celle-ci n'avait plus rien de commun avec la puissante colonie installée avant 115, dont la disparition avait ébranlé la vie entière de la Cyrénaïque à un degré jusque là inégalé.

## 2. L'œuvre réparatrice d'Hadrien

C'était donc tout un pays à reconstruire qu'Hadrien trouvait en accédant au pouvoir suprême. Le besoin le plus urgent était de repeupler la Cyrénaïque, et de lui donner les forces nécessaires à son relèvement. Trajan avait pris des mesures en ce sens dans les derniers mois de son principat, au milieu de 117, en envoyant trois mille vétérans sous la conduite de P. Gavius Fronto[355] on ne sait dans quelle localité précisément. On connaît toutefois l'épitaphe d'un vétéran de la *legio XV Apollinaris* à Taucheira[356], et S. APPLEBAUM compare le plan régulier de cette cité avec celui d'Antinoopolis fondée en Egypte par Hadrien[357], mais cet argument reste fragile, tout comme celui que l'on pourrait inférer du titre de colonie attesté par la 'Table de Peutinger'[358] pour Taucheira et Cyrène, sans qu'aucun autre document soit venu apporter confirmation et éclaircissement. Mais le titre d'οἰκιστής décerné par les Apolloniates à Hadrien en 129[359] indique bien mieux le repeuplement du port, et on peut attribuer à cette initiative de l'Empereur la centuriation de la zone s'étendant à l'Ouest d'Apollonia, encore visible pour qui emprunte la route en provenance du gradin intermédiaire[360].

353 Eusèbe, Hist. Eccl., IV, 2, 3.

354 Cf. Synesios, Lettres, 9 – 12; Procope, De Aedif., VI, 2; Just., Novelles, 37.

355 Inscription d'Antalya, en Turquie, Turk Tarih Belleten, 11 (1947), p. 101 – 104, n° 19 (SEG, XVII, 584; P. M. FRASER, Hadrian and Cyrene, JRS, 40 [1950], p. 84 n. 37); cf. Bull. Epig., 1948, 229, p. 201; l. 12 – 15, ἐνχειρισθέντα ὑπὸ θε/οῦ Τραϊανοῦ τρισχειλίους οὐ/ετερανοὺς λεγεωναρίους εἰς τὸ / κατοικίσαι Κυρήνην.

356 CIL, III, 1, 6.

357 S. APPLEBAUM, note en appendice à P. M. FRASER, o. l., p. 88 n. 55.

358 Tab. Peut., VII, 4, 5; on manque d'une étude moderne des données fournies par les itinéraires romains en ce qui concerne la Cyrénaïque; A. LARONDE, Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités Africaines), 1987, p. 267 – 274.

359 IG $II^2$, 3306. Les travaux de la mission archéologique française apporteront des éclaircissements sur Apollonia au IIème siècle, cf. F. CHAMOUX, Campagne de fouilles à Apollonia de Cyrénaïque (Libye) en 1976, CRAI, 1977, p. 6 – 27, particulièrement les p. 12 – 18 et la fig. 5 p. 13, sur les thermes; cf. également J. REYNOLDS, dans: R. G. GOODCHILD, J. G. PEDLEY et D. WHITE, Apollonia the Port of Cyrene. Excavations by the University of Michigan 1965 – 1967, Tripoli (Libya Antiqua, suppl. 4), s. d. (1978), p. 314, n° 46, fragment d'épistyle avec la titulature d'Hadrien, qui sera réétudié par R. REBUFFAT, LA, 15 – 16 (1978 – 79) (1988, sous presse).

360 Cf. G. D. B. JONES et J. H. LITTLE, Coastal Settlement in Cyrenaica, JRS, 61 (1971), p. 75 et pl. VII, 1.



Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Hadrien a surtout laissé son nom à Hadrianopolis, dont le nom survit dans l'actuelle Driana, elle-même située à 36 km de Benghazi et à 33 km de Tokra (l'ancienne Taucheira); le site antique a été exactement reconnu à 1,7 km de l'agglomération moderne, à l'emplacement de la mosquée de Sidi Ibraham al Ghamari. Ces conclusions dues à G. D. B. JONES et J. H. LITTLE[361] rendent caduque l'hypothèse de R. G. GOODCHILD qui préférait pour sa part le site de Tansoluch, à 8 km en direction de Tokra[362]. Les deux savants anglais ont retrouvé le *decumanus* de la cité romaine, et l'aqueduc qui lui apportait l'eau du Djebel, ainsi que ses carrières[363]. Des trouvailles de poterie pré-hadrianique les incitent à considérer l'action d'Hadrien comme une refondation sur l'emplacement d'un village, peut-être la Καυκαλοῦ κώμη mentionnée par le Pseudo-Scylax[364]. A mi-distance exactement de Taucheira et de Béréniké, la position d'Hadrianopolis, dans un site sans facilités portuaires, doit s'expliquer uniquement par la volonté de contrôler les deux cités voisines qui, comme nous l'avons vu[365], avaient de fortes colonies juives.

A Cyrène enfin, Hadrien est honoré des titres de κτίσταν καὶ τροφ[έα καὶ] νομο[θέταν] dans une inscription provenant de l'Agora[366]. Il figure en tête d'une liste de souscripteurs ou, plus probablement, d'éponymes[366bis]. Le témoignage le plus explicite nous vient d'Hadrien lui-même; dans un extrait de lettre adressée aux Cyrénéens et reproduit avec tout un dossier de documents similaires de l'année 134[367], il est nettement question du repeuplement de Cyrène; Hadrien évoque (τὴν) ἀνάμνησιν τῆς παλαιᾶς ὑμῶν εὐγενείας[368]; le texte est ensuite trop mutilé pour que l'on sache si c'est à Cyrène que s'applique

361 G. D. B. JONES et J. H. LITTLE, o. l., p. 67–70 et pl. III.

362 R. G. GOODCHILD, Mapping Roman Libya, The Geographical Journal, 118 (1952), p. 151.

363 Cf. G. D. B. JONES et J. H. LITTLE, o. l., fig. 5, p. 68; ID., Hadrianopolis, LA, 8 (1971), p. 53–67 et pl. 17–23, avec la publication de quelques épitaphes.

364 Pseudo-Scylax, 108; cf. G. D. B. JONES et J. H. LITTLE, Coastal Settlement in Cyrenaica, JRS, 61 (1971), p. 70; ID., Hadrianopolis, LA, 8 (1971), p. 67.

365 Cf. supra, p. 1043 et n. 295 et p. 1045 et n. 304.

366 κτίσταν καὶ τροφ[έα] était la lecture donnée par S. APPLEBAUM, note en appendice à P. M. FRASER, o. l., p. 88, n° 3, grâce à un nouveau fragment, du texte restitué κτίστα[ν καὶ σωτῆρα] par G. OLIVERIO, DAI, II, 1, p. 108, n° 76 (SEG, IX, 54); cf. Bull. Epig. 1951, 244; J. M. REYNOLDS, dans: J. B. WARD PERKINS et M. H. BALLANCE, The Cesareum et Cyrene and the Basilica at Cremna, PBSR, 26 (1958), p. 164, ajoute un nouveau fragment portant des lettres νομο, dont la place ne fait aucun doute (SEG, XVII, 809); L. GASPERINI, Le iscrizioni del Cesareo e della basilica di Cirene, QAL, 6 (1971), p. 18, B 5 et fig. 21, donne le texte le plus complet, qui date de 129.

366bis θεὸς Ἁδρ[ιανός], G. OLIVERIO, SECir, p. 257, n° 68, l. 8; cf. Bull. Epig., 1964, 562.

367 P. M. FRASER, Hadrian and Cyrene, JRS, 40 (1950), p. 78; un texte avec des restitutions plus développées est donné par J. H. OLIVER, Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East (Hesperia, suppl., 13), Princeton, N.J., 1970, p. 96 sq., n° 7.

368 Ibid., l. 16; sur la notion d'εὐγένεια, cf. L. ROBERT, Opera Minora Selecta, t. I, p. 361 n. 27 (Cent. vol. Am. Num. Soc., 1958); sur la persistance des liens séculaires avec la métropole et la permanence des traditions relatives aux origines, cf. L. ROBERT, Hellenica XI–XII, p. 519 sq.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM




1. Cyrène, fontaine d'Apollon. Dédicace de l'*aqua Augusta* par le proconsul C. Clodius Vestalis

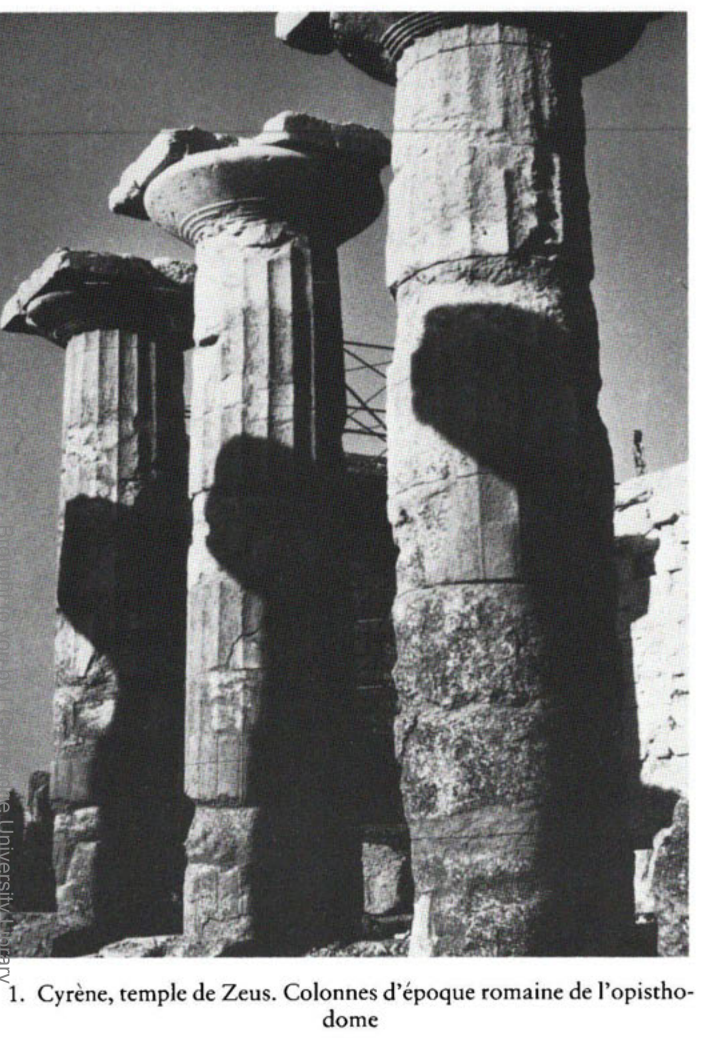



2. Cyrène, temple d'Apollon. Liste de prêtres

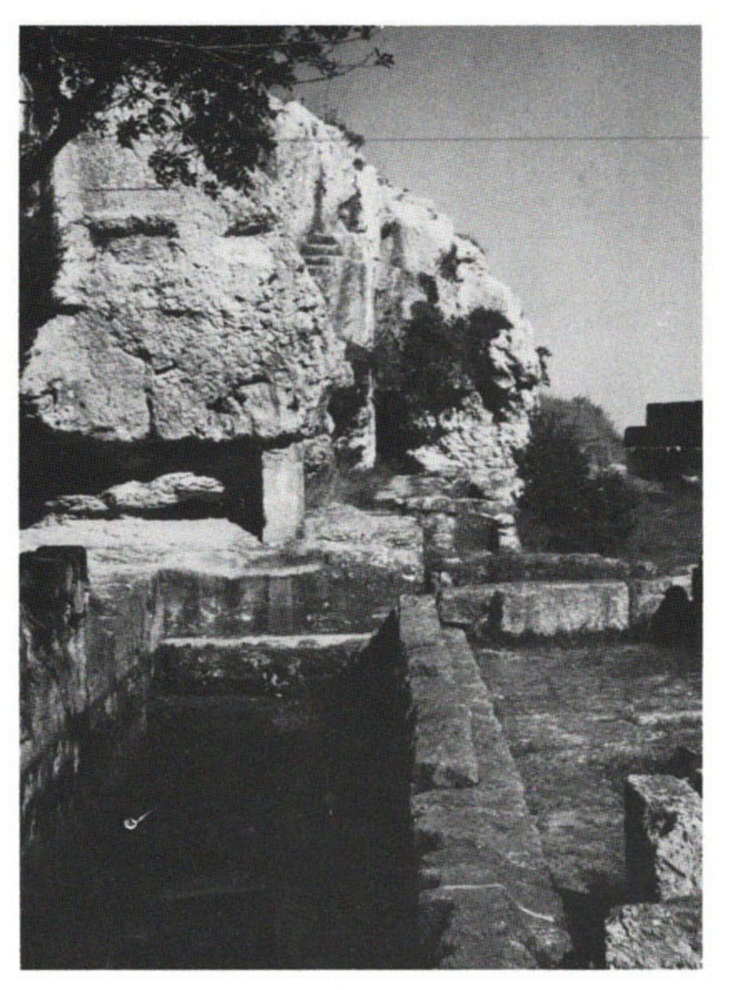


3. Cyrène, Agora. Dédicace de l'année 161 ap. J.-C.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM



1. Cyrène, temple de Zeus. Colonnes d'époque romaine de l'opistho-dome



2. Cyrène, source et fontaine d'Apollon. Vue d'ensemble

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM



1. Cỳrene, Agora. L'Augusteum



Brought to you by | Cambridge University Library

2. Ptolémaïs, villa romaine. Le péristyle

Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM



1. Balagrai (Beida), Asklépieion. Le portique Sud



2. Cyrène, Musée. Ex-voto provenant de l'Asklépieion de Balagrai

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM



Cyrène, Musée. Inscription en l'honneur de l'évergète Barkaios (16/5 av. J.-C.)

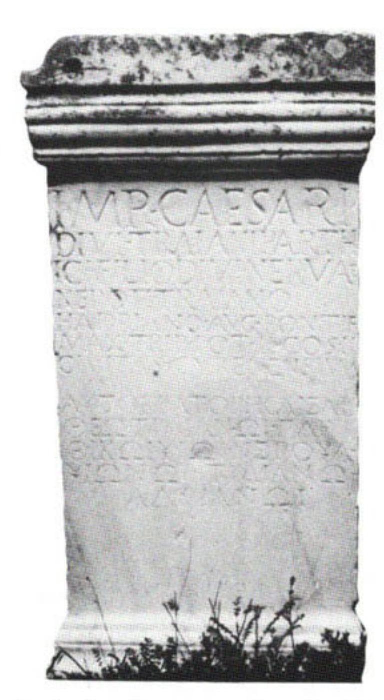
Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM



1. Cyrène, Caesareum. Vue d'ensemble de la basilique



2. Cyrène, Musée. Milliaire de Trajan provenant de la route de Cyrène à Ptolémaïs

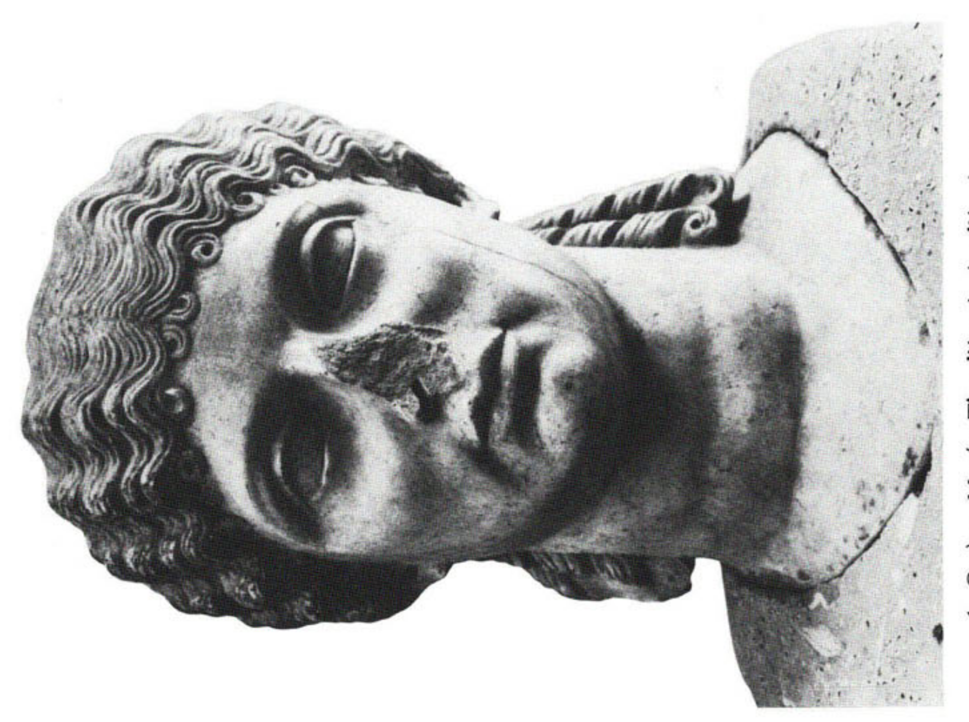


3. Cyrène, Caesareum. Base de statue d'Hadrien dans l'abside de la basilique

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM



2. Cyrène, Musée. Buste de Marc-Aurèle jeune



1. Cyrène, Musée. Tête d'Argrippine l'Ancienne

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM



1. Cyrène, Musée. Zeus à l'égide provenant du temple d'Hadrien et Antonin

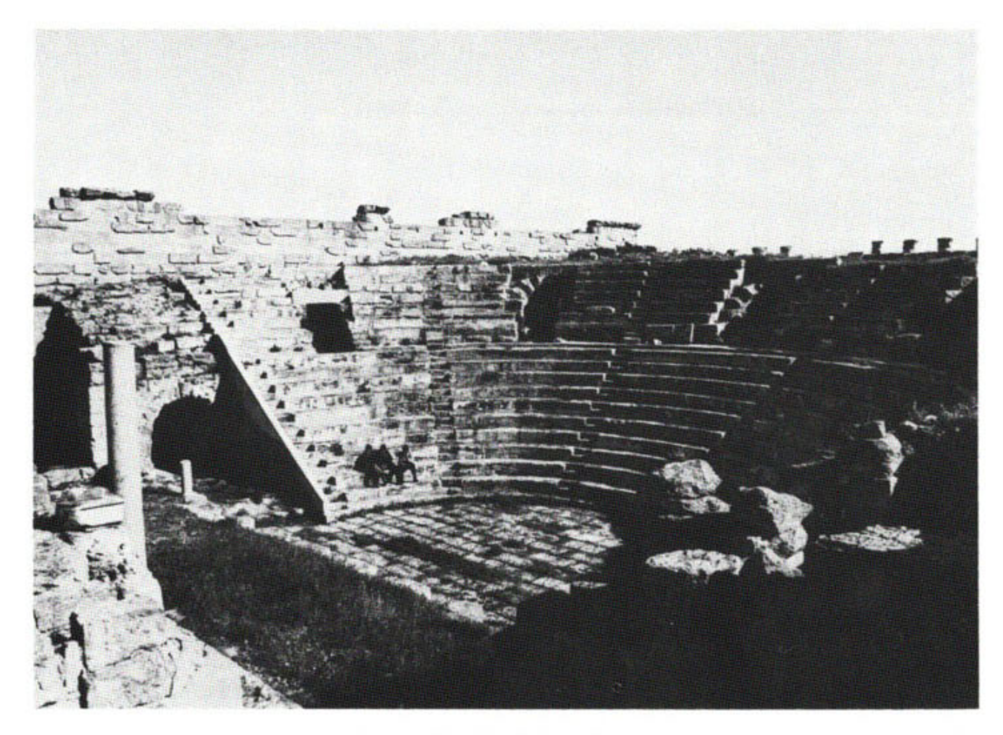


2. Cyrène, Musée. Statue de magistrat (époque sévérienne)



3. Cyrène, Musée. Prêtresse d'Isis (deuxième moitié du IIème siècle ap. J.-C.)

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

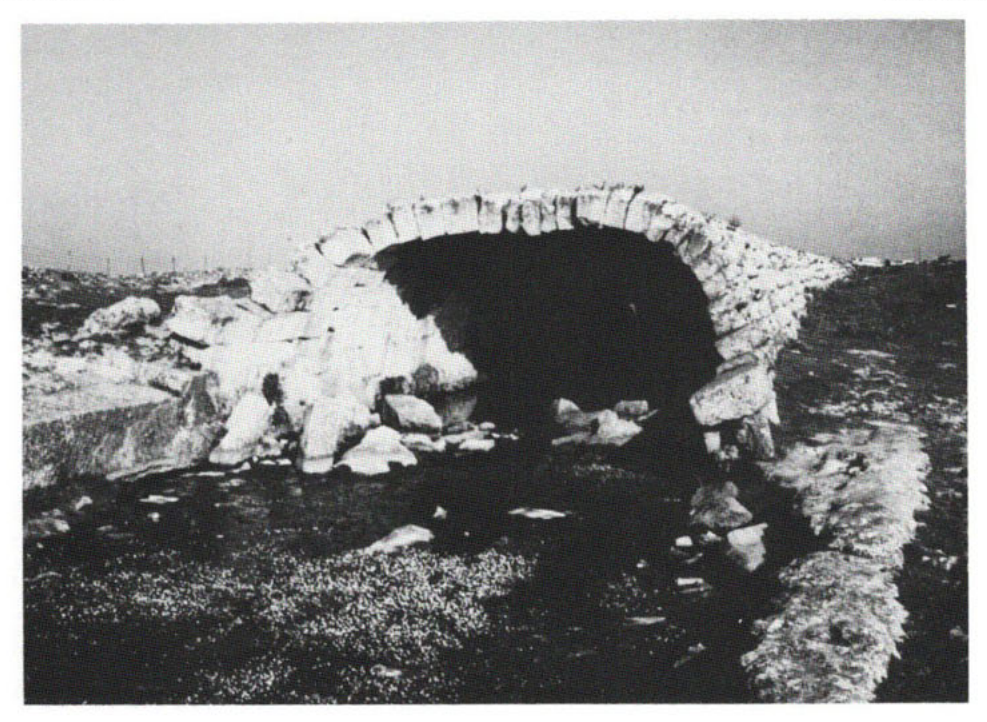


1. Cyrène, l'"Odéon'. Vue de la *cavea*



2. Cyrène, rue de la vallée. 'Ginnasio', colonnade d'un édifice non identifié

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM



1. Saf-Saf, le 'Cisternone'



2. Ptolémaïs, place des citernes. Vue d'ensemble de l'Agora et des Rostres

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

l'expression πολυανθρωποτάτην καὶ καλλίστην πόλιν[369], mais la volonté impériale est claire: ὡς μὲν βούλοιμι, [π]λῆθος ἀνδρῶν παρ[---] / πᾶν [γ]ένος καὶ πολυδύναμον τὴν Κυρ[ήνην[370]. En revanche, l'état de mutilation du texte interdit toute certitude sur la méthode adoptée pour arriver à cette fin, encore qu'il semble bien qu'il soit fait appel pour cela à des Doriens, peut-être même à des Lacédémoniens[371].

Hadrien contribua aussi au relèvement des édifices et à l'érection des statues des dieux, comme en témoigne l'expression ἡ Κυρηναίων πόλις κοσμηθεῖσα ὑπ' αὐτοῦ / καὶ τοῖς ἀγάλμασιν dans une dédicace de 138[372].

Dans le sanctuaire d'Apollon, le temple d'Artémis fut relevé, bien que la dédicace au nom d'Hadrien qu'on lui attribue traditionnellement ne lui appartienne pas avec certitude[373]. En revanche, le temple d'Hécate fut redédié en 119[374], de nouveaux propylées furent élevés à une date indéterminée sous son règne[375]; au Sud du temple d'Apollon, un petit temple d'Isis fut élevé également[376].

Une dédicace bilingue de 118 nous informe de la restauration du Caesareum[377], et l'inscription de l'architrave de la Basilique date sa restauration de 119[378]. Les κεφάλαια d'une des lettres d'Hadrien gravées en 134 montrent que l'Empereur se préoccupa du gymnase[379] sans que l'on puisse lui attribuer avec certitude des travaux dans l'*insula* de Jason Magnus qui abritait alors les activités éphébiques. Sur l'Agora, des travaux de restauration rendirent leur aspect antérieur à un certain nombre de monuments[380].

369 Ibid., l. 18.

370 Ibid., l. 23–24.

371 Ibid., l. 25–30; l. 39–40 [Λακεδαι/μ]ονίοις et l. 42, Δωριέων; cf. A. J. SPAWFORTH et SUSAN WALKER, The World of the Panhellenion, II, JRS, 76 (1986), p. 96–101.

372 SEG, IX, 138, dédicace du temple d'Hadrien et Antonin, avec le commentaire de F. CHAMOUX, Un sculpteur de Cyrène: Zénion fils de Zénion, BCH, 70 (1946), p. 77.

373 SEG, IX, 171.

374 SEG, IX, 168.

375 SEG, IX, 190, épigramme dédicatoire d'Aristippos; cf. sur ce monument C. G. C. HYSLOP, Cyrene and Ancient Cyrenaica, p. 24.

376 G. OLIVERIO, SECir, p. 260, n° 72 et fig. 63, cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 122 sq.; ce temple fut restauré par le prêtre Ti. Claudios Battos, sous le règne de Marc-Aurèle ou de Caracalla (SEG, IX, 174). Cf. l'article cité supra, n. 371.

377 SEG, XVII, 804; L. GASPERINI, Le iscrizioni del Cesareo e della basilica di Cirene, QAL, 6 (1971), p. 10 sq., C 5; il faut rapporter aux mêmes travaux d'autres fragments publiés par L. GASPERINI, ibid., p. 12, en particulier C 8.

378 Inscription latine publiée par S. APPLEBAUM, dans: P. M. FRASER, Hadrian and Cyrene, JRS, 40 (1950), p. 89, D 1; L. GASPERINI, o. l., p. 17, B 4; on a aussi retrouvé dans l'abside de la basilique une base bilingue en l'honneur d'Hadrien, datée de 118, AE, 1946, 177; SEG, XVII, 808; L. GASPERINI, o. l., p. 16 sq., B 3; nous reproduisons cette base pl. VI, 3.

379 P. M. FRASER, Hadrian and Cyrene, JRS, 40 (1950), p. 78, l. 31–35.

380 S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 241–252; une base de marbre placée dans le Géronteion porte une dédicace bilingue de la cité en l'honneur d'Hadrien, datée entre le 1er Janvier et le 9 Décembre 118: G. OLIVERIO, SECir, p. 250, n° 55 et fig. 51; cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 98.



Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Parmi les travaux attribuables avec certitude à Hadrien, on peut encore citer les Thermes[381], et la remise en état de la route d'Apollonia par les soldats d'une cohorte[382].

En retour, la cité ne pouvait pas faire moins que de consacrer un temple à l'Empereur divinisé; ce temple, avec sa colonnade en marbre unique à Cyrène[383] et son haut podium, marque l'introduction de caractères romains dans l'architecture hellénique de la cité; édifié en bordure de la rue Droite, au Sud de l'Agora, il fut dédié l'année de la mort d'Hadrien à ce Prince et à son successeur Antonin; une belle statue de Zeus (pl. VIII,1), œuvre du sculpteur Zénion fils de Zénion[384] symbolisait l'identification d'Hadrien avec Zeus Olympios. C'est donc à tort que ce temple est connu sous le nom de 'Capitole'[385] et P. MINGAZZINI[386] propose de l'appeler plus justement temple d'Hadrien et Antonin.

En donnant une impulsion exceptionnelle au relèvement de la Cyrénaïque durant tout son règne, Hadrien mérita bien le titre de *restitutor Libyae* que lui donnent peut-être les monnaies[387].

### 3. Le relévement de la Cyrénaïque sous les Antonins et les Sévères

L'œuvre qui restrait à accomplir était immense, et la lenteur de sa progression indique bien les difficultés qu'elle présentait pour les Cyrénéens. Ainsi le temple d'Apollon fut doté d'un nouveau *naos* dont la dédicace est l'œuvre du prêtre Δ(έκμος) Κασκέλλιος 'Αριστοτέλ[ης] et d'un autre membre de sa famille sous le règne de Commode[388]; la *peristasis* fut achevée à une

[381] Dédicace latine de 119, G. OLIVERIO, AI, 1 (1928), p. 321 (AE, 1928, 2); sur cet édifice, cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 128–132 et fig. 16.

[382] Milliaire conservé *in situ* à Cyrène, au départ de la route, publié par S. APPLEBAUM, dans: P. M. FRASER, o.l., p. 89, D 4 (AE, 1951, 208); R. G. GOODCHILD, Roman Milestones in Cyrenaica, PBSR, 18 (1950), p. 86, avec les remarques p. 89sq. (AE, 1951, 208); ID., The Roman Roads of Libya and their Milestones, Libya in History, p. 170; un autre milliaire provenant de la même route avait été retrouvé par les Italiens entre le 10ème et le 11ème kilomètre en partant d'Apollonia, SEG, IX, 252. Cf. mon article cité supra, n. 347.

[383] Où toutes les constructions sont faites avec le calcaire local; on peut observer des tambours de colonnes abandonnés dans une carrière à Saf-Saf, sur le haut plateau, à 9,5 km au Sud-Est de Cyrène, d'où proviennent les pierres d'un grand nombre de constructions. La mission archéologique italienne prépare, sous la direction du professeur S. STUCCHI, une étude sur les carrières de Cyrène, à paraître dans LA.

[384] Cf. F. CHAMOUX, Un sculpteur de Cyrène: Zénion fils de Zénion, BCH, 70 (1946), p. 67–77, et ID., Note complémentaire sur le sculpteur Zénion, BCH, 71–72 (1947–48), p. 371–372.

[385] Cf. les doutes élevés par F. CHAMOUX, o.l., p. 72.

[386] P. MINGAZZINI, Sulla vera denominazione del cosidetto Capitolium di Cirene, QAL, 4 (1961), p. 101–103.

[387] Sesterce connu seulement par un exemplaire du Cabinet de France, que H. MATTINGLY, Coins of the Roman Empire in the British Museum, t. III, p. 524 juge *"exceedingly doubtful"*; il paraît excessif de vouloir déduire de ce titre, et de la fondation d'Hadrianopolis, la venue de l'Empereur en Libye, comme le propose S. APPLEBAUM, dans: P. M. FRASER, o.l., p. 88.

[388] SEG, IX, 173, où le nom de Commode est martelé.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

date ultérieure sous le règne de Commode[389]. Ce quatrième Apollonion comportait un *naos* décoré de pilastres supportant des arcades le long de ses parois latérales, tandis que l'*adyton* présentait selon S. STUCCHI un dispositif à colonnes et à arcades inspiré des temples syriens[390]; mais les colonnes de la *peristasis* restèrent lisses.

C'est sous M. Aurelius Antoninus, – Marc-Aurèle ou Caracalla –, que le prêtre Tiberios Claudios Battos restaura le petit temple d'Apollon Nymphagète[391], tandis que le prêtre Ti. Claudios Jason Magnos dédiait, entre 176 et 180, un temple d'Apollon situé au Sud de l'autel d'Apollon[392]. Une nouvelle fontaine décorée d'une statue de la nymphe Cyrène étranglant le lion fut élevée au Sud de l'esplanade séparant l'autel du temple d'Apollon, à l'époque sévérienne probablement[393].

Au théâtre, de nouveaux gradins recouvrirent les anciens, tandis que les rangées inférieures de la *cavea* disparaissaient avec l'*orchestra* et la scène au profit d'une arène. S. STUCCHI[394] rapproche ce théâtre-amphithéâtre de celui de Philippes qui subit alors des modifications analogues.

Le relévement du temple de Zeus ne fut pas moins long et difficile. Le *naos* fut profondément remanié afin de permettre l'installation d'une statue assise de Zeus, sans doute la copie du Zeus d'Olympie[395], dont elle avait les dimensions, soit 12,37 m de hauteur. Il fallut, pour cela, élargir la nef centrale en reportant les deux colonnades le long des deux côtés, et abaisser le niveau du sol. La dédicace de la statue indique que ces travaux furent achevés sous Commode[396]. Toutefois, la *peristasis* resta à terre, sauf sur l'un des longs côtés dont les colonnes furent, semble-t-il, alors l'objet d'une tentative de restauration[397].

389 Inscription inédite de l'architrave.

390 S. STUCCHI, Le fasi costruttive del Apollonion di Cirene, QAL, 4 (1961), p. 71–75 et fig. 28.

391 SEG, IX, 175.

392 SEG, IX, 172; cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 122.

393 Cf. R. G. GOODCHILD, o. l., p. 122; en 1973, la mission archéologique italienne a, sous la direction du Professeur S. STUCCHI, procédé à une nouvelle restauration de cette fontaine, en complétant la décoration de l'exèdre au moyen de la colonne de Pratomédès, du IVème siècle av. J.-C., et de deux lions votifs datant de la même époque. Sur ce travail, cf. E. DI FILIPPO BALESTRAZZI, L. GASPERINI et M. BALESTRAZZI, L'emiciclo di Pratomedes a Cirene: la testimonianza di un culto aniconico di tradizione dorica, QAL, 8 (1976), p. 109–191.

394 S. STUCCHI, First Outline for a History of the Cyrenaican Architecture during the Roman Period, Libya in History, p. 226; ID., Architettura Cirenaica, p. 286–89.

395 Cf. F. CHAMOUX, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 322, n. 8, suivi par C. J. HERINGTON, The Temple of Zeus at Cyrene. Part II. The Cult-statue, PBSR, 26 (1958), p. 41–61.

396 R. G. GOODCHILD et J. M. REYNOLDS, The Temple of Zeus at Cyrene, PBSR, 26 (1958), p. 34, qui datent l'inscription entre 185 et 192 (SEG, XVII, 802) (AE, 1960, 261); la dédicace placée à l'entrée du *naos* du temple lui-même date du règne de Marc-Aurèle, ID., p. 31 (SEG, XVII, 800) (AE, 1960, 260), entre 172 et 175; c'est à l'ensemble de ces travaux que se rapporte la dédicace de l'architecte Aurelios Roufos, SEG, IX, 126.

397 La mission archéologique italienne relève ce monument.



Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Sur l'Agora, la période qui va de l'avènement d'Antonin à la fin des Sévères fut celle des plus grandes transformations depuis l'époque hellénistique, essentiellement sur les côtés Est et Sud[398]. A l'angle Sud-Est de la place, un nouveau temple d'ordre corinthien fut sans doute consacré à Asklépios[399]; à l'emplacement de l'hérôon attribué à Battos par S. STUCCHI[400], le nouveau portique E 1[401], d'époque sévérienne, restait fidèle à l'ordre dorique, mais témoignait aussi des tendances nouvelles de l'architecture cyrénéenne, par la finesse et l'élancement de ses colonnes. C'est au contraire à l'ordre corinthien qu'appartiennent les deux grandes colonnades élevées au Sud de l'Agora dans la seconde moitié du IIème siècle: il s'agit de la façade de la « salle de la tête de Méduse » et du 'Prytanée'[402].

Entre l'Agora et le Caesareum, le « portique des Hermès » restauré prit une signification nouvelle que les travaux en cours de M. LUNI mettront pleinement en lumière; l'ancien *xystos* du gymnase hellénistique fut complètement restructuré et, muni d'une colonnade médiane, constitua désormais un passage couvert entre les deux grands centres de la vie civique, l'Agora et le Caesareum[402bis].

A la même époque, l'*insula* de Jason Magnus prit sa forme finale avec la disparition de la rue qui la scindait en deux et la construction d'un *atrium* qui lui servait d'entrée sur la rue Droite[403]. La fonction de ce vaste ensemble a été très débattue; contre l'opinion de R. G. GOODCHILD[404] qui reconnaissait là un typique *„palazzo signorile"*, S. STUCCHI[405] considère que l'*insula* avec ses temples et ses vastes salles de réunion constitua le gymnase de la cité, et la résidence officielle des chefs des éphèbes.

Au Nord du portique de Hermès, un 'Odéon' avait été édifié sous les Antonins (pl. IX,1); la fouille conduite par M. ABDULHAMID ABDUSSAID[406] en 1962–64 n'a pas encore permis de déterminer sa fonction exacte, mais a enrichi la sculpture cyrénéenne d'un magnifique ensemble, encore inédit, de statues des Muses provenant de la *frons scenae*, qui peuvent dater du milieu du IIème siècle.

Cyrène, bien loin de se contenter de panser ses plaies, innovait donc, et la ville antonine et sévérienne présente dans l'ensemble un visage assez différent

398 Cf. S. STUCCHI, L'Agora, t. I, p. 255.

399 Cf. S. STUCCHI, o. l., p. 255–277 et n. 3 de la p. 277 pour l'identification de ce temple connu sous l'indication E 6.

400 Cf. supra, p. 1038 et n. 259.

401 Cf. S. STUCCHI, o. l., p. 278–290.

402 Cf. S. STUCCHI, First Outline for a History of Cyrenaican Architecture during the Roman Period, Libya in History, p. 228; R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 91 sq.; S. STUCCHI, Archittetura Cirenaica, p. 323 + 337.

402bis M. LUNI, Il Ginnasio-Cesareo nel quartiere monumentale dell'Agora, dans: Da Batto Aristotele a Ibn el-'As. Introduzione alla mostra, Rome, 1987, p. 85.

403 Cf. P. MINGAZZINI, L'insula di Giasone Magno a Cirene, pass.

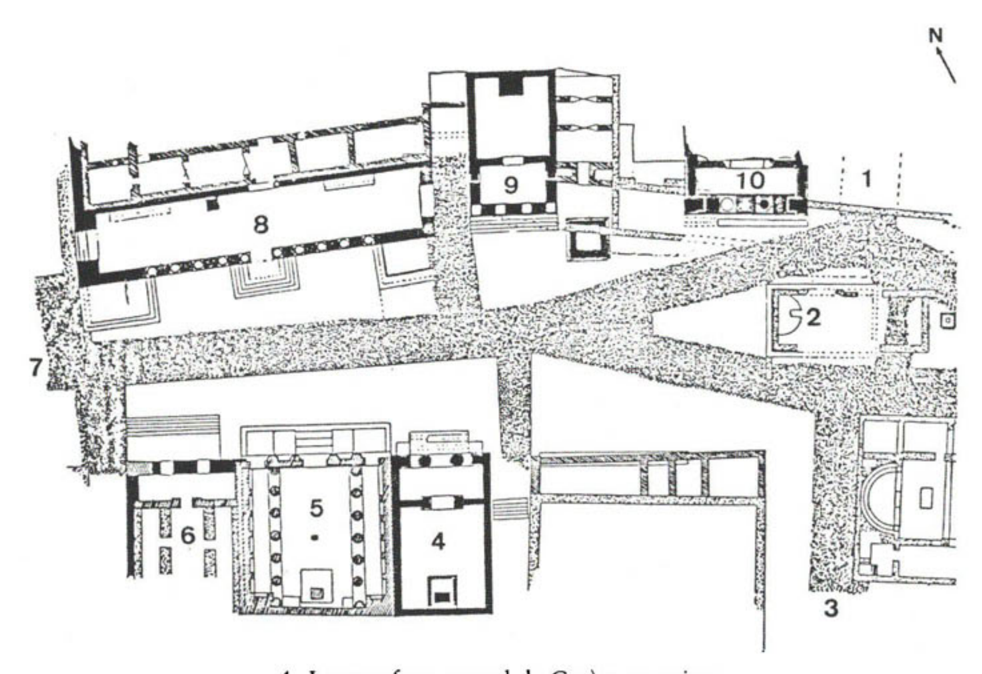
404 R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 84 sq.

405 S. STUCCHI, Cirene 1957–1966, p. 112.

406 Cf. R. G. GOODCHILD, Archaeological News. Cyrenaica, LA, 1 (1964), p. 143 sq. et LA, 2 (1965), p. 137 sq.; ID., Kyrene und Apollonia, p. 87–89.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

de celui du Ier siècle. En particulier le centre urbain tend à se déplacer et à se situer désormais à l'intersection de la rue qui, depuis le sanctuaire d'Apollon, remontait la vallée et, à la naissance de celle-ci, croisait la voie NNE – SSO qui allait du sanctuaire de Zeus au Caesareum et, plus au Sud, menait à la route de Balagrai (cf. plan n° 4); c'est de ce carrefour qu'étaient comptées les distances sur les routes quittant Cyrène[407]. La rue de la vallée reçut alors une ordonnance monumentale avec le portique, long de 250 m, qui conduisait du sanctuaire à l'arc de Marc-Aurèle et Lucius Verus, dédié entre 164 et 166[408]. Un peu plus haut encore, du côté Sud de la rue, s'élevaient les propylées de Septime-Sévère qui donnaient accès au marché; ces propylées sont remarquables surtout par leur décor sculpté, que ce soient les chapiteaux corinthiens d'un style très baroque, ou la frise, sur laquelle D. E. STRONG a identifié




4. Le carrefour central de Cyrène romaine

Légende:

1 rue conduisant au temple de Zeus
2 fontaine de Sosibius Rufus
3 rue conduisant au Caesareum
4 temple de la nymphe Cyrène
5 temple de Commode
6 temple non identifié
7 rue de la Vallée, conduisant au sanctuaire d'Apollon
8 *'Ginnasio'*, colonnade d'un édifice indéterminé (basilique?)
9 temple non identifié
10 temple non identifié

[407] Cf. R. G. GOODCHILD, Roman Milestones in Cyrenaica, PBSR, 18 (1950), p. 83.

[408] Cet arc a été partiellement restauré en 1961; cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 137.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

Septime-Sévère et Caracalla figurés dans une lutte idéalisée contre des Orientaux[409]. A l'intersection proprement dite, la rue s'élargissait en une place bordée au Nord par un portique à colonnes et deux temples; face au portique, du côté Sud, on trouvait trois temples, dont celui de Commode, et celui de la nymphe Cyrène[410]; ces temples conservaient probablement l'ordre dorique, mais empruntaient à l'architecture romaine leurs podiums; les remaniements dont cette zone ne cessa de faire l'objet jusqu'à l'époque byzantine montrent qu'elle tendait à devenir le véritable centre de la cité.

En plus de ces travaux d'embellissement, les conditions de vie des Cyrénéens s'améliorèrent grâce à un meilleur approvisionnement en eau. La source d'Apollon n'avait sans doute jamais été suffisante[411], et la conservation des eaux pluviales était une impérieuse nécessité. De nouvelles citernes furent édifiées sur le plateau, non loin de l'angle Sud des remparts, sous le règne de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, probablement vers 166[412]. C'est là que devait aboutir l'aqueduc qui apportait les eaux collectées au centre du haut plateau, à environ 9,5 km au Sud-Est de Cyrène, dans la région de Saf-Saf, où l'on peut voir, immédiatement au Nord du village actuel, le '*Cisternone*' (pl. X,1), énorme réservoir taillé dans la roche sur 3 m de profondeur et 5,36 m de largeur, qui déroule sur 294 m sa voûte enduite de ciment hydraulique; sa capacité a été évaluée à 10000 $m^3$ [413].

L'état des fouilles interdit encore de donner des renseignements sur les autres cités de Libye; toutefois, on peut faire remonter à cette période l''Odéon' de Ptolémaïs[414], qui était probablement un *bouleuterion*, situé à proximité de l'Agora et dépourvu à l'origine de dispositif scénique[415]. Les Rostres[416] se trouvent à proximité des citernes: un podium muni de deux escaliers et surmonté d'une colonnade était encadré de deux galeries latérales, dont seule subsiste celle du Nord (pl. X,2). A la même époque remonte l'amphithéâtre,

[409] D. E. Strong, Septimius Severus at Lepcis Magna and Cyrene, SLSR, 4 (1972–73), p. 27–34 et pl. VII–IX; A. Laronde, Septime Sévère et Cyrène, Bull. Soc. Nat. Antiquaires de France, 1983, p. 59–70 et pl. II; J. B. Ward-Perkins et S. Gibson, The Market-Theatre at Cyrene, LA, 13–14 (1976–77), p. 331–375 et pl. 97–118; S. Stucchi, Il fregio del Propileo Severiano e la presa di Seleucia nel 198 D.C., dans: Da Batto Aristotele a Ibn el-'As. Introduzione alla mostra, Rome, 1987, p. 47–52.

[410] Cf. R. G. Goodchild, The Decline of Cyrene and Rise of Ptolemais: two new Inscriptions, QAL, 4 (1961), p. 83–85, et Id., Kyrene und Apollonia, p. 140–142; le temple de Commode abritait encore la statue de Trajan, celle d'Hadrien et celle d'une impératrice qui est peut-être Sabine: cf. E. Rosenbaum, A Catalogue of Cyrenaican Portrait Sculpture, p. 48, n° 24 et pl. XX, 1–3; p. 52sq., n° 36 et pl. XXVII, 2; p. 51, n° 33 et pl. XVIII, 3.

[411] Elle suffit à peine aujourd'hui aux besoins de l'agglomération moderne de Shahat, forte d'une dizaine de milliers d'habitants.

[412] Cf. J. M. Reynolds, Four Inscriptions from Roman Cyrene, JRS, 49 (1959), p. 98–100, n° 3b, dédicace des ὑδρε]γδ[ο]/χῖα (SEG, XVIII, 740); cf. Bull. Epig., 1960, 437.

[413] Cf. L. V. Bertarelli, Libia, p. 384sq.

[414] Cf. C. H. Kraeling, Ptolemais, p. 89–93.

[415] Cf. S. Stucchi, First Outline for a History of the Cyrenaican Architecture during the Roman Period, Libya in History, p. 227; Id., Archittetura Cirenaica, p. 278.

[416] Cf. S. Stucchi, o. l., p. 229.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

dégagé par les archéologues italiens[417]; il faut mettre en rapport avec ce monument deux stèles élevées par le *munerarius* après le combat et qui représentent un rétiaire et un gladiateur lourd[418].

Il n'est donc plus possible de souscrire aujourd'hui au jugement pessimiste selon lequel la révolte juive aurait engagé la Cyrénaïque dans la voie d'un déclin irrémédiable[419]. Un document comme le registre cadastral[419bis] de deux secteurs de la Marmarique, l'un sur la côte alentour du cap Chersonèse, l'autre à l'intérieur des terres plus au Sud, montre, dans les dernières années du règne de Commode, une forte implantation rurale qui se caractérise par des rendements en augmentation, et de nombreuses constructions neuves. Des forces très remarquables sont donc à l'œuvre, et les cités prennent ainsi une large part à la civilisation des Antonins et des Sévères.

Dans le domaine de l'architecture, S. Stucchi[420] note des manifestations accrues de l'influence romaine qui se conjuguent avec des traits typiquement orientaux: l'influence égyptienne se marque sur les chapiteaux des Propylées romains du sanctuaire d'Apollon, mais l'influence syrienne caractérise les *naoi* du temple d'Apollon ou du temple de Zeus, et se manifeste aussi dans l'emploi nouveau du chapiteau corinthien.

La civilisation antonine et sévérienne n'est pas moins remarquable dans le domaine de la sculpture. La plupart des sculptures retrouvées à Cyrène datent en effet du IIème siècle et du début du IIIème siècle. Les Thermes en particulier étaient richement ornés, qui livrèrent dès le début des fouilles italiennes la fameuse Aphrodite de Cyrène[421]: c'est une œuvre du IIème siècle, tout comme la tête de Zeus en marbre polychrome, retrouvée dans le temple de Zeus et recomposée à partir de multiples fragments[422]. Il est symbolique que les deux œuvres les plus célèbres de Cyrène datent justement de la période antonine, à côté de tant d'œuvres monumentales comme le Zeus à l'égide du 'Capitole'[423] (pl. VIII,1), ou de sculptures « d'appartement », comme le charmant groupe des Trois Grâces[424]. Ces œuvres ne dénotent aucun provincia-

417 Cf. C. H. Kraeling, Ptolemais, p. 93 sq. et fig. 23; G. Caputo, La protezione dei monumenti di Tolemaide negli anni 1935 – 1942, QAL, 3 (1954), p. 62 et fig. 48.

418 Cf. L. Robert, Hellenica III, p. 140 – 142, et pl. IX et X; le premier éditeur, E. Ghislanzoni, Not. Arch., 1 (1915), p. 124, les date du IIIème siècle ap. J.-C.

419 Cf. P. Romanelli, La Cirenaica Romana, p. 123, „*a cominciare da esse [la rivolta giudaica] il declino della regione è continuo e irremediabile*“, une opinion qui reprend celle d'E. F. Gautier, Les siècles obscurs du Magreb, Paris, 1927, p. 200 sq., lui-même de l'avis émis par E. Renan, Les Evangiles et la seconde génération chrétienne, p. 505; cf. aussi dans le même sens U. von Wilamowitz-Moellendorff, Cirene, Bergame, 1929, p. 30.

419bis Papyrus Vaticano greco 11; cf. P. Romanelli, o. l., p. 124 – 128, avec une bibliographie.

420 S. Stucchi, First Outline for a History of Cyrenaican Architecture during the Roman Period, Libya in History, p. 229; Id., Architettura Cirenaica, p. 321.

421 Cf. E. Ghislanzoni, Notizie archeologiche sulla Cirenaica, Not. Arch., 1 (1915), p. 192 – 200, qui relate les circonstances de la découverte.

422 Cf. R. Paribeni, Catalogo delle Sculture di Cirene, p. 77, n° 182 et pl. 104 et 105.

423 Cf. supra, p. 1052 et n. 384.

424 Cf. R. Paribeni, o. l., p. 108, n° 301 et pl. 144.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

lisme, à la différence de certains bustes d'Empereurs, comme celui de Marc-Aurèle retrouvé sur l'Agora (pl. VII,2)[425], ou des portraits de particuliers, qui datent aussi de la période antonine dans leur immense majorité[426] et qui nous conservent les traits des magistrats et des prêtres (pl. VIII,2 et 3).

Ces portraits s'ajoutent aux témoignages nombreux que nous a légués la vie de la cité sous les Antonins et les Sévères. Dans le crépuscule de la longue existence des cités antiques, Cyrène brille d'un dernier et très vif éclat. Plus encore qu'au Ier siècle de l'Empire, la cité chercha à préserver la vitalité de ses institutions et à reprendre conscience de sa véritable nature en développant dans ses cultes les aspects qui plongeaient dans ses lointaines origines coloniales: Apollon est plus que jamais adoré comme κτίστης[427]. La nymphe Cyrène connaît alors une faveur plus grande qu'à aucune autre époque[427bis]; venue de la Thessalie, elle est le symbole de la cité, comme sur le relief votif découvert par E. A. SMITH et R. M. PORCHER et conservé au British Museum[428], où elle figure en train d'étrangler le lion, tandis que Libya la couronne, et que l'épigramme dédicatoire la proclame Κυρήνην πολίων μητρόπτολιν, ἣν στέφει αὐτὴ / ἠπείρων Λιβύη τρισσὸν ἔχουσα κλέος. Elle reçoit plusieurs statues[429] et son temple domine le nouveau centre de la cité romaine[430].

Dans ce contexte archaïsant, les prêtres d'Apollon conservent tout leur prestige. Ils continuent de dédier les nouveaux édifices de la cité[431], et ils observent la tradition des banquets rituels dont la présidence leur revient[432]. La grotte des Prêtres, entaillée dans la falaise au Sud du temple d'Apollon[433] présente un aménagement en *triclinium* et conviendrait bien pour ces réunions en raison aussi des inscriptions gravées à la fin du IIème siècle ou au début

[425] Cf. E. ROSENBAUM, A Catalogue of Cyrenaican Portrait Sculpture, p. 58, n° 50 et pl. XXXIV, 1–2.

[426] Cf. les remarques de E. ROSENBAUM, o. l., p. 12.

[427] SEG, IX, 172, dédicace en 176–180 du temple restauré par Ti. Claudios Jason Magnos, ἱαρεὺς ἐπώνυμος τῶ κτίστα 'Απόλλωνο[ς]; SEG, IX, 128, l. 6, dédicace éphébique de l'année 224/225.

[427bis] Cf. F. CHAMOUX, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 276; S. STUCCHI, Leggenda e storia cirenee in mosaico e scultura, dans: Da Batto Aristotele a Ibn el-'As. Introduzione alla mostra, Rome, 1987, p. 23–28.

[428] E. A. SMITH et R. M. PORCHER, History of the Recent Discoveries at Cyrene, p. 98 et pl. 76, reproduit dans: P. ROMANELLI, La Cirenaica Romana, fig. 23, et en couverture de R. G. GOODCHILD, Cyrene and Apollonia, an Historical Guide[3], cf. F. CHAMOUX, Cyrène sous la monarchie des Battiades, p. 383; J. HUSKINSON, Roman Sculpture from Cyrenaica in the British Museum, Londres, 1975, p. 31, n° 60 et pl. 25.

[429] Cf. R. PARIBENI, Catalogo delle sculture di Cirene, p. 75 sq., n° 176–180 et pl. 102 et 103; J. HUSKINSON, o. l., p. 32, n° 61 et pl. 25.

[430] Cf. supra, p. 1056 et n. 410; sur l'iconographie de Libye, cf. E. CATANI, Per un'iconografia di Libya in eta romana, QAL, 12 (1987), p. 385–401.

[431] Cf. supra, p. 1053 et n. 391 et 392.

[432] Cf. L. ROBERT, Hellenica I, p. 14 sq.

[433] Cf. G. R. H. WRIGHT, Cyrene: a Survey of Certain Rock-out Features to the South of the Sanctuary of Apollo, JHS, 77 (1957), p. 300–310; R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 123 et fig. 14.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

du IIIème siècle sur les piliers[434]; L. ROBERT[434bis] a montré qu'elles honoraient des prêtres de la qualification de καλλιέτης en raison des événements heureux qui avaient marqué leur prêtrise[435]; l'abus de ce titre entraîne son renforcement par l'adjectif ἀληθῶς.

Ces grands personnages jouent souvent un rôle qui dépasse les limites de la Libye. Le repeuplement de Cyrène par des éléments doriens[436] explique qu'un prêtre comme Δ/έκμος / Κασκέλλιος 'Αριστοτέλης, connu par de multiples inscriptions de Cyrène[437] se retrouve à Sparte où il exerça l'éponymie[438], offrant un bon exemple de l'activité répandue sur plusieurs cités de ces familles fortunées du IIème et du début du IIIème siècle[439].

De même Magnos, vainqueur au stade à Olympie lors de la 242ème olympiade, en 189[440] a attiré l'attention sur une grande famille cyrénéenne que L. MORETTI[441] suit sur trois générations. L'olympionique de 189 est le fils du prêtre Ti. Claudios Jason Magnos, connu par des inscriptions du sanctuaire d'Apollon[442] et peut-être par la dédicace d'une statue de Zeus[443]. Ce grand personnage qui vivait entre le deuxième quart et le dernier quart du IIème siècle éleva aussi une statue à Athènes en l'honneur de son père qui avait été archonte du Panhellénion entre 157 et 161[444]. Cette famille résida sans doute dans l'*insula* qui porte son nom à cause d'une mosaïque inscrite[445].

C'est à Hadrien que Cyrène devait sa participation au Panhellénion fondé à Athènes en 131/132[446]. La première lettre d'Hadrien à Cyrène conservée par

434 G. R. H. WRIGHT, o. l., p. 303 sq. (SEG, XVIII, 750). Cette opinion est renforcée par celle de R. L. GORDON, A Note on the 'Mithraeum' of Cyrene, Journal of Mithraic Studies, I, 2 (1976), p. 210 – 221, contre l'avis de S. STUCCHI, Architettura Cirenaica, p. 266 sq., qui reconnaît un Mithraeum; cf. Bull. Epig., 1977, 591.

434bis L. ROBERT, Hellenica XI – XII, p. 548 – 555.

435 Cf. L. ROBERT, Hellenica I, p. 12 et II, p. 142.

436 Cf. supra, p. 1051 et n. 371.

437 SEG, IX, 173, dédicace du temple d'Apollon, vers 181 ap. J.-C.; SEG, IX, 189, republiée par G. OLIVERIO, SECir, p. 230, n° 9 b, l. 9 – 13, épigramme dédicatoire du temple d'Apollon; ID., o. l., p. 246, n° 44, inscription gravée sur un tambour de colonne du temple d'Apollon.

438 IG V 1, 32 A, l. 23 (= 69, l. 1); 70; 71, col. III; cf. A. M. WOODWARD, Inscriptiones Graecae, V. 1, ABSA, 43 (1948), p. 257 sq., qui retrouve l'origine de la famille des Cascellii à Ephèse; cf. A. J. SPAWFORTH et SUSAN WALKER, The World of the Panhellenion, II, JRS, 76 (1986), p. 97 sq.

439 Cf. les remarques de L. ROBERT, Monnaies grecques, Genève et Paris, 1966, p. 44.

440 Cf. L. MORETTI, Olympionikai. I vincitori negli antichi agoni olimpici, Atti Acc. Lincei, cl. Scienze mor. stor. filol., Memorie, ser. VIII, vol. 8 (1959), p. 168, n° 889.

441 L. MORETTI, Tiberio Claudio Giasone Magno di Cirene, Epigraphica, 31 (1969), p. 139 – 143.

442 SEG, IX, 172, et cf. supra, p. 1053 et n. 392; G. OLIVERIO, SECir, p. 247, n° 46, inscription gravée sur un tambour de colonne du temple d'Apollon.

443 SEG, XVII, 802, et cf. supra, p. 1053 et n. 396.

444 Cf. J. H. OLIVER, Marcus Aurelius. Aspects of Civic and Cultural Policy in the East (Hesperia, suppl., 13), Princeton, N.J., 1970, p. 133, n° 10, qui cite également une inscription d'Aezani mentionnant l'archonte du Panhellénion, p. 115, n° 30.

445 G. PUGLIESE CARRATELLI, SECir, p. 285, n° 111.

446 J. A. O. LARSEN, Cyrene and the Panhellenion, Cl. Ph., 47 (1952), p. 7 – 16; cf. J. H. OLIVER, o. l., p. 130 – 133. CF. A. J. SPAWFORTH and SUSAN WALKER, The World of the Panhellenion, I, JRS, 75 (1985), p. 78 – 104; II, JRS, 76 (1986), p. 88 – 105.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

l'inscription de 134[447] fait allusion aux instructions données par l'Empereur à l'archonte du Panhellénion au sujet des Cyrénéens. Et c'est par l'entremise d'un Panhellène venu de Libye que les Apolloniates honoraient Marc-Aurèle à Eleusis[448].

En renouant ainsi avec les grandes traditions du IVème siècle av. J.-C., Cyrène ne faisait que reconnaître les avantages qui lui avaient été concédés par Hadrien principalement, et par Antonin. L'un de ces deux Princes lui avait accordé le titre de μα[τρόπολι]ς τᾶς Ἑξαπόλιος[449]. La plus ancienne mention du titre de métropole figurait jusqu'à présent dans une dédicace de 161[450] (pl. I,3), mais une inscription de Cyrène[451] contient une lettre d'Antonin rejetant une demande des cinq autres cités grecques de Libye, – soit Apollonia, Ptolémaïs, Taucheira, Hadrianopolis et Bérénikè –, en vue d'obtenir que l'assemblée provinciale se tienne à tour de rôle dans chaque cité, et non plus seulement à Cyrène.

En revanche, Septime Sévère réforma l'administration provinciale vieille de deux siècles en détachant la Cyrénaïque de la Crète et en confiant la partie libyenne de l'ancienne province non plus à un proconsul désigné par le Sénat, mais à un procurateur directement nommé par l'Empereur. La présence d'une cohorte à Cyrène, un accroissement certain despropriétés impériales en Cyrénaïque à la suite de confiscations entrent certainement en ligne de compte pour expliquer cette réforme sur laquelle Sévère-Alexandre revint, sans que cette restauration de l'ordre ancien dépassât la durée de son règne[452].

A travers un destin souvent tourmenté, les cités grecques de Libye conservaient donc, après trois siècles de domination romaine, leurs caractères originaux. Elles avaient connu, au contact de l'Empire de Rome, la même évolution que les autres cités grecques de l'Orient et, sans prétendre qu'elles aient jamais pu rivaliser avec les grandes cités d'Asie, force est de reconnaître que leur sort ne fut pas médiocre. La crise du IIIème siècle devait, ici comme ailleurs, être fatale à bien des aspects de la vie antique.

[447] Cf. supra, p. 1050 et n. 367; il est question du Panhellénion aux l. 6–12.

[448] Entre 172 et 175, IG II$^2$, 3407; J. H. OLIVER, o.l., p. 99, n° 8.

[449] Inscription apposée sur une base de statue du temple de Commode, publiée par R. G. GOODCHILD, The Decline of Cyrene and Rise of Ptolemais: two new Inscriptions, QAL, 4 (1961), p. 85 (SEG, XX, 727) (AE, 1963, 140).

[450] SEG, IX, 170, dédicace datée de la première année du règne de Marc-Aurèle et Lucius Verus.

[451] Cf. R. G. GOODCHILD, Kyrene und Apollonia, p. 43; J. REYNOLDS, Hadrian, Antoninus and the Cyrenaican Cities, JRS, 68 (1978), p. 11–21 (cf. J. & L. ROBERT, Bull. Epig., 1979, 655).

[452] A. LARONDE, Septime Sévère et Cyrène, Bull. Soc. Nat. Antiquaires de France, 1983, p. 61 sq. et 68; sur la restauration sénatoriale de Sévère-Alexandre, cf. H. G. PFLAUM, Ann. Ec. prat. Hautes Etudes, 4ème section, 1973–74, p. 272–274 et A. LARONDE, De Cyrène à Timgad: P. Flauius Pudens Pomponianus et sa famille, Università di Macerata, Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia, 18 (1985), p. 66 sq.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

## *Bibliographie générale*

### 1. Sources

En l'absence de sources littéraires donnant des indications suivies, et en l'absence de volumes de *testimonia* rassemblant les renseignements épars ici et là dans les auteurs anciens, les inscriptions représentent la source essentielle. Il n'y a pas de corpus des inscriptions grecques de Cyrénaïque. On attend les 'Inscriptions of Roman Cyrenaica' de JOYCE REYNOLDS. Le 'Supplementum Epigraphicum Graecum', vol. IX, 2 fasc., Leyde, 1938 et 1944, rassemble l'essentiel des inscriptions grecques trouvées lors de fouilles italiennes des années 1914 – 1935; les inscriptions trouvées depuis lors par les archéologues italiens sont publiées: GASPARE OLIVERIO, Iscrizioni Cirenaiche, QAL, 4 (1961), p. 3 – 54; GASPARE OLIVERIO, GIOVANNI PUGLIESE CARRATELLI et DONATO MORELLI, Supplemento epigrafico cirenaico, ASA, 39 – 40 (1961 – 62), p. 219 – 375; les textes donnés dans ces deux mémoires ont été partiellement repris dans SEG, XX. Le recueil des inscriptions latines, que fournira JOYCE REYNOLDS, comblera une grave lacune; on peut retrouver ces inscriptions jusqu'ici publiées de façon très dispersée grâce à GIUSEPPINA GIAMBUZZI, Lessico delle iscrizioni latine della Cirenaica, QAL, 6 (1971), p. 43 – 104. L'auteur de la présente contribution a préparé une prosopographie cyrénéenne qu'il compte publier.

Les monuments sont très inégalement publiés. On trouvera une présentation des sites principaux dans: Enciclopedia dell'arte antica classica e orientale, s.v. Cirene, t. II, p. 655 – 692 (GENNARO PESCE) et Tolemaide, t. VII, p. 896 – 898 (GENNARO PESCE).

Pour Cyrène et Apollonia, RICHARD G. GOODCHILD, Cyrene and Apollonia. An Historical Guide, 3ème ed., Tripoli (Department of Antiquities, Libyan Arab Republic), 1970 (une traduction française est en préparation), et surtout, ID., Kyrene and Apollonia (Ruinenstädte Nordafrikas, 4), Zürich, 1971.

Ces ouvrages ne dispensent pas de recourir encore à C. G. C. HYSLOP, Cyrene and Ancient Cyrenaica, Tripoli, 1945, et à LUIGI V. BERTARELLI, Libia, Milan (Guida d'Italia del Touring Club Italiano), 1937.

Outre les articles parus dans Not. Arch. puis dans AI, on suivra les recherches menées depuis 1945 dans QAL, LA et SLSR. Pour un aperçu général des recherches récentes, HELLMUT SICHTERMANN (avec des contributions de FRANÇOIS CHAMOUX et SANDRO STUCCHI), Archäologische Funde und Forschungen in der Kyrenaika 1942 – 1958, AA, 1959, col. 239 – 348; SANDRO STUCCHI, Cirene 1957 – 1966. Un decennio di attività della missione archeologica italiana a Cirene, Tripoli (Quaderni dell'Istituto italiano di cultura di Tripoli, vol. 3), 1967; MICHAEL VICKERS et JOYCE M. REYNOLDS, Cyrenaica 1962 – 1972, Archaeological Reports for 1971 – 1972, p. 27 – 47. Une exposition des antiquités libyennes au British Museum s'est tenue à Londres en 1973 et a donné lieu à la publication d'un petit catalogue, Antiquities of Libya, Londres, 1973. L'exposition commémorant le trentenaire de la reprise des activités archéologiques italiennes à Cyrène a donné lieu à la publication d'un

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

beau catalogue 'Da Batto Aristotele a Ibn el-'As. Introduzione alla mostra', Rome, 1987, 79 p.

Sur les fouilles américaines de Ptolémaïs, CARL H. KRAELING, Ptolemais, City of the Libyan Pentapolis (Univ. of Chicago, Orient. Inst. Publ., 90), Chicago, Ill., 1962. Sur les fouilles américaines d'Apollonia, R. G. GOODCHILD, J. G. PEDLEY et D. WHITE, Apollonia, the Port of Cyrene. Excavations by the University of Michigan 1965–1967 (Libya Antiqua, suppl., 4), Tripoli, s. d. (1978). La collection des 'Monografie di archeologia libica' rassemble le travail des archéologues italiens; citons en premier lieu l'étude fondamentale de S. STUCCHI, Architettura Cirenaica, 1975 (vol. 9 de la collection), en particulier GENNARO PESCE, Il „Palazzo delle Colonne" in Tolemaide di Cirenaica, 1950 (vol. 2 de la collection); SANDRO STUCCHI, L'Agora di Cirene, I, I lati Nord e Est della platea inferiore, 1965 (vol. 7 de la collection); PAOLO MINGAZZINI, L'insula di Giasone Magno, 1966 (vol. 8 de la collection); SANDRO STUCCHI, Architettura cirenaica, 1975 (vol. 9 de la collection); L. BACCHIELLI, L'Agora di Cirene, II, 1, L'area settentrionale del lato Ovest della platea inferiore, 1981 (vol. 15 de la collection); S. STUCCHI et L. BACCHIELLI, L'Agora di Cirene, II, 4, Il lato Sud della platea inferiore e il lato Nord della terrazza superiore, 1983 (vol. 17 de la collection); A. L. ERMETI, L'Agora di Cirene, III, 1, Il monumento navale, 1981 (vol. 16 de la collection). Pour la sculpture, on utilisera ENRICO PARIBENI, Catalogo delle sculture di Cirene. Statue e rilievi di carattere religioso, 1959 (vol. 5 de la collection), et surtout le travail très supérieur de ELISABETH ROSENBAUM, A Catalogue of Cyrenaican Portrait Sculpture, The British Academy, Londres, 1960, et J. HUSKINSON, Roman Sculpture from Cyrenaica in the British Museum (Corpus Signorum Imperii Romani, Great Britain, II, 1), Londres, 1975.

Les fouilles américaines du sanctuaire de Déméter hors les murs paraissent régulièrement: D. WHITE, The Extramural Sanctuary of Demeter and Persephone at Cyrene, Libya. Final Reports, Philadelphie, The University Museum (University Museum Monographs, 52, 56 et 66), 3 vol., 1984, 1985 et 1987 respectivement.

Les fouilles britanniques de Sidi Khrebish, à Benghazi, ont donné lieu à la publication de 3 volumes, Suppl. to Libya Antiqua, 5, Tripoli, vol. I, 1977; vol. II, 1979; vol. III, 1 et 2, 1985.

Un manque cruel se fait sentir dans le domaine numismatique pour l'époque romaine, en dépit de E. S. G. ROBINSON, Catalogue of the Greek Coins of Cyrenaica (A Catalogue of the Greek Coins in the British Museum, vol. 29), Londres, 1927, rééd. anastatique, 1965. Je prépare, avec C. AUGE, une refonte de L. MULLER, Numismatique de l'Afrique ancienne, qui incluera le monnayage cyrénéen d'époque romaine.

Pour la géographie antique, RICHARD G. GOODCHILD, Tabula Imperii Romani, sheet H.I. 34. Cyrene, The Society of Antiquaries of London, 1954, à utiliser avec l'article DU MÊME, Mapping Roman Libya, The Geographical Journal, 118 (1952), p. 142–152.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

## 2. Etudes historiques

Sur l'histoire de la Cyrénaïque dans son ensemble, exposé facile et agréable de FRANCESCO VALORI, Storia della Cirenaica (le piccole storie illustrate, 62), Florence, s. d.; Enciclopedia Italiana, s. v. Cirene, storia, tome 10, p. 425 – 428 (F. BEGUINOT) [1928], et Cirene, ibid., p. 433 – 438 (E. GHISLANZONI), à compléter par 'Cirenaica, archeologia', Seconda Appendice, p. 624 – 626 (P. ROMANELLI) [1948]. Une information solide est aussi apportée par l'étude géographique de DOUGLAS L. JOHNSON, Jabal al-Akhdar, Cyrenaica: An Historical Geography of Settlement and Livelihood (The Univ. of Chicago, Department of Geography, Research Paper n° 148), Chicago, 1973.

A. LARONDE, Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai Historiai, Paris, CNRS (Etudes d'Antiquités Africaines), 1987, 524 p. concerne le début de la période romaine.

L'étude fondamentale est celle de PIETRO ROMANELLI, La Cirenaica Romana (96 a. C. – 642 d. C.), Verbania, 1943, rééd. anastatique, 1971. Extrêmement suggestive, mais forcément cursive, elle aurait besoin d'une mise à jour et de développements plus étendus. Elle ne dispense pas de recourir à FRANÇOIS CHAMOUX, Cyrène sous la monarchie des Battiades (BEFAR, 177), Paris, 1953, qui va bien au delà du cadre chronologique indiqué par le titre. Sur Bérénikè, bon exposé rapide de RICHARD G. GOODCHILD, Benghazi (Euhesperides, Berenice, Marsa Ibn Ghazi). The story of a city, 2ème éd. (Department of Antiquities), Shahat, 1962. L'œuvre accomplie par RICHARD G. GOODCHILD a été considérable (cf. la notice sur sa vie dans: QAL, 6 [1971], p. 127 – 131 suivie, p. 131 sq. d'une bibliographie établie par J. M. REYNOLDS): une sélection de ses articles les plus importants ainsi que des travaux inédits ont été édités par J. REYNOLDS sous le titre 'Libyan Studies', Londres, 1976.

Sur la vie rurale, cf. A. LARONDE, Aspects de l'exploitation de la chôra cyrénéenne, Cyrenaica in Antiquity, ed. by G. BARKER, J. LLOYD and J. REYNOLDS, BAR International Series 236, 1985, p. 183 – 191; ID., Roman Agricultural Development in Libya and its Impact on the Libyan Roman Economy before the Arab Conquest, Libya Antiqua, UNESCO (The General History of Africa: Studies and Documents, 11), 1986, p. 13 – 22.

D'autre part, on aura une vue de l'état récent des recherches grâce à: Libya in History. Historical Conference 16 – 23 March 1968, University of Libya, Faculty of Arts, Benghazi – Beyrouth, s. d. Depuis, deux congrès ont donné lieu à d'importantes publications: le congrès de Rome et Urbino en 1981 avec le volume 'Cirene e i Libyi', Quaderni di archeologia della Libya, 12 (1987); le congrès tenu à Cambridge en 1983 a donné lieu à la publication de 'Cyrenaica in Antiquity', ed. by G. BARKER, J. LLOYD and J. REYNOLDS, BAR International Series 236, 1985.

Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM

## *Liste des illustrations*



Brought to you by | Cambridge University Library
Authenticated
Download Date | 1/6/17 9:07 PM